

2020

Le Projet Annuel de Performance de l'année 2021

Mission de l'enseignement supérieur et de
la recherche scientifique

Traduction française élaborée dans le cadre du projet d'appui aux réformes
budgétaire et comptable mis en œuvre par Expertise France et financé par
l'Union Européenne. La version arabe officielle fait foi.



Sommaire

Présentation générale de la mission	2
Présentation de la stratégie du secteur et de la mission	2
Présentation des programmes de la mission	4
Présentation des objectifs et indicateurs de performance de la mission	5
Budget et programmation de dépenses de la mission à moyen terme	6
Présentation des programmes de la mission	12
Programme « enseignement supérieur ».....	13
Présentation du programme et sa stratégie	13
Objectifs et indicateurs de performance du programme	16
Dépenses du programme	22
Programme « recherche scientifique ».....	25
Présentation du programme et sa stratégie	25
Objectifs et indicateurs de performance du programme	29
Dépenses du programme	39
Programme « œuvres universitaires ».....	43
Présentation du programme et sa stratégie	43
Objectifs et indicateurs de performance du programme	47
Dépenses du programme	54
Programme « pilotage et appui ».....	56
Présentation du programme et sa stratégie	56
Objectifs et indicateurs de performance du programme	57
Dépenses du programme	66
Annexes	68
Fiches indicateurs	69
Fiches opérateurs publics.....	173

Présentation générale de la mission :

I. Présentation de la stratégie du secteur et de la mission :

Le système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique vise à assurer la formation universitaire, développer la personnalité de l'étudiant citoyen, cultiver ses compétences, et contribuer à la construction d'une société du savoir, à l'enrichissement des connaissances et au développement technologique.

Les principaux défis du système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique sont axés sur :

- La diffusion et l'enrichissement des connaissances, l'investissement dans l'intelligence, le développement des sciences, des sciences appliquées et comportementales, dans le but de construire une société apprenante et entreprenante, et une économie basée sur le savoir.
- Veiller sur le développement de l'esprit critique, créatif et d'initiative dans ses dimensions humaines.
- Assurer la formation en mode présentiel, la formation à distance, la formation continue, la formation en alternance, la formation sur la demande et ouvrir des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie.
- Renforcer l'employabilité des diplômés, en particulier des femmes, et proposer des offres de formation anticipant et répondant aux besoins du milieu économique et socioculturel.
- Le développement de la recherche scientifique, sa structuration et l'amélioration de sa qualité ; la promotion de la rénovation technologique et la valorisation des résultats de recherche, au service du développement régional et national.
- Le renforcement de la cohésion nationale et l'enrichissement de la culture arabo-islamique tout en s'ouvrant aux cultures mondiales, dans le cadre du pluralisme et de la diversité culturelle.

La stratégie de réforme du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique émane d'un diagnostic de la réalité du système à tous les niveaux.

Sur la base de ce diagnostic, un ensemble de problématiques ont été décelées, concernant notamment les taux de chômage élevés des diplômés surtout pour les filles, l'absence de normes de la qualité pour la formation et l'encadrement, la détérioration des conditions d'études et de vie universitaire ; et un système de recherche scientifique à faible rentabilité, notamment dans le domaine de la rénovation, la valorisation et la création d'entreprises à

forte valeur ajoutée.

Afin d'éviter ces lacunes, un ensemble de priorités ont été incluses dans le plan de développement quinquennal et dans le programme de la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, qui consistent en l'amélioration de la qualité de la formation universitaire pour renforcer l'employabilité des étudiants en leur donnant les connaissances, les habiletés et les compétences correspondant aux besoins de la société et de l'économie, l'atteinte de l'excellence scientifique en améliorant les performances du système national de la recherche scientifique et sa rentabilité, et en soutenant son rayonnement et son ouverture aux niveaux régional et international.

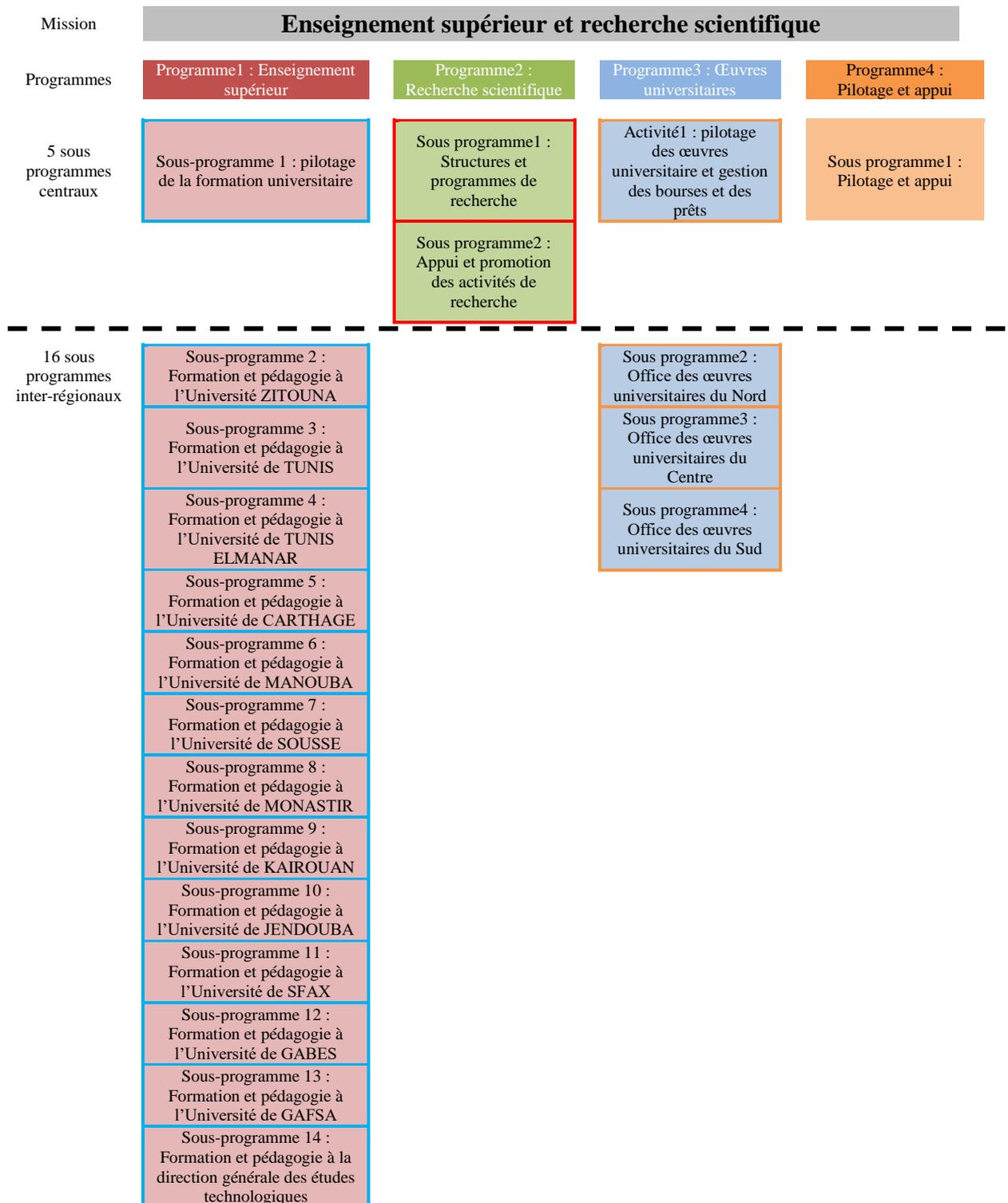
Afin de matérialiser ces orientations stratégiques, les interventions suivantes ont été programmées:

- Réformer les systèmes et les offres de formation et les relier aux besoins du marché du travail.
- Développer les infrastructures et améliorer les conditions de la formation.
- Mettre en place un système d'assurance qualité et d'accréditation.
- Accompagner les centres de carrières et de certification des compétences.
- Habilitier les parcours diplômant sur la base de l'approche par les compétences et les métiers,
- Adopter des outils pédagogiques innovants.
- Soutenir les structures de recherche et orienter leurs activités vers les priorités nationales.
- Valorisation des résultats de la recherche et ouverture sur l'environnement tout en appuyant la recherche fédérée et la coopération internationale.
- Gouvernance du système de la recherche et d'innovation pour assurer plus d'efficacité et de coordination entre les structures et les programmes de recherche.
- Développer les activités de prise en charge des étudiants en améliorant les conditions d'hébergement et de restauration.
- Améliorer l'assistance psychologique et sanitaire, développer des activités culturelles et sportives pour les étudiants et réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans ce domaine.
- Renforcer la gouvernance sectorielle et instaurer la prospective et le leadership au sein de la mission.
- Maîtriser la gestion des ressources humaines, logistiques et financières de la mission et développer les systèmes d'information.

II. Présentation des programmes de la mission:

La mission de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique pour l'année 2021 comprend quatre programmes, 21 sous-programmes, 52 activités, 9 objectifs et 23 indicateurs pour mesurer la performance de la mission, et 14 opérateurs publics contribuant à leur réalisation.

Graphique 1: Cartographie de la mission selon les programmes et les sous-programmes



III. Les objectifs et les indicateurs de performance de la mission :

Sur la base des résultats du congrès de la réforme du système de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique organisé en 2017, et sur les travaux menés au cours de 2020 liés à l'actualisation du cadre de performance des quatre programmes sous la forme d'ateliers regroupant toutes les universités, les offices des œuvres universitaires et les centres de recherche et pilotés par les responsables des programmes, les objectifs et les indicateurs de la mission ont été revus comme suit :

Tableau 1 : Résumé des objectifs et indicateurs de performance de la mission

Programmes	Objectifs	Indicateurs
Programme : Enseignement Supérieur	Objectif 1.1 : Promouvoir la qualité de la formation universitaire et l'orienter vers l'excellence	Indicateur 1.1.1 : Nombre des universités classées THE (Times Higher Education).
		Indicateur 1.1.2 : Taux des Etablissements d'Enseignement Supérieur et recherche scientifique certifiés (ISO 9001- ISO 21001)
		Indicateur 1.1.3 : Taux des programmes de formation ayant obtenu une accréditation académique (internationale et locale) parmi les programmes éligibles à l'accréditation.
	Objectif 1.2 : Renforcer l'adéquation Formation-emploi	Indicateur 1.2.1 : Taux des formations basées sur des référentiels métiers
Indicateur 1.2.2 : Taux d'étudiants bénéficiaires des activités extra-académiques		
Programme : Recherche Scientifique	Objectif 2.1 : Promouvoir l'excellence et le rayonnement de la recherche scientifique	Indicateur 2.1.1: Nombre des publications scientifiques publiées dans des revues indexées par enseignant chercheur permanent
		Indicateur 2.1.2: Pourcentage d'articles scientifiques publiés dans des revues impactées de type Q1 et Q2
		Indicateur 2.1.3: Classement des universités tunisiennes dans le domaine de la recherche scientifique
	Objectif 2.2 : Améliorer l'impact de la recherche et de l'innovation sur le développement socioéconomique	Indicateur 2.2.1: Le taux d'évolution du nombre de demandes de brevet d'invention à l'échelle nationale et internationale des obtentions végétales
Indicateur 2.2.2: Le taux d'évolution du nombre conventions de		

		partenariat à impact financier conclues avec les entreprises socioéconomiques.
		Indicateur 2.2.3: Le transfert du savoir (Nombre des startups et spin off issues des programmes et des projets de valorisation des résultats de recherche)
Programme : Œuvres Universitaires	Objectif 3.1 : Améliorer la prise en charge des étudiants	Indicateur 3.1.1: Pourcentage des chambres individuelles et doubles
		Indicateur 3.1.2: Pourcentage d'établissements d'hébergement universitaires offrant des services intégrés aux étudiants.
		Indicateur 3.1.3: Nombre de restaurants universitaires impliqués dans le processus de certification.
	Objectif 3.2 : Promouvoir le bien-être et l'épanouissement de l'étudiant	Indicateur 3.2.1: Pourcentage des étudiants bénéficiant d'une assistance psychologique
		Indicateur 3.2.3: Taux des étudiants adhérents dans les clubs culturels, scientifiques et sportifs.
		Indicateur 3.2.3: Taux d'évolution du nombre de manifestations culturelles, scientifiques et sportives.
Programme : Pilotage et Appui	Objectif 4.1 : Améliorer la gouvernance de la mission	Indicateur 4.1.1: Taux de réalisation des décisions et des recommandations des comités de pilotage prioritaires
		Indicateur 4.1.2: Taux de consultation du site Web du ministère
		Indicateur 4.1.3: Taux d'exécution du programme de développement des services à distance.
	Objectif 4.2 : Optimiser la gestion des ressources humaines	Indicateur 4.2.1: Taux d'exécution de la masse salariale
		Indicateur 4.2.2: Taux du personnel formé dans les domaines prioritaires
	Objectif 4.3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des ressources financières	Indicateur 4.3.1: Taux d'exécution du budget
		Indicateur 4.3.2: Le coût de fonctionnement par agent

IV. Budget et programmation des dépenses de la mission à moyen terme:

Le projet de budget de la mission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique pour l'année 2021 s'inscrit dans les orientations du plan stratégique de réforme

de l'enseignement supérieur et dans le cadre de la concrétisation des objectifs fixés dans le projet annuel de performance pour l'année 2021, qui a été actualisé au niveau des objectifs et des indicateurs de performance pour s'harmoniser avec la stratégie future du ministère et avec son orientation vers le renforcement du système de la gestion par des objectifs en reliant les crédits proposés aux objectifs stratégiques fixés pour chaque programme, et vers l'instauration d'une culture de redevabilité en adoptant des indicateurs de performance permettant d'évaluer toutes les structures sous sa tutelle.

1) Présentation du budget de la mission pour l'année 2021:

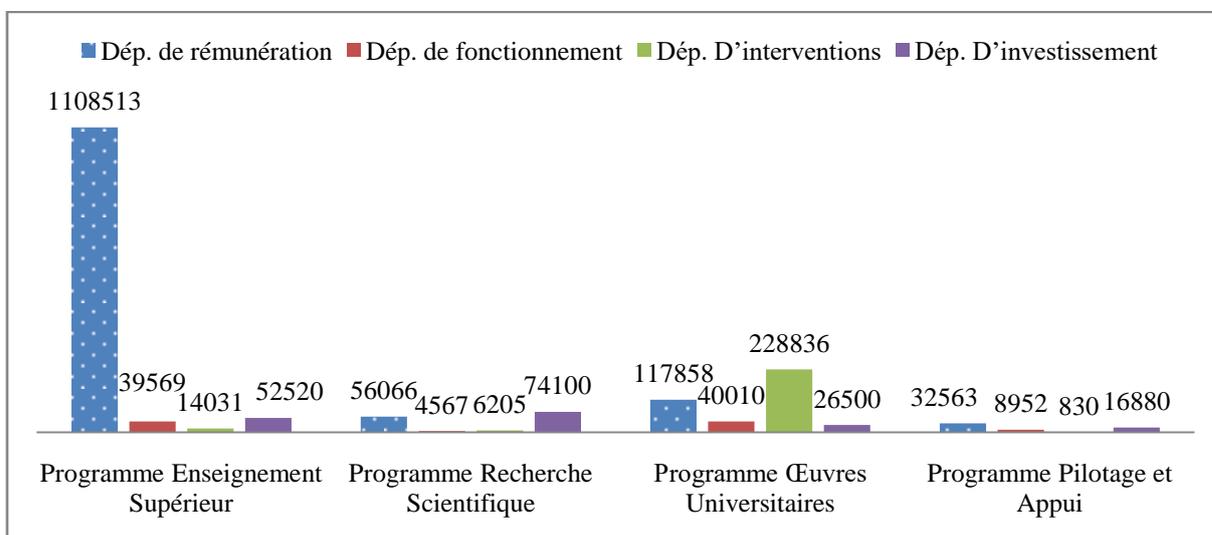
Le budget de la mission de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour l'année 2021 a été estimé à 1828000 MD contre 1782 591 MD en 2020, enregistrant une augmentation de 45409 MD, soit 2,55%, et se répartit comme suit:

**Tableau 2 : Répartition du projet du budget de la Mission pour l'année 2021
selon les programmes et la nature de dépense***

Intitulé	Dép. de rémunérations	Dép. de fonctionnement	Dép. d'interventions	Dép. d'investissement	Total
Programme Enseignement Supérieur	1108513	39569	14031	52520	1214633
Programme Recherche Scientifique	56066	4567	6205	74100	140938
Programme Œuvres Universitaires	117858	40010	228836	26500	413204
Programme Pilotage et Appui	32563	8952	830	16880	59225
Total	1315000	93098	249902	170000	1828000

* Hors ressources propres des établissements publics

**Graphique 2 : Répartition du budget de la mission pour 2021
selon les programmes et la nature de dépense**



Les crédits programmés pour la mission de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ont été répartis selon la nature de la dépense comme suit:

- Dépenses de rémunérations: estimées à 1315000 MD en 2021 contre 1270 000 MD en 2020, soit une augmentation de 3,54%, pour couvrir l'augmentation salariale relative aux enseignants, des chercheurs et des ingénieurs, ainsi que les promotions et les réajustements selon le besoin.

- Dépenses de fonctionnement: estimées à 128177 MD en 2021 (dont 35079 MD des ressources propres) contre 127.768 MD en 2020 (dont 35079 MD des ressources), soit une augmentation de 0,32% afin de couvrir l'effet de la hausse des prix, notamment pour les dépenses de nutrition et d'énergie dans les restaurants et les foyers universitaires.

- Dépenses d'interventions: Maintien des mêmes allocations pour l'année 2020, estimées à 244.902MD

- Dépenses d'investissement: Maintien du même montant des crédits pour l'année 2020, estimé à 170000 MD. Les crédits proposés seront alloués pour financer les projets et programmes suivants:

➤ **Développement des infrastructures et amélioration des conditions de formation:**

- Poursuivre la réalisation des projets de construction et d'extension des établissements d'enseignement supérieur pour limiter la surpopulation et réduire le nombre des locaux temporaires qui ne répondent pas souvent aux exigences de la formation. Il a été proposé d'allouer des crédits de 9 MD à cet effet.

- Continuer à doter les établissements d'enseignement supérieur et de recherche du matériel nécessaire pour assurer l'enseignement et la recherche, y compris les équipements pédagogiques, informatiques et surtout scientifiques, à cet effet, un montant total de 17 120 MD a été alloué.

- Maintenance des locaux des établissements d'enseignement supérieur en raison de l'ancienneté et la dégradation des bâtiments, il a été proposé d'allouer des crédits dans la limite de 14,3 MD, en notant que la plupart de ces crédits seront transférés à la section « universités » dans le cadre de l'appui à la décentralisation.

➤ **Soutenir l'excellence de la recherche scientifique et son rayonnement:**

- En continuant à soutenir les structures de recherche et à orienter leurs activités vers les priorités nationales identifiées en 2017 dans le cadre d'une démarche participative réunissant toutes les parties concernées, en reliant leur financement à la production scientifique et à son impact sur l'environnement socioéconomique en adoptant des critères objectifs, en plus de l'appui des structures de recherche pour leur accréditation. Un montant

de 21,5 MD a été alloué à cet effet.

➤ **Valorisation des résultats de recherche et ouverture sur l'environnement:**

- Élargir les domaines des programmes de valorisation des résultats de recherche en les diversifiant pour inclure toutes les structures concernées par le domaine de la valorisation, telles que les instituts supérieurs des études technologiques et les écoles d'ingénieurs, en plus de la création de projets de valorisation fédérés aux pôles technologiques et de projets de valorisation dans le cadre de la coopération internationale, en adoptant des fonds compétitifs sur la base d'appels à candidatures qui seront évalués en choisissant les meilleures par des comités Scientifiques compétents. Il est proposé d'allouer 2,6 allocations MD pour la valorisation de la recherche scientifique.

- Soutenir la recherche fédérée car elle permet de regrouper différentes structures de recherche avec le tissu socioéconomique autour des axes prioritaires au niveau national. Il a été proposé d'allouer des crédits de 7 MD.

➤ **Soutenir la coopération internationale:**

- Renforcer les domaines de coopération scientifique en élargissant le partenariat scientifique avec de nombreux pays, comme la Chine, la Corée et autres, et s'ouvrir aux pays africains dans le cadre du transfert de savoir et d'appui technique, ainsi que renforcer la coopération avec les partenaires traditionnels. Il est proposé d'allouer des crédits de 8 DM à cet effet.

➤ **Améliorer les conditions de la recherche scientifique en fournissant les moyens logistiques nécessaires:**

- Continuer à soutenir les institutions et les centres de recherche avec les équipements scientifiques nécessaires, notamment dans le cadre du prêt de la Banque européenne d'investissement, en accordant des crédits d'environ 7,2 MD, tout en veillant à rationaliser leur utilisation par tous les chercheurs au niveau national et à leur maintenance périodique.

- Diffuser les médias scientifiques en allouant des crédits de 12 MD pour les abonnements électroniques aux périodiques scientifiques.

➤ **Gouvernance du système de recherche et d'innovation pour assurer plus d'efficacité et de coordination entre les structures et programmes de recherche:**

- En étudiant la création d'une commission nationale de la recherche scientifique et en établissant un système de gestion de la qualité dans les centres de recherche et en commençant le processus d'accréditation et de classification des laboratoires de recherche. Le coût de ces programmes sera couvert par un prêt de la Banque mondiale.

➤ **Développement de l'hébergement universitaire:**

- Augmenter la capacité d'absorption et améliorer les conditions d'hébergement: La construction et l'extension d'un certain nombre d'établissements d'œuvres universitaires ont été programmés avec des crédits d'un montant de de 8,7 MD, en plus de 11 135 MD le réaménagement de ces établissements. Ce qui contribuera à satisfaire les demandes additionnelles d'hébergement à titre exceptionnelle.

➤ **Développement des activités culturelles et sportives:**

- Dans le cadre du soutien aux activités culturelles et sportives, des fonds ont été alloués avec des dépenses d'investissement s'élevant à 400 AD pour la préparation des centres culturels, et des fonds de 1 MD pour la préparation des stades sportifs, en plus d'allouer des fonds de 2 MD pour les activités étudiantes et le développement des services universitaires.

➤ **Pilotage et appui:**

Il a été proposé d'allouer des crédits de 16 880 MD au titre de l'année 2021 pour soutenir et appuyer les autres programmes et pour développer les outils et les méthodes managériales et établir les principes de la bonne gouvernance et de la transparence. Dans ce contexte, il a été proposé d'allouer des crédits de 2 MD pour le développement de la gestion dans les structures et des établissements d'enseignement supérieur et de 0,8 MD pour les systèmes d'information intégrés de gestion au sein des établissements d'enseignement supérieur.

2) Présentation du cadre des dépenses à moyen terme de la mission pour la période 2021-2023:

Le projet du cadre de dépenses à moyen terme pour la période 2021-2023 a été élaboré en tenant compte des pressions financières, des besoins confirmés du ministère et des orientations annoncées dans la circulaire du Président du gouvernement relative à l'élaboration du projet de budget de l'Etat pour l'année 2021, en notant que le plafond fixé par le ministère des Finances ne peut couvrir certaines dépenses, concernant notamment les dépenses d'investissement et empêchera, par conséquent, l'achèvement des projets programmés du ministère, en particulier les projets en continuation, et ce compte tenu des données suivantes:

- L'avancement de la mise en œuvre des projets en continuation liés aux infrastructures et aux équipements, en particulier la construction et l'aménagement des établissements d'enseignement supérieur et des œuvres universitaires, dont une grande partie des travaux a été lancée après l'achèvement des études techniques et architecturales, ce qui augmentera le rythme de consommation des crédits.

• L'augmentation du coût de certains projets en raison du taux de change élevé, affectant le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique notamment en raison du caractère international des activités de recherche scientifique et de la nécessité d'acquérir des équipements scientifiques sophistiqués de l'étranger.

Tableau 3 : Prévisions du cadre des dépenses à moyen terme de la mission 2021-2023 : Répartition par nature de dépense

Intitulé	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	LF 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
Dépenses de rémunérations	1027940	1051978	1169640	1270000	1315000	1417 325	1440 980
Dépenses de fonctionnement	86322	82787	89730	92689	93098	101 242	107 314
Dépenses d'interventions	189857	215163	233213	249902	249902	272 741	288 603
Dépenses d'investissement	121785	136993	152081	170000	170000	274 344	309 720
Total hors ressources propres des établissements publics	1425903	1486921	1644664	1782591	1828000	2065 652	2146 617
Total avec ressources propres des établissements publics	1462733	1521246	1682461	1817670	1864538	2102 190	2183 155

Tableau 4 : Prévisions du cadre des dépenses à moyen terme de la mission 2021-2023 : Répartition par programmes

Intitulé	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	LF 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
Programme enseignement supérieur	1016080	1032486	1127652	1203042	1237910	1378012	1416186
Programme recherche scientifique	83878	104038	122921	141226	143713	203807	221211
Programme œuvres universitaires	333237	350079	373028	416255	423390	448966	468253
Programme pilotage et appui	35297	34910	58860	57147	59525	71405	77505
TOTAL	1468492	1521513	1682461	1817670	1864538	2102 190	2183 155

Présentation
des programmes de la mission

Programme « Enseignement supérieur »

Mr. Abdelmajid BENAMARA, directeur général de l'enseignement supérieur, à partir du 03/01/2019

I. Présentation du programme et sa stratégie :

Graphique 1 :

Cartographie du programme « enseignement supérieur »

Enseignement Supérieur			
	Sous programmes	Unités opérationnelles	DG/Etablissements Publics à caractère Administratif
Niveau central	Sous-programme 1 : pilotage de la formation universitaire	UO : DG de l'enseignement supérieur UO : Instance Nationale d'Evaluation, d'Assurance Qualité et d'Accréditation	DG Enseignement Supérieur DG Rénovation Universitaire DG Etudes Technologiques Instance Nationale d'Evaluation, d'Assurance Qualité et d'Accréditation
Niveau inter-régional	Sous-programme 2 : Formation et pédagogie à l'Université ZITOUNA Sous-programme 3 : Formation et pédagogie à l'Université de TUNIS Sous-programme 4 : Formation et pédagogie à l'Université de TUNIS ELMANAR Sous-programme 5 : Formation et pédagogie à l'Université de CARTHAGE Sous-programme 6 : Formation et pédagogie à l'Université de MANOUBA Sous-programme 7 : Formation et pédagogie à l'Université de SOUSSE Sous-programme 8 : Formation et pédagogie à l'Université de MONASTIR Sous-programme 9 : Formation et pédagogie à l'Université de KAIROUAN Sous-programme 10 : Formation et pédagogie à l'Université de JENDOUBA Sous-programme 11 : Formation et pédagogie à l'Université de SFAX Sous-programme 12 : Formation et pédagogie à l'Université de GABES Sous-programme 13 : Formation et pédagogie à l'Université de GAFSA Sous-programme 14 : Formation et pédagogie à la direction générale des études technologiques	UO : l'Université ZITOUNA et ses établissements UO : l'Université de TUNIS et ses établissements UO : l'Université de TUNIS ELMANAR et ses établissements UO : l'Université de CARTHAGE et ses établissements UO : l'Université de MANOUBA et ses établissements UO : l'Université de SOUSSE et ses établissements UO : l'Université de MONASTIR et ses établissements UO : l'Université de KAIROUAN et ses établissements UO : l'Université de JENDOUBA et ses établissements UO : l'Université de SFAX et ses établissements UO : l'Université de GABES et ses établissements UO : l'Université de GAFSA et ses établissements UO : la direction générale des études technologiques et ses établissements	l'Université ZITOUNA et ses établissements l'Université de TUNIS et ses établissements l'Université de TUNIS ELMANAR et ses établissements l'Université de CARTHAGE et ses établissements l'Université de MANOUBA et ses établissements l'Université de SOUSSE et ses établissements l'Université de MONASTIR et ses établissements l'Université de KAIROUAN et ses établissements l'Université de JENDOUBA et ses établissements l'Université de SFAX et ses établissements l'Université de GABES et ses établissements à l'Université de GAFSA et ses établissements la direction générale des études technologiques et ses établissements
Opérateurs publics	L'université virtuelle de TUNIS	Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique	

Les orientations stratégiques du programme « enseignement supérieur » découlent des principaux axes inclus dans les orientations stratégiques du plan de développement du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et dans celles émanant du projet de réforme du système d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique pour la période 2015-2025.

La stratégie de la réforme du secteur de l'enseignement supérieur a été définie sur la base du diagnostic de la réalité du système à tous ses niveaux et au regard des différents acteurs impliqués.

Le diagnostic a décelé un ensemble de problématiques liées notamment au taux de chômage élevés des diplômés surtout pour les filles, à l'absence de normes de la qualité pour la formation et l'encadrement, à la détérioration des conditions d'études et de vie universitaire, à l'incompatibilité du nombre des étudiants aux ressources disponibles, en plus du faible enracinement des universités dans leur milieu régional, le déséquilibre régional et la dispersion de la carte universitaire.

A partir des lacunes et problématiques détectées au niveau du diagnostic élaboré, le plan stratégique de la réforme du système d'enseignement supérieur a été formulé dans une vision générale pour « **une université distinguée, innovante et ayant un rayonnement international et un rôle pionnier dans le développement sociétal** » en étant:

- Un système qui produit et diffuse les connaissances et les sciences, qui développe les compétences appliquées et les aptitudes comportementales, qui établit une culture de l'initiative et qui contribue à sculpter le citoyen et l'Homme,
- Un système centré sur l'étudiant au sein d'une famille universitaire intégrée et solidaire selon les normes internationales en matière de formation et de vie universitaire,
- Un système appuyant l'employabilité de ses étudiants, facilitant l'insertion professionnelle de ses diplômés, et qui fournit des services en fonction des besoins de la société, grâce à un partenariat institutionnel entre l'université et les entreprises productives et entre les secteurs public et privé dans une interaction liée aux exigences de l'environnement et une interdépendance effective entre les différents niveaux de la formation,
- Un dispositif dans lequel les ressources sont disponibles pour développer en permanence les niveaux de rentabilité et d'efficacité dans le cadre d'universités autonomes endémiques dans leur environnement régional et national, rayonnantes au niveau territorial et international, grâce à une organisation basée sur la bonne gouvernance, une approche prospective, une approche d'assurance qualité, une politique de communication efficace, une mise à niveau régulière des ressources humaines et un meilleur emploi des

technologies de l'information et de la communication.

Il devient ainsi un système qui vise l'excellence, stimule l'innovation, constituant un levier pour la promotion du système national de développement des ressources humaines, et réalisant un saut qualitatif qui place la Tunisie au sommet des destinations universitaires au niveau territorial et renforce son rayonnement international.

Dans le cadre de cette vision stratégique, les priorités du secteur ont été fixées, à savoir la promotion de la qualité de la formation universitaire pour appuyer l'employabilité des étudiants en leur permettant d'acquérir des connaissances, des aptitudes et des compétences en adéquation avec les besoins de la société et de l'économie renforçant ainsi l'orientation de notre pays vers un modèle de développement basé sur le ciblage d'activités économiques à forte valeur ajoutée.

Cette orientation réformatrice nécessite une approche globale comprenant une meilleure préparation des étudiants aux études universitaires, une meilleure adéquation de la formation aux besoins de l'économie et de la société, le renforcement du partenariat entre l'université et son environnement, la rationalisation du système de formation et d'évaluation des étudiants, la mise en place d'un système d'assurance qualité pour la formation, la réforme de l'enseignement supérieur privé, la diffusion de la culture de l'initiative, la promotion de la professionnalisation, le développement de la formation par la recherche, la généralisation de la formation continue et l'appui à l'insertion professionnelle des diplômés.

Sur la base de ces orientations stratégiques, deux objectifs stratégiques ont été définis pour le programme « enseignement supérieur », chacun comprenant un ensemble d'objectifs spécifiques:

Objectif 1.1 : Promouvoir la qualité de la formation universitaire et l'orienter vers l'excellence

Objectif 1.2 : Renforcer l'adéquation Formation-emploi

Afin d'atteindre ces objectifs stratégiques, les priorités du programme dans la période à venir se concentreront sur les axes suivants:

- Réformer des systèmes et des offres de formation.
- Mettre en place un système d'assurance qualité et d'accréditation.
- Mise en réseau des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
- Développer des systèmes de certification des diplômes.
- Développer le système d'orientation universitaire.

- Élaboration des « référentiels métiers »
- Formation en alternance,
- Formation continue,
- Développer l'auto-construction des parcours de formation,
- Accompagner les centres de carrières et de certification des compétences,
- Habilitier les parcours diplômants sur la base de l'approche par les compétences et les métiers,
- Obligation des stages et valorisation des compétences,
- Adopter des outils pédagogiques innovants.

II. Objectifs et indicateurs de performance du programme « Œuvres universitaires »

1) Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme :

Deux objectifs stratégiques ont été identifiés pour le programme « enseignement supérieur » s'inscrivant dans une vision globale visant une université internationale distinguée et innovante avec un rôle de pionnier dans le développement sociétal.

Pour assurer un suivi régulier de l'atteinte des objectifs, 05 indicateurs de performance ont été déterminés pour les trois prochaines années (2021-2022-2023), représentant la mesure quantitative de l'objectif, se présentant comme suit:

Tableau 5 : Liste des objectifs et indicateurs de performance du programme

Objectifs	Indicateurs
Objectif 1.1 : Promouvoir la qualité de la formation universitaire et l'orienter vers l'excellence	Indicateur 1.1.1 : Nombre des universités classées THE (Times Higher Education).
	Indicateur 1.1.2 : Taux des Etablissements d'Enseignement Supérieur et recherche scientifique certifiés (ISO 9001- ISO 21001)
	Indicateur 1.1.3 : Taux des programmes de formation ayant obtenu une accréditation académique (internationale et locale) parmi les programmes éligibles à l'accréditation.
Objectif 1.2 : Renforcer l'adéquation Formation-emploi	Indicateur 1.2.1 : Taux des formations basées sur des référentiels métiers
	Indicateur 1.2.2 : Taux d'étudiants bénéficiaires des activités extra-académiques

➤ **Objectif 1.1** : Promouvoir la qualité de la formation universitaire et l'orienter vers

l'excellence

- **Présentation de l'objectif:**

Cet objectif consiste à appuyer la qualité de la formation universitaire, de l'orienter vers l'excellence et d'améliorer sa rentabilité, ayant des répercussions positives sur le développement des compétences et des habiletés de l'étudiant et sur l'amélioration de son insertion sur le marché du travail.

- **Référence de l'objectif:** Le programme de réforme de l'enseignement supérieur et recherche scientifique.

- **Justifications pour le choix des indicateurs rattachés à l'objectif:**

Les indicateurs ont été définis en coordination avec les sous-programmes, en liaison avec la qualité et reposant sur une évaluation ayant une référence et une crédibilité locales et internationales.

Indicateurs		Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 1.1.1 : Nombre des universités classées THE (Times Higher Education).	Nombre des universités classées parmi les 600 premières	-	0	0	0	0	0	1
	Nombre des universités classées entre 601 et 800	-	0	0	0	0	1	2
	Nombre des universités classées entre 801 et 1000	-	0	1	0	0	2	4
	Nombre des universités classées + 1000	-	2	2	6	6	6	4
Indicateur 1.1.2 : Taux des Etablissements d'Enseignement Supérieur et recherche scientifique certifiés (ISO 9001- ISO 21001)		-	-	-	-	4,9%	14,8 %	29,6 %
Indicateur 1.1.3 : Taux des programmes de formation ayant obtenu une accréditation académique (internationale et locale) parmi les programmes éligibles à l'accréditation.		-	-	2,6%	3,6%	5,6%	7,6%	8,9%

➤ **Objectif 1.2 : Renforcer l'adéquation Formation-emploi**

- **Présentation de l'objectif:**

Cet objectif est de préparer les étudiants en fonction des besoins de la société et du marché du travail, et de fournir le terrain approprié pour faciliter l'insertion professionnelle des diplômés.

- **Référence de l'objectif:** Le programme de réforme de l'enseignement supérieur et

recherche scientifique.

- **Justifications pour le choix des indicateurs rattachés à l'objectif:**

Les indicateurs ont été fixés en coordination avec les sous-programmes, dans un contexte où l'appui à l'employabilité des diplômés exige la conception de parcours de formation professionnelle et l'ouverture de la formation universitaire sur l'environnement économique tant que partenaire, en plus l'importance du rôle des activités non académiques dans le développement des compétences des étudiants en dehors du programme de formation régulier.

Indicateurs	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 1.2.1 : Taux des formations basées sur des référentiels métiers	-	-	9,96%	10,15%	15,00%	25,00%	40,00%
Indicateur 1.2.2 : Taux d'étudiants bénéficiaires des activités extra-académiques	-	-	-	25,17%	29,78%	39,44%	45,85%

2) Activités rattachées au programme « enseignement supérieur »

Tableau 6 : activités et leviers d'actions du programme « enseignement supérieur»

Objectifs	Indicateurs	Prévisions des indicateurs pour 2021	Leviers d'actions	Activités	Prévisions des crédits des activités pour 2021
Objectif 1.1 :Promouvoir la qualité de la formation universitaire et l'orienter vers l'excellence	Indicateur 1.1.1 : Nombre des universités classées THE (Times Higher Education). Nombre des universités classées parmi les 600 premières Nombre des universités classées entre 601 et 800 Nombre des universités classées entre 801 et 1000 Nombre des universités classées + 1000	0 0 0 6	Développer la dimension professionnalisante de l'enseignement à travers: • Programmation du village des langues au profit des étudiants. • Faciliter le processus d'intégration des nouveaux étudiants. • Activer les comités de qualité dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur et les soutenir avec des ressources financières et humaines. • Revoir le système d'évaluation et des examens du le système 'LMD' vers plus de flexibilité et dans le but d'améliorer la pertinence du processus d'évaluation et d'en faire un standard pour mesurer le degré d'assimilation et d'acquisition des informations et la capacité de l'étudiant à les employer et à les utiliser, et ce conformément aux normes internationales. • Mettre en place un système d'assistance pédagogique de l'étudiant,	Activité1 : Gestion des ressources humaines Activité2 : Gestion logistique Activité J : Infrastructures des établissements d'enseignement supérieur Activité4 : Evaluation, accréditation et assurance qualité De l'activité 5 à l'activité 18 : Enseignement et formation à: •Université ZITOUNA •Université de TUNIS •Université de TUNIS ELMANAR •Université de CARTHAGE •Université de MANOUBA •Université de SOUSSE •Université de MONASTIR •Université de KAIROUAN •Université de JENDOUBA •Université de SFAX	1223 1147 801 11408 96967 122162 164989 79585 97363 90514 51066 42901 164683
	Indicateur 1.1.2 : Taux des Etablissements d'Enseignement Supérieur et recherche scientifique certifiés (ISO 9001- ISO 21001)	4,9%			

	<p>Indicateur 1.1.3 : Taux des programmes de formation ayant obtenu une accréditation académique (internationale et locale) parmi les programmes éligibles à l'accréditation.</p>	5,6%	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir et améliorer le système d'orientation universitaire, • Développer les passerelles entre les spécialités et transférer les acquis en introduisant plus de flexibilité et de mobilité pour les étudiants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Université de GABES • Université de GAFSA • Université VIRTUELLE DE TUNIS • Direction Générale des Etudes Technologiques 	<p>81717 44496 6280 148798</p>
<p>Objectif 1.2 : Renforcer l'adéquation Formation- emploi</p>	<p>Indicateur 1.2.1 : Taux des formations basées sur des référentiels métiers</p>	10.15%	<ul style="list-style-type: none"> • Généralisation des centres de carrières et de certification des compétences dans toutes les universités et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. • Mise en réseau des centres de carrières et de certification des compétences aux niveaux national et international. • Réalisation d'un questionnaire pour revoir et mettre à jour la liste des spécialités à forte employabilité. • Conclusion d'accords de partenariat entre les comités sectoriels et les groupements professionnels. • Habilitation de nouvelles filières dans les spécialités à forte employabilité. • Adaptation des cursus et des programmes de formation dans les différentes filières aux besoins réels de l'environnement économique et social • Habilitation de nouvelles filières co-construites. • Faire un état des lieux des compétences et des besoins de formation des entreprises économiques (observatoires sectoriels), 	<p>Activité3 : Rénovation universitaire et employabilité</p>	8533
	<p>Indicateur 1.2.2 : Taux d'étudiants bénéficiaires des activités extra-académiques</p>	29,7 8%			

		<ul style="list-style-type: none">• Renforcer le rôle des structures pédagogiques dans les institutions universitaires et les comités nationaux sectoriels en charge de l'habilitation et de la réhabilitation et les accompagner pour qu'ils prennent en compte le degré d'adéquation entre les offres de formation et les évolutions nationales et internationales• Opérationnalisation des observatoires universitaires et professionnels et coordination avec l'Observatoire national de l'emploi et des compétences,• Identifier les métiers à forte valeur ajoutée,• Encourager les enseignants et les professionnels à participer à la création de nouvelles filières co-construites.• Création d'une cellule pour promouvoir la co-construction au niveau universitaire.• Institutionnaliser le partenariat entre l'université et l'entreprise aux niveaux national, régional et local.• Création d'un système d'information sur les métiers (plateformes permanentes, échanges entre acteurs concernés).• Adopter des référentiels sur les métiers et les compétences.	
--	--	--	--

III. Dépenses du programme:

1) Le Budget du programme:

Les dépenses du programme « enseignement supérieur » pour l'année 2021 ont été estimées à 1299267 MD contre 1180319 MD pour 2020, soit une augmentation de 10,08%.

Les crédits du programme fixés en fonction de la nature de la dépense sont répartis comme suit:

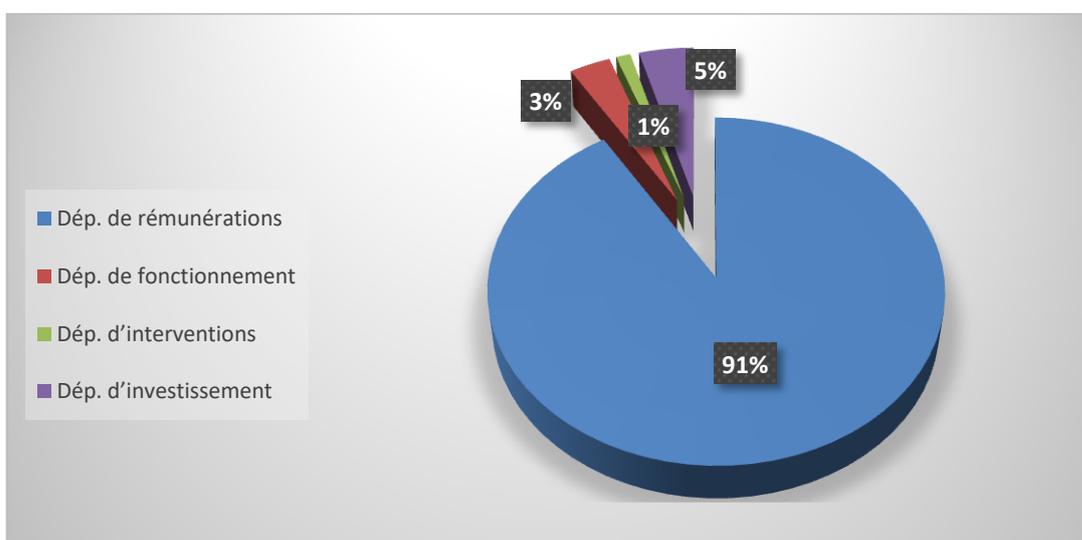
**Tableau 7 : Evolution des crédits du programme « enseignement supérieur » :
Répartition selon la nature des dépenses***

En Milliers de Dinars

Intitulé	Réalisations 2019	LF 2020	Prévisions 2021	Ecart	Pourcentage
Dép. de rémunérations	993810	1 074 438	1108513	34 075	3,17%
Dép. de fonctionnement	40039	39 330	39569	239	0,61%
Dép. d'interventions	14685	14 031	14031	0	0%
Dép. d'investissement	53703	52 520	52520	0	0%
Total	1102237	1 180 319	1214633	34 314	2,91%

* Hors ressources propres des établissements publics

Graphique 2 : Répartition du projet du budget du programme pour 2021
par nature de la dépense



**Tableau 8 : Budget du programme selon la destination de la dépense
par sous-programmes et activités**

Sous programmes	Activités	2020	2021	Taux d'évolution 2020-2021	
				Ecart	pourcentage
Sous-programme 1 : pilotage de la formation universitaire	Activité1 : Gestion des ressources humaines	1091	1223	132	12,10%
	Activité2 : Gestion logistique	1090	1147	57	5,23%
	Activité J : Infrastructures des établissements d'enseignement supérieur	2900		-2900	-100,00%
	Activité3 : Rénovation universitaire et employabilité	9390	8533	-857	-9,13%
	Activité4 : Evaluation, accréditation et assurance qualité	778	801	23	2,96%
Sous-programme 2 : Formation et pédagogie à l'Université ZITOUNA	Activité 5 : Enseignement et formation à l'Université ZITOUNA	11260	11408	148	1,31%
Sous-programme3 : Formation et pédagogie à l'Université de TUNIS	Activité 6 : Enseignement et formation à l'Université de TUNIS	93669	96967	3298	3,52%
Sous-programme4 : Formation et pédagogie à l'Université de TUNIS ELMANAR	Activité 7 : Enseignement et formation à l'Université de TUNIS ELMANAR	118545	122162	3617	3,05%
Sous-programme5 : Formation et pédagogie à l'Université de CARTHAGE	Activité 8 : Enseignement et formation à l'Université de CARTHAGE	159941	164989	5048	3,16%
Sous-programme6 : Formation et pédagogie à l'Université de MANOUBA	Activité 9 : Enseignement et formation à l'Université de MANOUBA	77045	79585	2540	3,30%
Sous-programme7 : Formation et pédagogie à l'Université de SOUSSE	Activité 10 : Enseignement et formation à l'Université de SOUSSE	94145	97363	3218	3,42%
Sous-programme8 : Formation et pédagogie à l'Université de MONASTIR	Activité 11 : Enseignement et formation à l'Université de MONASTIR	88246	90514	2268	2,57%
Sous-programme9 : Formation et pédagogie à l'Université de KAIROUAN	Activité 12 : Enseignement et formation à l'Université de KAIROUAN	49917	51066	1149	2,30%
Sous-programme10 : Formation et pédagogie à l'Université de JENDOUBA	Activité 13 : Enseignement et formation à l'Université de JENDOUBA	41604	42901	1297	3,12%

JENDOUBA					
Sous-programme11 : Formation et pédagogie à l'Université de SFAX	Activité 14 : Enseignement et formation à l'Université de SFAX	160994	164683	3689	2,29%
Sous-programme12 : Formation et pédagogie à l'Université de GABES	Activité 15 : Enseignement et formation à l'Université de GABES	79609	81717	2108	2,65%
Sous-programme13 : Formation et pédagogie à l'Université de GAFSA	Activité 16 : Enseignement et formation à l'Université de GAFSA	43126	44496	1370	3,18%
Sous-programme14 : Formation et pédagogie à l'Université virtuelle de TUNIS	Activité 17 : Enseignement et formation à l'Université virtuelle de TUNIS	6130	6280	150	2,45%
Sous-programme15 : Formation et pédagogie à la direction générale des études technologiques	Activité 18 : Enseignement et formation à la direction générale des études technologiques	140839	148798	7959	5,65%
TOTAL du programme		1180319	1214633	34314	2,91%

2) Le cadre des dépenses à moyen terme du programme pour la période 2021-2023 :

Tableau 9 : Prévisions du cadre des dépenses à moyen terme du programme « enseignement supérieur » : Répartition par nature des dépenses

Intitulé	Réalisations2017	Réalisations2018	Réalisations2019	LF 2020	Prévisions2021	Prévisions2022	Prévisions2023
Dépenses de rémunérations	884 277	905 689	993810	1074 438	1108 513	1205 055	1225 900
Dépenses de fonctionnement	39 169	37 982	40039	39 330	39 569	43170	45760
Dépenses d'interventions	11 501	12817	14685	14 031	14 031	14980	15729
Dépenses d'investissement	53682	52315	53703	52 520	52 520	91530	105520
Total hors ressources propres des établissements publics	988400	1009016	1102237	1180319	1214 633	1354 735	1392 909
Total	1013700	1032486	1127652	1203042	1237 910	1378012	1416186

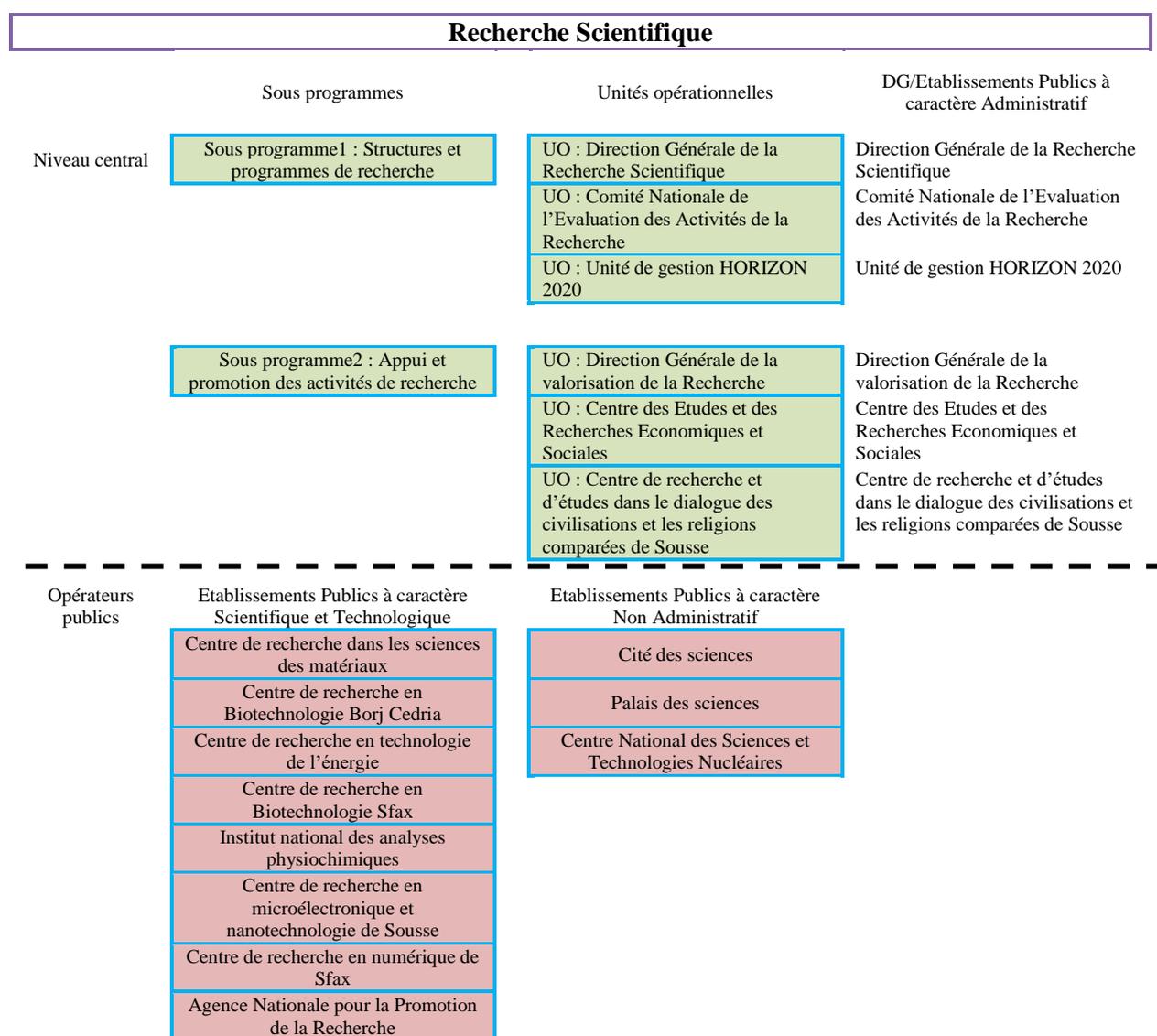
Programme « recherche scientifique »

Responsable de programme : Mme Samia CHARFI, Directrice Générale de la recherche scientifique

I. Présentation du programme et sa stratégie :

Graphique 2 :

Cartographie du programme « recherche scientifique»



Malgré les acquis et les réalisations importants enregistrés, le secteur de la recherche scientifique est resté un secteur à faible rentabilité, en raison de nombreuses défaillances et difficultés qui ont empêché la consolidation de son rôle dans la promotion d'un

développement global et l'établissement de la société du savoir. On compte parmi les défaillances les plus importantes la faiblesse du lien entre les systèmes de recherche et de production en raison de la valorisation limitée de la recherche en plus de la faiblesse de la composante technologique au sein du système. Ce constat a été confirmé par les différents documents et études stratégiques sectoriels (plans de développement, le programme de réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le programme d'appui au système de la recherche scientifique et de l'innovation avec l'Union européenne (PASRI), le code des grandes réformes stratégiques publié par l'Institut Tunisien des Etudes Stratégiques ...) appuyés également par de nombreux indicateurs au niveau international.

En effet, la Tunisie est classée 65^{ème} au niveau de l'indicateur mondial de l'innovation pour l'année 2020 en occupant des rangs avancés au niveau des différents volets liés à la production du savoir (capital humain et recherche), mais en ayant, en parallèle, un rang inférieur à la moyenne au niveau de son emploi (développement du marché et environnement des affaires).

Par conséquent, la stratégie du programme vise à faire du système de recherche et de l'innovation un pilier d'une nouvelle économie caractérisée par des contenus technologiques élevés en œuvrant pour la mise en place d'un système intégré de recherche scientifique et de développement technologique et en orientant ses priorités nationales et sectorielles en fonction des besoins économiques et sociaux. La vision stratégique du secteur a été définie dans le cadre des efforts continus pour créer la dimension du développement pour les activités de recherche et d'innovation afin de suivre les besoins de l'économie nationale dans ce domaine, en établissant un partenariat efficace entre les secteurs de la recherche et de la production permettant l'émergence d'un nouveau tissu d'entreprises innovantes capables de suivre le rythme du progrès technologique et de faire face aux défis nationaux et à la concurrence extérieure.

Pour y parvenir, il est nécessaire de développer et d'améliorer les méthodes adoptées dans le domaine de la recherche, du développement et de l'innovation de manière à mettre la recherche scientifique au service des enjeux économiques et sociaux en œuvrant à :

- Atteindre l'excellence scientifique et améliorer les performances et la rentabilité du système national de la recherche scientifique.
- Valoriser les résultats de la recherche et créer une nouvelle génération d'entreprises émergentes et innovantes (Startups) émanant des programmes et de projets de recherche scientifique et contribuant à créer de la valeur ajoutée et à renforcer la compétitivité des

entreprises et leur employabilité.

– Appuyer le rayonnement et l'ouverture de la recherche scientifique aux niveaux régional et international, tout en œuvrant à l'orienter dans le cadre des programmes de coopération vers les priorités nationales de recherche telles qu'établies au niveau du document de référence préparé à cet effet englobant les priorités, les orientations et les programmes pour 2017-2022 pour relever les enjeux du développement durable: la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique, l'économie verte, le développement intégré, la santé et la qualité de vie, l'environnement et la diversité biologique ... et faire face aux défis émergents associés à la pandémie COVID-19.

Pour atteindre ces objectifs, le ministère travaillera sur:

• **La définition des priorités de la recherche et la création du Haut Comité National de la Recherche et de la Rénovation**, dans le but de garantir une plus grande interaction entre les différents acteurs et d'encourager la création d'espaces propices à la créativité et à l'innovation.

• **Restructuration et organisation de la recherche** en orientant le système national de la recherche vers une recherche développementale active sur le plan socioéconomique, ce qui nécessite une revue de la restructuration actuelle et la mise en place d'une nouvelle gouvernance du système de la recherche et de la rénovation avec une définition précise des rôles et des relations existant entre les structures et en définissant le rôle de l'Agence nationale de la promotion de la recherche scientifique en tant que structure de rapprochement entre le domaine de la recherche scientifique et le système socioéconomique.

• **Classification des structures de recherche et des écoles doctorales** dans le but de créer un système favorisant la concurrence entre les structures (laboratoires de recherche, écoles doctorales) et renforçant leur distinction par l'adoption de mécanismes de certification et / ou de classification (labellisation).

• **Consacrer la dimension internationale aux programmes de recherche** dans le but de stimuler l'excellence scientifique le positionnement scientifique au niveau international en encourageant l'initiative du lancement des projets innovants et en créant des réseaux et des consortiums.

• **Relier les centres de recherche aux universités au niveau scientifique et pédagogique** afin d'assurer la convergence entre les universités et les centres de recherche et d'améliorer la performance des acteurs dans le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation.

• **Rationaliser l'utilisation des équipements scientifiques lourds** en créant une

plateforme technologique permettant d'accéder, via Internet, à toutes les informations liées aux équipements scientifiques lourds, en plus d'allouer des ressources humaines pour gérer les services et traiter les demandes à distance. De ce fait, il s'avère nécessaire de rattacher les centres de recherche aux universités aux niveaux scientifique et pédagogique afin d'assurer une meilleure coordination des activités de recherche et le rayonnement des universités tunisiennes au niveau international.

- **Numériser la disposition des programmes de recherche et d'innovation** en revoyant les modes de conduite et de management, que ce soit au niveau de la production et des modes de traitement de l'information, ou au niveau du processus de communication et de promotion avec les différents acteurs du domaine de la recherche et de l'innovation, en établissant un portail national de la recherche scientifique.

- **Valorisation de la recherche et de l'innovation** à travers:

- Activer les structures de valorisation de la recherche, les réorganiser et revoir leur positionnement par rapport au reste des structures concernées par l'ouverture sur l'environnement socioéconomique, dans le but de créer un environnement propice à la valorisation, l'innovation et le transfert technologique au sein des universités et des centres de recherche.

- Préparer un programme de formation dans le domaine des nouveaux métiers liés à la valorisation de la recherche et au transfert technologique afin de développer les capacités et les compétences des administrateurs et des techniciens, ce qui contribuera à l'amélioration des services de recherche et de transfert technologique.

- Intégrer des structures de recherche, de transfert et de valorisation des technologies dans les espaces dédiés à la valorisation.

- Regrouper l'ensemble des centres de carrières et de certification des compétences (Centres 4 C), des bureaux universitaires pour le transfert technologique (BUTT), et des incubateurs de projets ou des entreprises incubateurs dans l'espace dédié à l'innovation au sein de l'université.

- Préparer une carte nationale des résultats de la recherche et les recenser dans le but de les évaluer de manière plus efficace, en particulier les résultats à fort contenu technologique, dans le but de contribuer au développement de l'économie nationale et d'atteindre une forte valeur ajoutée. Ce recensement doit être réalisé dans les différents domaines et thématiques et par régions, ce qui permettra d'identifier et développer les axes thématiques en fonction des besoins régionaux et de des priorités socioéconomiques.

- Créer des programmes et des mécanismes de financement pour les différentes étapes de la rénovation: Créer plusieurs mécanismes de financement compétitif des projets d'innovation et de rénovation dans le cadre de la promotion de la recherche et du transfert technologique permettant de financer les projets parvenant au stade de la maturité technologique.
- Compléter les différentes composantes des pôles technologiques et améliorer leur gouvernance.
- Promouvoir l'éthique scientifique, les comportements et la propriété intellectuelle en mettant en place des mécanismes encourageant la recherche dans un cadre favorisant l'intégrité et la responsabilité et en accord avec la liberté académique et les normes et valeurs fondamentales associées à l'intégrité scientifique, tout en veillant à protéger la propriété intellectuelle.

II. Présentation des objectifs et indicateurs de performance:

1) Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme:

Le tableau suivant résume les objectifs qui reflètent les grandes orientations dans le domaine de la recherche scientifique:

Tableau 5 : Liste des objectifs et indicateurs de performance du programme

Objectifs	Indicateurs de performance
Objectif 2.1 : Promouvoir l'excellence et le rayonnement de la recherche scientifique	Indicateur 2.1.1: Nombre des publications scientifiques publiées dans des revues indexées par enseignant permanent
	Indicateur 2.1.2: Pourcentage d'articles scientifiques publiés dans des revues impactées de type Q1 et Q2
	Indicateur 2.1.3: Classement des universités tunisiennes dans le domaine de la recherche scientifique
Objectif 2.2 : Améliorer l'impact de la recherche et de l'innovation sur le développement socioéconomique	Indicateur 2.2.1: Le taux d'évolution du nombre de demandes de brevet d'invention à l'échelle nationale et internationale des obtentions végétales
	Indicateur 2.2.2: Le taux d'évolution du nombre conventions de partenariat à impact financier conclues avec les entreprises socioéconomiques.
	Indicateur 2.2.3: Le transfert du savoir (Nombre des startups et spin off issues des programmes et des projets de valorisation des résultats de recherche)

Objectif 1.2: Promouvoir l'excellence et la promotion de la recherche scientifique.

- **Présentation de l'objectif:**

L'objectif est d'améliorer la qualité de la production scientifique des chercheurs tunisiens, notamment à travers des publications scientifiques distinguées ; soutenir le positionnement et la visibilité des institutions de recherche tunisiennes au niveau international.

- **Référence de l'objectif:**

La stratégie quinquennale de la recherche scientifique et le programme de réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

- **Justifications pour le choix des indicateurs rattachés à l'objectif:**

Le nombre de publications scientifiques dans des revues indexées est l'un des indicateurs les plus importants approuvés au niveau international pour mesurer les performances des systèmes de recherche scientifique, étant donné que les publications scientifiques sont le produit direct des activités de recherche permettant ainsi d'évaluer les performances scientifiques du système.

Les articles sont classés selon le facteur d'impact des revues publiées. Le nombre de citations des articles scientifiques est considéré comme un indicateur de mesure de la qualité des publications scientifiques. En effet, le nombre de citations d'un article est fortement corrélé avec son niveau de qualité, ce qui permettra l'exploitation de ses résultats dans des recherches antérieures. Cet indicateur est reconnu à l'échelle internationale pour mesurer la qualité des publications scientifiques.

L'indicateur relatif au classement des universités a été adopté sur la base du classement international URAP, qui permet de mesurer la qualité de la recherche scientifique de l'université par rapport aux universités internationales.

Indicateurs	LF 2020	Prévisions		
		2021	2022	2023
Indicateur 2.1.1: Nombre des publications scientifiques publiés dans des revues indexées par enseignant chercheur permanent	0.43	0.44	0.45	0.46
Indicateur 2.1.2: Pourcentage d'articles scientifiques publiés dans des revues impactées de type Q1 et Q2	45%	71%	72%	73%
Indicateur 2.1.3: Classement des universités tunisiennes dans le domaine de la recherche scientifique				
Nombre des universités classées parmi les 500 premières	1	0	1	1
Nombre des universités classées parmi les	3	4	4	5

1000 premières				
Nombre des universités classées parmi les 1500 premières	5	4	5	6
Nombre des universités classées parmi les 2500 premières	8	8	8	8

Objectif 2.2 : Améliorer l'impact de la recherche et de l'innovation sur le développement socioéconomique

- **Présentation de l'objectif:**

L'évaluation des résultats de la recherche et le transfert technologique représentent un soutien essentiel au développement économique et social en utilisant les résultats de la recherche dans le système de production. Compte tenu de la valeur des résultats de la recherche et de leur impact sur le contenu technologique des produits d'une part, et de leur coût financier d'autre part, il s'avère nécessaire de les protéger via des brevets d'invention avant leur publication.

Cette démarche nécessite la diffusion de la culture de la propriété intellectuelle chez les chercheurs. La valorisation de la recherche repose également sur la mise en place du réseau des pôles technologiques comme locomotive du développement économique, en consolidant le partenariat entre les entreprises économiques, les centres de recherche et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ; et en encourageant la création des startups issues de l'exploitation et de l'évaluation des résultats de la recherche.

- **Référence de l'objectif:**

La stratégie quinquennale de la recherche scientifique et le programme de réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

- **Justifications pour le choix des indicateurs rattachés à l'objectif:**

Les indicateurs approuvés permettent de mesurer l'efficacité des activités de recherche et leur impact sur le tissu socioéconomique.

Indicateurs		Réalisations 2019	LF 2020	Prévisions		
				2021	2022	2023
Indicateur 2.2.1: Le taux d'évolution du nombre de demandes de brevet d'invention à l'échelle	Nombre de brevets d'invention issus des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et les établissements publics concernés par	90	75	80	85	90

nationale et internationale des obtentions végétales	les activités de recherche					
	Taux d'évolution %	34	17-	7	6	34
	Nombre de brevets d'invention issus des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et des établissements publics de recherche et des établissements publics concernés par les activités de recherche à protéger au niveau international	5	5	6	7	5
	Taux d'évolution %	25	0	20	20	25
	Nombre de demande de protection des obtentions végétales soumises par des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et des établissements publics de recherche et des établissements publics concernés par les activités de recherche	7	5	6	7	7
	Taux d'évolution %	700	29-	20	17	700
Indicateur 2.2.2: Le taux d'évolution du nombre conventions de partenariat à impact financier conclues avec les entreprises socioéconomiques.		-16%	170%	41%	-10%	8%
Indicateur 2.2.3: Le transfert du savoir (Nombre des startups et spin off issues des programmes et des projets de valorisation des résultats de recherche)		04	09	05	07	09

2) Activités rattachées au programme « recherche scientifique »

Tableau 6 : activités et leviers d'actions du programme « recherche scientifique »

Objectifs	Indicateurs	Prévisions des indicateurs pour 2021	Leviers d'actions	Activités	Prévisions des crédits des activités pour 2021
Objectif 1.2: Promouvoir l'excellence et la promotion de la recherche scientifique.	Indicateur 2.1.1: Nombre des publications scientifiques publiés dans des revues indexées par enseignant chercheur permanent	0.44	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du critère de la production scientifique dans la détermination des fonds pour chaque laboratoire, à l'ordre de 50% du financement - Restructuration des unités de recherche créées en 2013 dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et les établissements sous tutelle du ministère de la Défense nationale, du ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la pêche, et du ministère de la Jeunesse et des Sports (97 unités de recherche). - La création de nouveaux laboratoires de recherche issus d'une évaluation finale et du renouvellement des unités de recherche créées en 2014 dans les différentes institutions et ministères (35 unités de recherche) - Poursuite du programme national relatif à la création d'une nouvelle génération de laboratoires de recherche développementale dans les entreprises industrielles liées aux secteurs prometteurs dans le cadre du 	Activité3 : Développement, gestion et financement des programmes de recherche	9451
	Indicateur 2.1.2: Pourcentage d'articles scientifiques publiés dans des revues impactées de type Q1 et Q2	71%		Activité19 : Documentation scientifique et abonnements électroniques	13655
	Indicateur 2.1.3: Classement des universités tunisiennes dans le domaine de la recherche scientifique	0		Activité1 : Evaluation des activités de recherche scientifique	327
	Nombre des universités classées parmi les 500 premières	4		Activité2 : Développement, gestion et financement des structures de recherche	26376
	Nombre des universités classées parmi les 1000 premières	4		Activité6 : Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine des civilisations et religions	1272
Nombre des universités classées parmi les 1500 premières	8	Activité5 : Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine socioéconomique	1870		
Nombre des universités		Activité7 : Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine des sciences de matériaux	4383		

	classées parmi les 2500 premières	<p>développement de la relation du système de recherche scientifique avec son environnement économique. Le programme vise, dans une phase initiale pilote, à créer 5 laboratoires de recherche développementale avec 5 entreprises industrielles dans des secteurs de priorités nationales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'un appel d'offres exceptionnel pour la création de laboratoires de recherche dans les domaines des technologies de l'information et de la communication et des énergies renouvelables. - Encourager la recherche dans les spécialités émanant des priorités nationales et en réponse aux exigences et aux besoins des divers secteurs de la R&D. - Renouvellement des laboratoires de recherche, des unités de recherche et des unités spécialisées. - Lancement des projets de recherche au profit des jeunes chercheurs pour encourager des projets innovants surtout dans les régions intérieures manquant de ressources humaines et de structures de recherche. - Création d'une base de données pour la gestion des équipements scientifiques lourds. - Opérationnaliser les écoles doctorales 	<p>Activité8 : Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine de la biotechnologie à Borj Cedria</p> <p>Activité9 : Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine de l'énergie</p> <p>Activité10 : Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine de l'eau</p> <p>Activité11 : Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine de la biotechnologie à Sfax</p> <p>Activité12 : Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine de l'analyse physio chimique</p> <p>Activité13 : Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine du microélectronique</p> <p>Activité14 : Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine du numérique</p>	<p>7650</p> <p>7019</p> <p>7153</p> <p>6593</p> <p>6376</p> <p>4420</p> <p>2528</p>
--	-----------------------------------	--	--	---

		<p>créées et améliorer leur rentabilité par la révision de le décret et de l'arrêté qui les régissent, tout en leur permettant de disposer des fonds nécessaires pour travailler dans les meilleures conditions et achever leurs programmes aux délais fixés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création des nouvelles écoles doctorales dans plusieurs établissements. - Soutenir l'ouverture à de nouvelles expériences en émettant des appels d'offres avec de nouveaux partenaires (tels que la Turquie, l'Afrique du Sud, l'Inde, la Corée du Sud ...) ... - Mise en réseau des équipes de recherche tunisiennes avec leurs homologues étrangers en organisant des événements scientifiques. - Soutenir la présence de la Tunisie au rang de pays partenaire dans le programme Horizon 2020 pour permettre aux équipes de recherche tunisiennes de bénéficier des privilèges accordés par l'Union européenne. - Créer un haut comité de gouvernance de la recherche et de l'innovation comprenant dans sa composition des représentants de toutes les parties prenantes du système, et assurant la préparation et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de recherche et de rénovation de manière indépendante et 	<p>Activité15 : Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine des sciences et technologies nucléaires</p> <p>Activité4 : Développement, gestion et financement des programmes scientifiques internationaux</p>	<p>5865</p> <p>14808</p>
--	--	--	---	--------------------------

		<p>transparente tout en ayant la capacité d'activer ses décisions.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revoir les cadres juridiques et réglementaires du système afin d'améliorer ses performances, sa rentabilité et son adéquation avec les exigences de la valorisation des résultats de la recherche et de la rénovation ; en garantissant un partenariat efficace entre les secteurs public et privé. - Mettre en place des mécanismes d'assurance qualité et standardiser le système d'évaluation, d'accréditation et de certification, notamment en ce qui concerne: <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'une agence nationale unifiée pour l'évaluation et la qualité ayant pour mission l'évaluation des activités de formation, de recherche et d'innovation et la garantie leur qualité dans les secteurs public et privé, fonctionnement de manière indépendante pour garantir la transparence et l'impartialité, - Mettre en place d'un système de gestion de la qualité pour les centres et instituts de recherche. 		
<p>Objectif 2.2 : Améliorer l'impact de la recherche</p>	<p>Indicateur 2.2.1: Le taux d'évolution du nombre de demandes de brevet d'invention à l'échelle nationale et internationale des</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la culture de la propriété intellectuelle à travers des sessions de formation. - Lancer un appel à candidature pour financer des projets de recherche 	<p>Activité16 : Pilotage des activités de valorisation des résultats de recherche et du transfert technologique</p> <p>Activité17 : Mise en place</p>	<p>3285</p> <p>7630</p>

et de l'innovation sur le développement socioéconomique	obtentions végétales		développementale dans les secteurs prioritaires.	des pôles technologiques et des espaces de rénovation	
	Nombre de brevets d'invention issus des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et les établissements publics concernés par les activités de recherche	75	- S'orienter vers la création de complexes de recherche en coordination avec les différents ministères concernés. - Inciter les structures de recherche pour accorder plus d'attention à la recherche pour le développement en augmentant le nombre d'accords conclus avec l'environnement économique et social.	Activité3 : Développement, gestion et financement des programmes de recherche	9451
	Taux d'évolution %	17-	- Mettre en place des projets de recherche collaborative pour soutenir l'innovation aux pôles technologiques. - Création de deux unités de rénovation et de transfert technologique dans les établissements de formation des ingénieurs et les instituts supérieurs des études technologiques, à partir de 2018 (structures de médiation entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et le secteur de la production en contribuant aux solutions technologiques innovantes et innovantes au profit des établissements économiques).	Activité20 : Promotion de la recherche scientifique	1131
	Nombre de brevets d'invention issus des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et des établissements publics concernés par les activités de recherche à protéger au niveau international	5		Activité 21 : Diffusion de la culture scientifique à la cité des sciences	6573
	Taux d'évolution %	0		Activité 22 : Diffusion de la culture scientifique au palais des sciences	2162
	Nombre de demande de protection des obtentions végétales soumises par des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et des établissements publics de recherche et des établissements publics	5		Activité 18 : Diffusion de la culture scientifique	411

	concernés par les activités de recherche Taux d'évolution %	29-			
	Indicateur 2.2.2: Le taux d'évolution du nombre conventions de partenariat à impact financier conclues avec les entreprises socioéconomiques.	41%			
	Indicateur 2.2.3: Le transfert du savoir (Nombre des startups et spin off issues des programmes et des projets de valorisation des résultats de recherche)	05			

III. Dépenses du programme:

1) Budget programme:

Les dépenses du programme « recherche scientifique » pour 2021 ont été estimées à 140 938 MD contre 139 351 MD en 2020, soit une augmentation de 1,14%, et se répartissent comme suit:

Tableau 7 : Evolution des crédits du programme « Recherche scientifique » :

Répartition selon la nature des dépenses*

En Milles Dinars

Intitulé	Réalisations 2019	LF 2020	Prévisions 2021	Ecart	Pourcentage
Dép. de rémunérations	48890	54499	56066	1567	2,88%
Dép. de fonctionnement	5204	4547	4567	20	0,44%
Dép. d'interventions	5880	6205	6205	0	0%
Dép. d'investissement	60727	74100	74100	0	0%
Total	120701	139351	140938	1587	1,14%

* Hors ressources propres des établissements publics

Graphique 2 : Répartition du projet du budget du programme pour 2021 par nature des dépenses

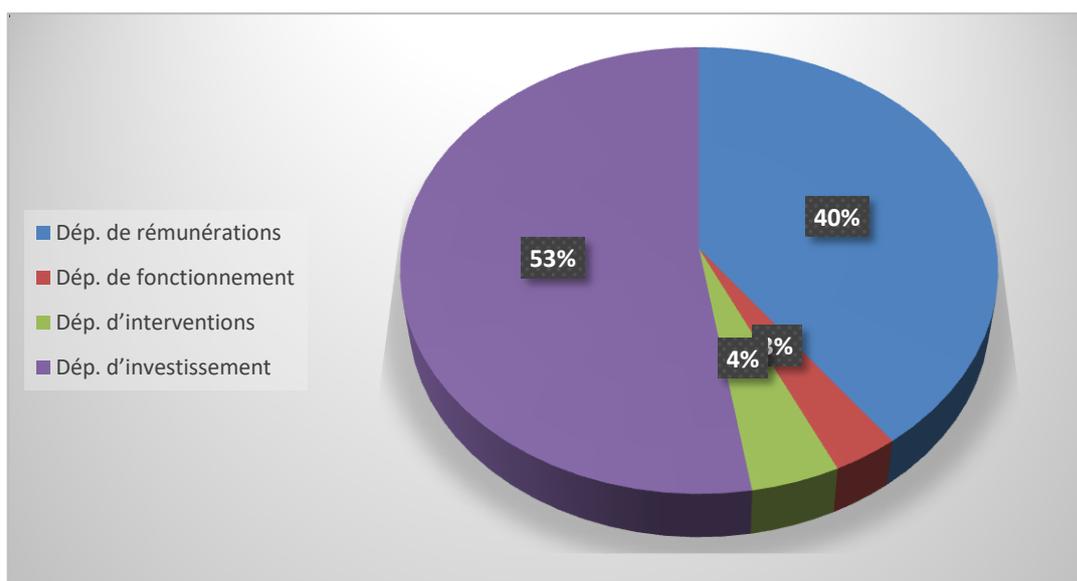


Tableau 8 : Budget du programme selon la destination de la dépense par sous-programmes et activités

Sous programmes	Activités	2020	2021	Taux d'évolution-2020 2021	
				Ecart	Pourcentage
Sous programme1 : Structures et programmes de recherche	Activité1 : Evaluation des activités de recherche scientifique	397	327	-70	-17,6%
	Activité2 : Développement, gestion et financement des structures de recherche	26575	26376	-199	-0,7%
	Activité3 : Développement, gestion et financement des programmes de recherche	8451	9451	1000	11,8%
	Activité4 : Développement, gestion et financement des programmes scientifiques internationaux	15908	14808	-1100	-6,9%
	Activité5 : Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine socioéconomique	1967	1870	-97	-4,9%
	Activité6 : Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine des civilisations et religions	1229	1272	43	3,5%
Opérateur public	Activité7 : Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine des sciences de matériaux	4091	4383	292	7,1%
Opérateur public	Activité8 : Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine de la biotechnologie à Borj Cedria	7387	7650	263	3,6%
Opérateur public	Activité9 : Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine de l'énergie	6706	7019	313	4,7%
Opérateur public	Activité10 : Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine de l'eau	7012	7153	141	2,0%
Opérateur public	Activité11 : Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine de la biotechnologie à Sfax	7396	6593	-803	-10,9%
Opérateur	Activité12 : Mise en œuvre	6177	6376	199	3,2%

public	des programmes de recherche scientifique dans le domaine de l'analyse physio chimique				
Opérateur public	Activité13 : Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine du microélectronique	3177	4420	1243	39,1%
Opérateur public	Activité14 : Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine du numérique	2546	2528	-18	-0,7%
Opérateur public	Activité15 : Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine des sciences et technologies nucléaires	5452	5865	413	7,6%
Sous programme2 : Appui et promotion des activités de recherche	Activité16 : Pilotage des activités de valorisation des résultats de recherche et du transfert technologique	2596	3285	689	26,5%
	Activité17 : Mise en place des pôles technologiques et des espaces de rénovation	8605	7630	-975	-11,3%
	Activité 18 : Diffusion de la culture scientifique	611	411	-200	-32,7%
	Activité19 : Documentation scientifique et abonnements électroniques	13654	13655	1	0,0%
Opérateur public	Activité20 : Promotion de la recherche scientifique	1181	1131	-50	-4,2%
Opérateur public	Activité 21 : Diffusion de la culture scientifique à la cité des sciences	6571	6573	2	0,0%
Opérateur public	Activité 22 : Diffusion de la culture scientifique au palais des sciences	1662	2162	500	30,1%
Total programme		139351	140938	1587	1,14%

2) Le cadre des dépenses à moyen terme du programme pour la période 2021-2023 :

Tableau 9 : Prévisions du cadre des dépenses à moyen terme du programme
« Recherche scientifique » : Répartition par nature des dépenses

En milles Dinars

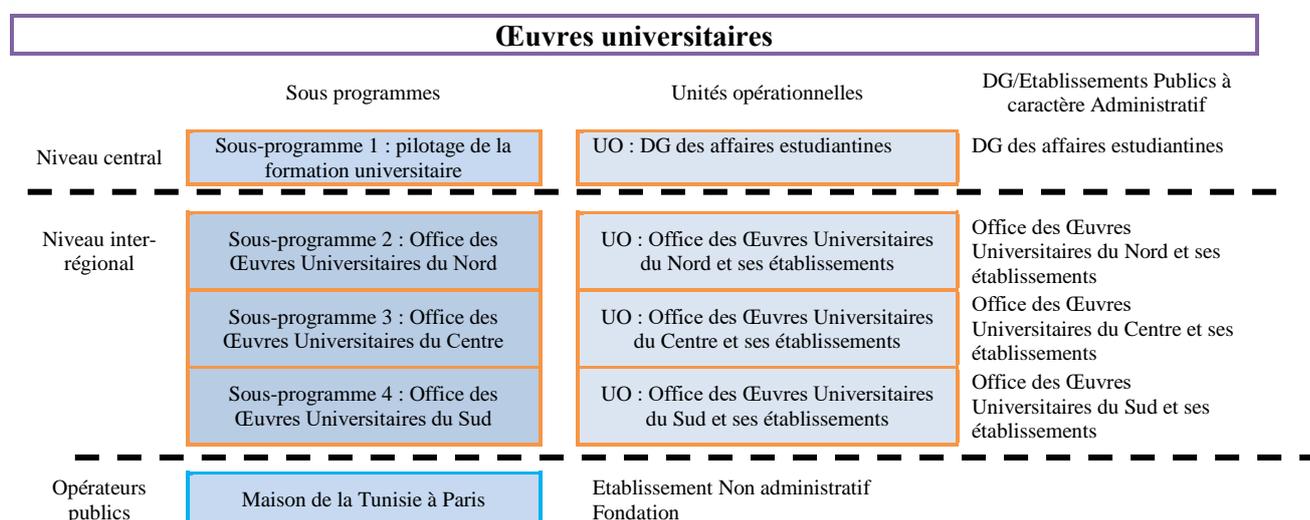
Intitulé	Réalisations2017	Réalisations2018	Réalisations2019	LF 2020	Prévisions2021	Prévisions2022	Prévisions2023
Dépenses de rémunérations	37 369	39 611	48 890	54499	56066	63631	64095
Dépenses de fonctionnement	3 021	3 295	5 204	4547	4567	4975	5273
Dépenses d'interventions	1169	1416	5880	6205	6205	16612	19668
Dépenses d'investissement	41534	59198	60727	74100	74100	115814	129400
Total hors ressources propres des établissements publics	83074	103 490	120701	139351	140938	201032	218436
Total	83634	104038	122921	141226	143713	203807	221211

Programme « Œuvres Universitaires »

Responsable de programme : Mr. Mongi NAIMI, Directeur Général des affaires estudiantines

I. Présentation du programme et sa stratégie :

Graphique 3 :
Cartographie du programme « œuvres universitaires»



Sur la base des axes inclus dans le programme de réforme du système d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique 2015-2025 et de la stratégie du ministère dans le domaine des œuvres universitaires pour 2015-2020 en vue de développer la vie estudiantine dans les établissements d'hébergement et les centres universitaires culturels et sportifs dans le but d'établir une formation combinée au profit des étudiants réunissant l'aspect académique et formatif dans les diverses disciplines scientifiques d'une part, et le volet éducatif, ludique et sportif pour enrichir la personnalité de l'étudiant et l'enraciner dans un environnement civique sain.

Suite à une série de réunions organisées avec les services du ministère des Finances et les acteurs impliqués dans la préparation du programme « œuvres universitaires » pour 2021,

en présence des cadres de l'unité de gestion budgétaire par objectifs, portant sur la revue des objectifs stratégiques du programme et la définition d'indicateurs appropriés pour atteindre ces objectifs dans le cadre d'un programme prenant en considération tous les services fournis à l'étudiant et cherchant à les améliorer, en tenant compte de la situation sanitaire et sociale que traverse notre pays.

Dans ce contexte, deux objectifs stratégiques ont été adoptés, à savoir:

- Le développement des activités de prise en charge de l'étudiant: À ce niveau, les efforts seront orientés pour traiter les nombreux problèmes, difficultés et lacunes liés à la situation des établissements d'hébergement et de restauration et à leur aptitude fonctionnelle à faire face aux demandes de logement et à fournir des repas dans un contexte actuel caractérisé par la détérioration de l'état de certains établissements et la dégradation des services offerts. L'objectif vise à poursuivre la programmation des travaux d'entretien, d'extension et de réparation de certains établissements et à lier la restauration universitaire aux normes internationales de certification, pour assurer la qualité et la sécurité alimentaire des repas accompagnant tous les restaurants dans cette démarche à travers des bureaux spécialisés dans ce domaine.

Dans le même contexte, le programme cherche à bénéficier d'une expertise internationale dans le domaine des œuvres universitaires en concluant des accords de partenariat avec des institutions étrangères dans le domaine et en mettant en œuvre les accords établis dans le cadre de la coopération tuniso-allemande avec le Centre de restauration universitaire Afako à Bochum et le centre des services universitaires Studentenwerk à Munich dans le domaine de la gouvernance des œuvres universitaires et de l'échange d'expériences dans les domaines de l'hébergement, de la restauration, des activités culturelles et sportives et dans le domaine de l'assistance psychologique.

- Renforcer le bien-être et l'épanouissement de l'étudiant: Quant au deuxième axe du programme, il repose sur l'engagement de notre pays envers les conventions internationales et territoriales dans le domaine de la santé, la promotion du secteur culturel et sportif en appuyant la culture numérique et la prise en charge des activités physiques et sportives. En effet, cet objectif stratégique vise, via un ensemble d'indicateurs choisis, l'amélioration du bien-être de l'étudiant en développant le nombre des étudiants bénéficiant d'une assistance psychologique et le nombre des adhérents dans les diverses activités culturelles, artistiques, sportives et de divertissement, touchant également le secteur du voyage et du tourisme des jeunes étudiants. Cette orientation nécessite une volonté supplémentaire pour soutenir et renforcer les événements culturels, scientifiques et sportifs au cours des prochaines années.

•Hébergement universitaire:

- Poursuivre la programmation des travaux d'aménagement et d'extension de nombreux foyers et cités universitaires, et stimuler le rythme d'exécution des travaux en les orientant vers le renforcement des chambres individuelles et doubles et l'amélioration des conditions de résidence en généralisant les salles de soins équipées, les douches et la fourniture de l'internet à haut débit.
- Construire des foyers universitaires dans les régions où le besoin d'hébergement public atteint des seuils critiques, et achever les travaux en cours.
- Aménager des chambres et des espaces au profit des personnes ayant des besoins spécifiques dans les divers foyers et cités universitaires.
- Le recours à certains foyers privés et leur exploitation dans le cadre de la sous-traitance pour répondre au plus grand nombre possible de demandes d'hébergement public, tout en garantissant la qualité du logement et des services associés et la facilité de circulation entre les centres d'hébergement et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
- La généralisation de la sécurisation des foyers et des cités universitaires en les équipant d'un système de protection et de surveillance par caméras, et en installant des barrières électroniques aux entrées.
- Mise en place d'un système d'information unifié permettant à l'étudiant de s'inscrire et de payer les droits d'hébergement à distance.
- Amélioration du taux de réponse aux demandes exceptionnelles d'hébergement universitaire en faveur des étudiantes et des étudiants en situation sociale difficile et des étudiants bénévoles pour encadrer des clubs culturels et sportifs
- Fournir des fonds supplémentaires pour garantir les conditions sanitaires exceptionnelles au titre de prévention de la pandémie «Covid 19» et veiller au respect par les différentes parties prenantes du protocole sanitaire pour l'hébergement universitaire élaboré pour un comité spécialisé.

•Restauration universitaire:

- Inviter les restaurants universitaires à solliciter des bureaux spécialisés dans le domaine de la certification et de la sécurité alimentaire, à lancer la mise en œuvre de toutes les procédures, réformes et programmes de formation des cuisiniers et du personnel d'hygiène alimentaire, et à adhérer au reste des critères nécessaires pour s'engager dans la voie de la certification.
- Achever les projets programmés pour la mise à niveau des restaurants en les certifiant

d'une part et en faisant face au phénomène de la demande croissante sur les repas universitaires causant une surpopulation et des difficultés dans la distribution des repas.

- Continuer à doter les restaurants universitaires du matériel et des équipements modernes et avancés afin de suivre le rythme croissant des besoins, d'assurer la qualité de la nourriture et maîtriser son coût.
- Remédier au manque de personnel de santé et de sécurité alimentaire dans les restaurants universitaires et veiller à assurer des nouveaux recrutements pour combler certains postes vacants très urgents.
- Créer des espaces aménagés dans les restaurants pour les personnes ayant des besoins spécifiques.
- Poursuivre la généralisation progressive du système électronique de distribution des repas universitaires.
- **Couverture sanitaire et assistance psychologique.**
 - Exploiter toutes les capacités pour affronter et éviter la menace du Covid19, que ce soit en sensibilisant les étudiants à appliquer le protocole sanitaire ou par une préparation psychologique et comportementale pour s'adapter à cette pandémie et à empêcher sa propagation dans la communauté étudiante.
 - Renforcer les mécanismes d'écoute préventive et de communication sociale dans le but d'augmenter le nombre de bénéficiaires de l'assistance psychologique et d'inviter toutes les institutions d'hébergement universitaire et les centres culturels universitaires à intensifier les manifestations scientifiques et les séminaires dans les domaines psychologique, sanitaire et social à caractère préventif.
 - Inviter tous les foyers universitaires à coordonner avec les établissements de santé publics et privés dans le domaine des soins psychologiques et sanitaire, et à opérationnaliser les accords de coopération avec l'Office national de la famille et de la population et l'Association tunisienne pour la prévention des accidents scolaires.
- **Activités culturelles et sportives :**
 - S'engager à mettre en œuvre les exigences du protocole sanitaire et faire preuve de vigilance lors de l'organisation d'événements culturels en attendant le dénouement de cette situation.
 - Stimuler le rythme d'exécution des travaux dans de nombreux centres culturels et complexes sportifs universitaires, et œuvrer pour le lancement des travaux des nouveaux projets après l'achèvement des études techniques.

- Accroître la capacité fonctionnelle des centres culturels et sportifs universitaires en allouant les fonds nécessaires à l'entretien et à la maintenance en leur dotant des équipements nécessaires pour gérer les diverses activités.
- Mettre l'accent sur l'organisation des événements culturels, scientifiques et sportifs compte tenu de leur rôle important pour attirer les étudiants à rejoindre les clubs et à s'engager dans leurs diverses activités.
- Continuer à coordonner avec les établissements d'enseignement supérieur lors de la fixation des calendriers d'enseignement afin de garantir aux étudiants la liberté de participer aux activités culturelles et sportives.
- Continuer à s'appuyer sur les étudiants encadreur et les bénévoles dotés d'une expertise et de talents, pour animer les divers clubs culturels et sportifs et pour faire face au manque d'encadreur permanents et contractuels.
- Activer les accords de coopération entre les institutions d'œuvres universitaires et leurs homologues dans diverses structures culturelles et sportives et établir un partenariat avec les maisons de la culture et de la jeunesse encourageant l'exploitation conjointe des espaces sportifs et culturels.
- Conclusion d'accords de partenariat avec diverses fédérations sportives nationales pour renforcer la participation des étudiants aux événements sportifs et trouver des solutions supplémentaires pour faire face au faible taux d'encadrement dans le domaine du coaching sportif, en particulier dans les foyers et les cités universitaires.
- Intensifier les manifestations culturelles et sportives, que ce soit au niveau local, régional, national ou international, et allouer les fonds nécessaires pour appuyer la participation des étudiants dans les diverses compétitions.
- Chercher à créer une fédération sportive universitaire, et achever les procédures administratives et réglementaires entamées à cet effet.

II. Objectifs et indicateurs de performance du programme

« œuvres universitaires »

1) Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme :

Objectifs	Indicateurs de performance
Objectif 3.1 :	Indicateur 3.1.1:

Améliorer la prise en charge des étudiants	Pourcentage des chambres individuelles et doubles
	Indicateur 3.1.2: Pourcentage d'établissements d'hébergement universitaires offrant des services intégrés aux étudiants.
	Indicateur 3.1.3: Nombre de restaurants universitaires impliqués dans le processus de certification.
Objectif 3.2 : Promouvoir le bien-être et l'épanouissement de l'étudiant	Indicateur 3.2.1: Pourcentage des étudiants bénéficiant d'une assistance psychologique
	Indicateur 3.2.3: Taux des étudiants adhérents dans les clubs culturels, scientifiques et sportifs.
	Indicateur 3.2.3: Taux d'évolution du nombre de manifestations culturelles, scientifiques et sportives.

Objectif 3.1 : Améliorer la prise en charge des étudiants

- **Présentation de l'objectif:**

Cet objectif repose principalement sur l'amélioration de la qualité de la vie universitaire et la création d'un environnement propice pour poursuivre des études dans les meilleures conditions psychologiques, sanitaires et récréatives, que ce soit en termes de conditions d'hébergement ou d'amélioration de la restauration universitaire à travers les trois indicateurs cités au-dessous.

De ce fait, l'attention sera portée en particulier sur l'intensification des projets d'aménagement et d'extension touchant tous les établissements d'hébergement pour soutenir leur capacité et développer les services nécessaires au bien-être de l'hébergement tels que les salles de soins infirmiers, les douches, le chauffage, l'internet, en créant des salles et des espaces sanitaires au profit des personnes ayant des besoins spécifiques; et en optant pour l'hébergement dans des chambres individuelles et doubles en vue d'abandonner définitivement le troisième lit dans les chambres.

Dans le domaine de la restauration universitaire, l'objectif est d'assurer un ensemble de mesures pour développer le système de restauration par l'intensification périodique des travaux d'entretien et de maintenance de tous les restaurants universitaires en leur

fournissant des équipements modernes, et leur mise à niveau pour adhérer au processus de certification et répondre aux normes de qualité internationalement reconnues.

Cet objectif vise également à garantir la sécurité du matériel et des équipements, à assurer des formations dans le domaine sanitaire, et de faire appel à des cuisiniers spécialisés pour la préparation des repas sains et équilibrés nutritionnellement à partir des compétences certifiées ou des agents ayant participé à des formations internes dans ce domaine.

- **Référence de l'objectif:**

La stratégie du ministère.

- **Justifications pour le choix des indicateurs rattachés à l'objectif:**

Les indicateurs ont été fixés en coordination avec les sous-programmes, en fonction des activités des offices des œuvres universitaires et des établissements sous tutelle.

Indicateurs	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 3.1.1: Pourcentage des chambres individuelles et doubles	74,78 %	76,55 %	78,23 %	78,10 %	82,39 %	82,50 %	82,86 %
Indicateur 3.1.2: Pourcentage d'établissements d'hébergement universitaires offrant des services intégrés aux étudiants.	39,56 %	40,66 %	41,75 %	42,86 %	61,70 %	63,15 %	65,67 %
Indicateur 3.1.3: Nombre de restaurants universitaires impliqués dans le processus de certification.					350%	66%	46%

Objectif 3.2 : Promouvoir le bien-être et l'épanouissement de l'étudiant

- **Présentation de l'objectif:**

L'objectif est de développer les moyens de prise en charge de l'étudiant en améliorant la santé et l'assistance psychologique de l'étudiant, que ce soit à travers le développement des méthodes de travail dans le domaine de l'intervention préventive et la sensibilisation régulière, et des soins pour les nouveaux étudiants pour faire face aux difficultés d'intégration et de communication, ainsi que les interventions urgentes, dans certains cas.

L'indicateur vise également, en particulier, à intensifier les actions de sensibilisation, que ce soit à travers des séminaires scientifiques ou en programmant des séances d'écoute individuelles et collectives selon un programme annuel au niveau de tous les établissements d'hébergement et les centres universitaires culturelle et sportive.

Dans le but de développer les mécanismes et les moyens de bien-être et d'épanouissement

des étudiants, en coordination avec les sous-programmes et en fonction des activités des offices des œuvres universitaires et des établissements sous tutelle, un nouvel indicateur a été adopté mesurant le degré de réalisation des événements culturels, scientifiques et sportifs en tant que vecteur de développement des talents des étudiants au sein l'université et un élément essentiel pour concrétiser les comportements participatifs, l'éthique du dialogue, la compétition et la coexistence culturelle collective.

Dans le même contexte, l'attention s'est également portée sur l'augmentation du nombre des adhérents dans les différentes manifestations, que ce soit dans le secteur culturel, artistique, sportif, du voyage ou dans les domaines scientifique et sanitaire.

- **Référence de l'objectif:** La stratégie du ministère.
- **Justifications pour le choix des indicateurs rattachés à l'objectif:**

Les indicateurs ont été fixés en coordination avec les sous-programmes, en fonction des activités des offices des œuvres universitaires et des établissements sous tutelle.

Indicateurs	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 3.2.1: Pourcentage des étudiants bénéficiant d'une assistance psychologique	nouveau	nouveau	%9,13	28,30 %	23,24 %	25,83 %	28,47 %
Indicateur 3.2.3: Taux des étudiants adhérents dans les clubs culturels, scientifiques et sportifs.	32,43%	57,92%	33,87%	34,98 %	40,61 %	42,24 %	44,33 %
Indicateur 3.2.3: Taux d'évolution du nombre de manifestations culturelles, scientifiques et sportives.	nouveau	nouveau	nouveau	-31,86 %	25,18%	14,08%	16,62%

Objectifs et indicateurs liés à la garantie de l'égalité des chances pour les femmes, les hommes et toutes les catégories sociales sans discrimination.

Objectif opérationnel: Développer des activités culturelles et sportives pour les étudiants.

Justification de l'adoption des indicateurs: Les indicateurs suivants permettent d'évaluer

le degré de la participation des femmes aux activités culturelles et sportives.

Indicateurs prenant compte de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et le reste des catégories sociales :

Taux des étudiantes adhérents dans des clubs culturels et sportifs dans des foyers universitaires

Indicateurs	Réalizations			LF2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux des étudiantes adhérents dans des clubs culturels et sportifs dans des foyers universitaires	-	-	-	%35,37	%36,22	%36,75	39,92%

2) Activités rattachées au programme « œuvres universitaires »

Tableau 6 : activités et leviers d’actions du programme « œuvres universitaires»

Objectifs	Indicateurs	Prévisions des indicateurs pour 2021	Leviers d’actions	Activités	Prévisions des crédits des activités pour 2021
Objectif 3.1: Améliorer la prise en charge des étudiants	Indicateur 3.1.1: Pourcentage des chambres individuelles et doubles	82,39%	Améliorer les conditions d’hébergement des étudiants grâce à: - L’amélioration de la gouvernance des foyers et des cités universitaires - Amélioration de la capacité d'absorption des foyers universitaires par la location et la sous traitance - Signature de nouvelles conventions médicales. - Revoir les textes réglementaires régissant les conventions médicales avec la participation de tous les acteurs du système - Couverture sanitaire des étudiants. - Opérationnalisation des centres de la santé universitaire. - Certification des restaurants universitaires - Rationaliser les ressources	Activité1 : pilotage des œuvres universitaire et gestion des bourses et des prêts Activité3 : Œuvres universitaires au Nord Activité4 : Œuvres universitaires au Centre Activité5 : Œuvres universitaires au Sud Activité2 : Hébergement et activités estudiantines à Paris	227068
	Indicateur 3.1.2: Pourcentage d’établissements d’hébergement universitaires offrant des services intégrés aux étudiants.	61,70%			91533
	Indicateur 3.1.3: Nombre de restaurants universitaires impliqués dans le processus de certification.	350%			47898
Objectif 3.2: Promouvoir le bien-être	Indicateur 3.2.1: Pourcentage des étudiants bénéficiant d'une assistance psychologique	23,24%	- Signature de conventions avec des psychologues - Soutenir les activités estudiantines et développer les services universitaires	Activité3 : Œuvres universitaires au Nord Activité4 : Œuvres universitaires au Centre	91533 47898

et l'épanouissement de l'étudiant	Indicateur 3.2.3: Taux des étudiants adhérents dans les clubs culturels, scientifiques et sportifs.	40,61 %	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les activités culturelles et sportives dans les foyers et les cités universitaires - Organisation des journées nationales et régionales d'orientation et d'information universitaires pour présenter les différents services universitaires en général et l'animation culturelle en particulier. - Signature d'accords-cadres de coopération avec les Ministères de la Jeunesse et des Sports et le Ministère de la Culture. - Organisation des événements conjoints entre les différents établissements d'oeuvres universitaires à caractère compétitif. - Organisation d'événements internationaux et régionaux dans divers domaines, tels que la poésie et les arts plastiques. - Soutenir les activités des associations étudiantes et des centres culturels. 	Activités : Œuvres universitaires au Sud	45705
	Indicateur 3.2.3: Taux d'évolution du nombre de manifestations culturelles, scientifiques et sportives.	25,18%			

III. Dépenses du programme:

1) Budget programme:

Les dépenses du programme des œuvres universitaires pour 2021 ont été fixées à 413.204 MD contre 406074 MD en 2020, soit une augmentation de 1,76%, et se répartissent comme suit:

**Tableau 7 : Evolution des crédits du programme « Œuvres universitaires » :
Répartition selon la nature de la dépense***

En Milles Dinars

Intitulé	Réalisations 2019	LF 2020	Prévisions 2021	Ecart	Pourcentage
Dép. de rémunérations	97777	110878	117858	6980	6,30%
Dép. de fonctionnement	39944	39860	40010	150	0,38%
Dép. d'interventions	202078	228836	228836	0	0,00%
Dép. d'investissement	23563	26500	26500	0	0,00%
Total	363362	406074	413204	7130	1,76%

* Hors ressources propres des établissements publics

Graphique 2 : Répartition du projet du budget du programme pour 2021 par nature de la dépense

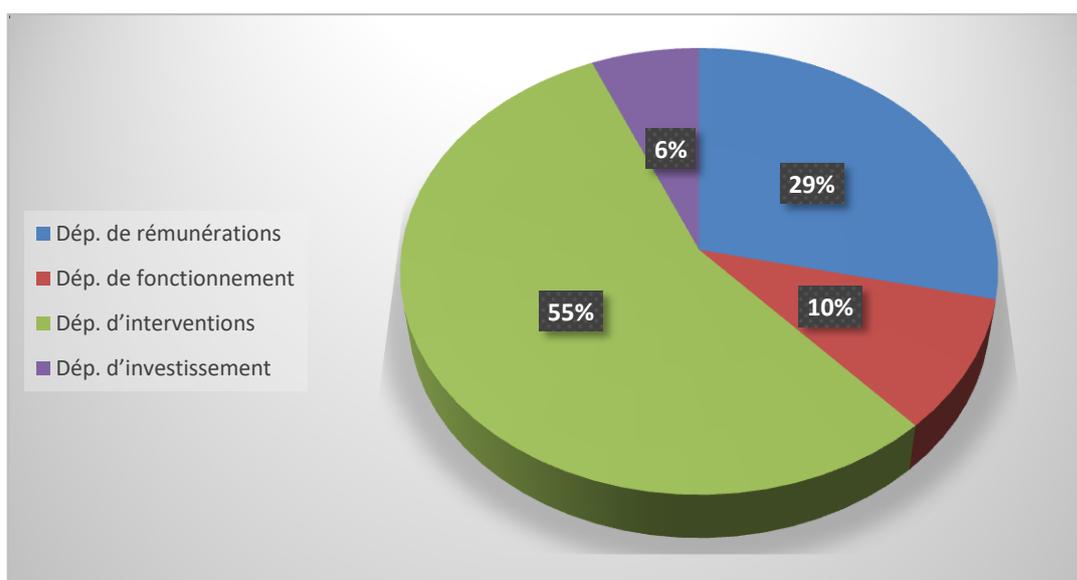


Tableau 8 : Budget du programme selon la destination de la dépense par sous-programmes et activités

Sous programmes	Activités	2020	2021	Taux d'évolution 2021-2020	
				Ecart	Pourcentage
Sous programme1 : pilotage des œuvres universitaire à Tunis et à l'étranger	Activité1 : pilotage des œuvres universitaire et gestion des bourses et des prêts	226641	227068	427	0,19%
Total des sous programmes et activités		226641	227068	427	0.19%
Opérateur public	Activité2 : Hébergement et activités estudiantines à Paris	1370	1000	-370	-27,01%
Sous programme2 : Office des œuvres universitaires du Nord	Activité3 : Œuvres universitaires au Nord	86965	91533	4568	5,25%
Sous programme3 : Office des œuvres universitaires du Centre	Activité4 : Œuvres universitaires au Centre	46059	47898	1839	3,99%
Sous programme4 : Office des œuvres universitaires du Sud	Activité5 : Œuvres universitaires au Sud	45039	45705	666	1,48%
Total des sous programmes et activités		158394	186136	6703	3.74%
Total du programme		406074	413204	7130	1,76%

2) Le cadre des dépenses à moyen terme du programme pour la période 2021-2023 :

Tableau 9 : Prévisions du cadre des dépenses à moyen terme du programme « Œuvres universitaires » : Répartition par nature de la dépense

En milles Dinars

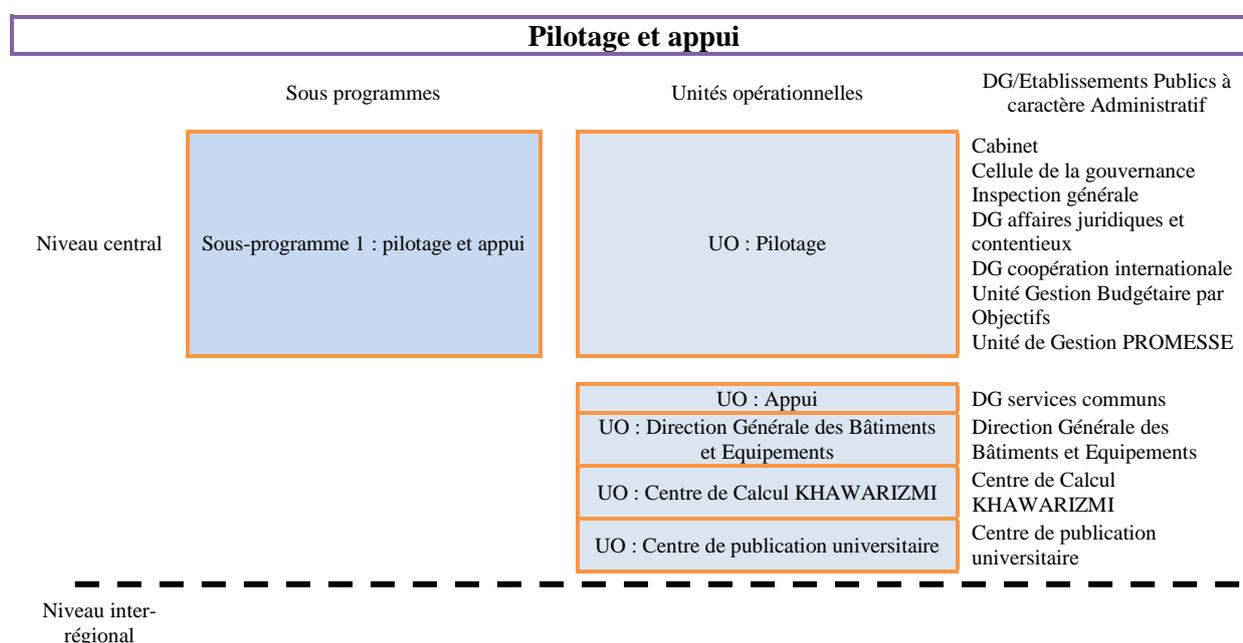
Intitulé	Réalisations2017	Réalisations2018	Réalisations2019	LF 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions2023
Dépenses de rémunérations	84 715	85 764	97777	110878	117858	114322	115788
Dépenses de fonctionnement	38 907	35 375	39944	39860	40010	43481	46089
Dépenses d'interventions	175 031	194 864	202078	228836	228836	240277	252290
Dépenses d'investissement	20078	24 039	23563	26500	26500	40700	43900
Total hors ressources propres des établissements publics	320731	340 042	363362	406074	413204	438780	458067
Total	354351	372399	373028	416255	423390	448966	468253

Programme « Pilotage et appui »

Responsable de programme : Mr. Makram DRISS, Directeur Général des services communs.

I. Présentation du programme et sa stratégie :

Graphique 4 :
Cartographie du programme « pilotage et appui »



Le programme « pilotage et appui » vise à fournir un soutien et des services au reste des programmes et à coordonner entre eux pour assurer leur intégration dans un système homogène garantissant la réalisation des objectifs nationaux du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique à développer leurs capacités d'une manière efficace. Ce programme vise à fournir un soutien logistique, technique et humain aux divers autres programmes et à appuyer les capacités de gestion administrative et financière de l'administration centrale, des universités, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Les principaux objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants:

- Instaurer la prospective et le leadership au sein du ministère à travers le suivi, l'évaluation et la planification pour assurer la coordination entre les différents programmes

et la rationalisation des ressources et des énergies.

- Améliorer la gestion des ressources humaines et mise à niveau des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour promouvoir leurs activités en développant les capacités professionnelles des agents et en organisant des sessions de formation dans divers domaines requis pour une gestion administrative moderne afin de permettre aux cadres et agents de suivre les évolutions dans le domaine et promouvoir l'administration.
- Développer les systèmes d'information et de communication entre le ministère, les universités, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'une part, et le ministère et les citoyens d'autre part, et œuvrer à la numérisation des services du ministère.
- Développement des aspects logistiques du ministère.
- La maîtrise de la masse salariale et l'amélioration de la gestion des heures supplémentaires ainsi que le développement des compétences du personnel administratif et technique et des ouvriers pour réduire le besoin de recrutements externes.
- Améliorer les conditions d'enseignement dans les institutions universitaires et fournir les équipements scientifiques en permettant aux étudiants d'étudier dans des espaces répondant à toutes les normes pédagogiques.
- Améliorer la gestion des ressources financières du ministère à travers la maîtrise de l'exécution et du suivi budgétaire en améliorant le taux de consommation des crédits.

Les objectifs de ce programme sont:

Objectif 4.1 : Améliorer la gouvernance de la mission

Objectif 4.2 : Optimiser la gestion des ressources humaines

Objectif 4.3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des ressources financières

II - Objectifs et indicateurs de performance du programme

« pilotage et appui »:

1) Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme:

Les objectifs fixés pour ce programme s'inscrivent dans le cadre des orientations nationales pour développement de la gouvernance, l'amélioration de l'efficience et de l'efficacité des services administratifs ; et la mise en place d'un cadre approprié pour la gestion des ressources financières et humaines et leur utilisation de manière à assurer la réalisation des objectifs du ministère en se concentrant sur les axes suivants:

Objectifs	Indicateurs de performance
Objectif 4.1 : Améliorer la gouvernance de la mission	Indicateur 4.1.1: Taux de réalisation des décisions et des recommandations des comités de pilotage prioritaires
	Indicateur 4.1.2: Taux de consultation du site Web du ministère
	Indicateur 4.1.3: Taux d'exécution du programme de développement des services à distance.
Objectif 4.2 : Optimiser la gestion des ressources humaines	Indicateur 4.2.1: Taux d'exécution de la masse salariale
	Indicateur 4.2.2: Taux du personnel formé dans les domaines prioritaires
Objectif 4.3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des ressources financières	Indicateur 4.3.1: Taux d'exécution du budget
	Indicateur 4.3.2: Le coût de fonctionnement par agent

Objectif 4.1 : Améliorer la gouvernance de la mission

• **Présentation de l'objectif :**

Cet objectif vise à créer un cadre organisationnel et informationnel permettant la mise en œuvre de toutes les stratégies et les orientations du Ministère pour le développement de ses services en fournissant des moyens matériels et en proposant des mesures pour réduire les pratiques conduisant au gaspillage des ressources financières et des énergies humaines ; en améliorant la coordination entre le programme pilotage et appui et le reste des programmes opérationnels ; en élaborant une politique de communication pour la mission, en améliorant la gestion des affaires juridiques et le suivi des recommandations des structures de contrôle ainsi que le développement du système d'information.

• **Référence de l'objectif:** le plan stratégique du ministère.

• **Justifications pour le choix des indicateurs rattachés à l'objectif:**

Les indicateurs de cet objectif ont été choisis vue leur importance pour l'établissement des principes de gouvernance, en œuvrant à:

- Suivre des recommandations des structures de pilotage du ministère, ce qui peut accélérer la mise en œuvre des décisions en coordination avec les programmes.
- Créer une administration ouverte en informant les citoyens des diverses orientations et des

programmes du ministère, en actualisant continuellement le site Web du ministère, et en organisant des journées d'information.

- Veiller à soutenir la transparence et faciliter l'accès à l'information par:
 - ✓ L'hébergement des sites Web et des services à distance.
 - ✓ La mise à niveau du centre de calcul KHAWARIZMI en lui fournissant les équipements nécessaires et en étendant le réseau de transmission de données.
 - ✓ L'augmentation du nombre des services fournis à distance et le renforcement de l'effort national visant à mettre en place l'administration électronique, vue la lenteur du système actuel dans l'introduction des services administratifs à distance (en moyenne deux services par an).
 - ✓ Fournir les moyens matériels pour développer le système d'information du ministère afin d'optimiser l'utilisation des applications informatiques, et de rapprocher les services administratifs des différents usagers, en particulier les étudiants, tout en facilitant l'accès à l'information.
 - ✓ Gérer le réseau national universitaire et assurer sa sécurisation.

Indicateurs	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 4.1.1: Taux de réalisation des décisions et des recommandations des comités de pilotage prioritaires	-	-	-	20%	30%	45%	55%
Indicateur 4.1.2: Taux de consultation du site Web du ministère	-	-	-	11%	13%	15%	17%
Indicateur 4.1.3: Taux d'exécution du programme de développement des services à distance.	-	-	-	40%	45%	50%	55%

Objectif 4.2 : Optimiser la gestion des ressources humaines

- **Présentation de l'objectif :**

Cet objectif s'inscrit dans le cadre des orientations nationales visant à maîtriser la masse des salaires par rapport aux fonds alloués au développement et à maintenir les équilibres

financiers de l'État tout en œuvrant au développement du capital humain.

- **Référence de l'objectif:** le plan stratégique du ministère.
- **Justifications pour le choix des indicateurs rattachés à l'objectif:**

Les indicateurs de cet objectif ont été choisis en fonction des orientations suivantes:

Réduire la masse salariale par rapport aux ressources allouées aux budgets de développement.

- Développer les capacités des agents en exercice : les administratifs, les techniciens et les ouvriers, compte tenu de l'orientation générale de l'État à ne plus recourir aux recrutements externes. Par conséquent, il est nécessaire d'organiser des sessions de formation dans une variété de domaines qui répondent aux besoins de l'administration.

Le ministère s'efforce à concrétiser la politique de l'Etat en matière d'optimisation de la gestion des ressources humaines comme principal vecteur pour améliorer les services rendus aux différents usagers, en préparant annuellement un plan de formation en coordination avec les universités, les offices des œuvres universitaires et les centres de recherche, et à assurer la mise en œuvre de ce plan, néanmoins le taux d'exécution reste au-dessous des attentes, puisqu'il a atteint environ 46,8% en 2019. Il est prévu que ce pourcentage soit amélioré pour atteindre en 2023 environ 83%, grâce à une meilleure préparation et exécution du plan annuel de formation.

Liste des indicateurs:

Indicateurs	Réalizations			LF	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 4.2.1: Taux d'exécution de la masse salariale	99.70%	99.27%	98.02%	98%	99%	99,5%	99,8%
Indicateur 4.2.2: Taux du personnel formé dans les domaines prioritaires	-	-	%50	55%	60%	65%	% 70

Objectif 4.3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des ressources financières

- **Présentation de l'objectif :**

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la préservation des équilibres financiers de l'Etat et de

la soutenabilité du budget comme étant une priorité pour l'Etat du fait de la rareté des ressources ; et vise le développement de la gestion des crédits financiers du ministère et de ses biens et en termes de préparation et d'exécution budgétaire, en améliorant la gestion du calendrier budgétaire, en optimisant la gestion des biens, en rationalisant les dépenses de fonctionnement et en créant un environnement de travail adéquat.

- **Référence de l'objectif:** le plan stratégique du ministère.

Indicateurs	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 4.3.1: Taux d'exécution du budget	99.50 %	99.20 %	98%	98.5%	99%	99.5%	99.7 %
Indicateur 4.3.2: Le coût de fonctionnement par agent				6013	6111	6055	5992

Objectifs et indicateurs liés à la garantie de l'égalité des chances pour les femmes, les hommes et toutes les catégories sociales sans discrimination

Objectif opérationnel: Soutenir le rôle des femmes dans la direction des structures du Ministère.

Justifications pour l'adoption des indicateurs: L'indicateur suivant permet d'évaluer le degré de représentativité des femmes dans les postes de décision au sein du ministère, le ministère s'efforce à augmenter le nombre de femmes au niveau des responsabilités supérieures au sein du ministère, parallèlement à l'augmentation notable du nombre de femmes diplômées de l'enseignement supérieur, en notant que le nombre de femmes directeurs généraux dans l'administration centrale est estimé à 7 femmes contre 8 hommes, contrairement au nombre de présidents d'université où on compte 2 femmes contre 11 hommes et pour les directeurs d'établissements universitaires où on compte 151 hommes contre 30 femmes.

Indicateurs	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux des femmes occupant des hautes responsabilités au ministère				27%	32%	35%	35%

En plus de ces objectifs, le programme « pilotage et appui » vise également:

- Le développement des mécanismes de pilotage, de planification et des études.

- Piloter la préparation du budget du ministère.
- Assurer la gestion des affaires juridiques, législatives et réglementaires liés aux travaux du ministère.
- Fournir des données statistiques pour le reste des programmes afin de mettre en œuvre leur stratégie.
- Développer la politique de communication du ministère.
- Améliorer le système de passation des marchés au sein du ministère.
- Améliorer l'infrastructure des différentes institutions rattachées au ministère.

2) Activités rattachées au programme « pilotage et appui »

Tableau 6 : activités et leviers d’actions du programme « pilotage et appui »

Objectifs	Indicateurs	Prévisions des indicateurs pour 2021	Leviers d’actions	Activités	Prévisions des crédits des activités pour 2021
Objectif 4.1 : Améliorer la gouvernance de la mission	Indicateur 4.1.1: Taux de réalisation des décisions et des recommandations des comités de pilotage prioritaires	30%	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi en temps réel du flux d'informations sur le réseau et mesure du degré d'utilisation du débit disponible pour chaque établissement et intervention auprès du fournisseur de télécommunications pour augmenter le débit en cas de besoin. - Mise à niveau et renforcement des ressources humaines spécialisées dans le développement de logiciels et le développement de deux services en ligne annuellement - Mise en place d'un système informatique pour développer de la gestion des structures d'enseignement supérieur - Programmation de séances de sensibilisation à l'économie d'énergie au profit des établissements d'enseignement supérieur, des oeuvres universitaires et des centres de recherche. - Soutenir les efforts liés à la rationalisation de la consommation de l'énergie. 	Activité1 : Pilotage des centrales	10334
	Indicateur 4.1.2: Taux de consultation du site Web du ministère	13%		Activité4 : Systèmes d'information	18427
	Indicateur 4.1.3: Taux d'exécution du programme de développement des services à distance.	45%		Activité3 : Fonctionnement, logistiques, bâtiments et équipements	21485

Objectif 4.2 : Optimiser la gestion des ressources humaines	Indicateur 4.2.1: Taux d'exécution de la masse salariale	94%	- Mettre en place des mécanismes de suivi des heures supplémentaires dans les établissements d'enseignement supérieur -Définition de critères précis et transparents pour l'attribution des heures supplémentaires et de la subvention de l'incitation et de l'encadrement. - Organisation des concours internes pour les promotions - Appui au domaine de la formation au profit des cadres et ouvriers: programmation de formations adaptées aux différentes spécialités et aux différents types d'agents. Des formations seront réalisées dans le domaine des techniques de gestion administrative modernes, des techniques de communication, de la gestion de crise, de la gouvernance, de la gestion des systèmes d'information, de l'éthique des agents, de la gestion de projets répartis comme suit: * Séminaires de formation, administration centrale * Sessions de formation pour l'administration centrale * Formation continue, administration centrale * Formation en informatique, administration centrale * Formation sur la gestion budgétaire par objectifs, administration centrale	Activité2 : Gestion des ressources humaines	7801
	Indicateur 4.2.2: Taux du personnel formé dans les domaines prioritaires	60%			

			- Formation pour les universités, les offices des oeuvres universitaires et les centres de recherche		
Objectif 4.3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des ressources financières	Indicateur 4.3.1: Taux d'exécution du budget	99%	- Réduire les délais de conclusion des marchés en réorganisant les structures concernées, notamment au niveau du secrétariat des marchés publics.	Activité3 : Fonctionnement, logistiques, bâtiments et équipements	21485
	Indicateur 4.3.2: Le coût de fonctionnement par agent	6111	- S'orienter vers la décentralisation de l'acquisition des équipements. - Programmation de sessions de formation pour acteurs intervenants dans les marchés publics - Préparer des listes modèles des équipements nécessaires pour les établissements d'enseignement supérieur et les laboratoires de recherche, en fonction des programmes d'enseignement et de recherche. - Mise en place d'un système de gestion des équipements.		

I. Dépenses du programme:

1) Budget programme:

Les dépenses pour le programme de pilotage et appui pour l'année 2021 ont été maîtrisées dans une fourchette de 59225 MD contre 56847 MD en 2020, soit une augmentation de 4,18%, et se répartissent comme suit:

Tableau 7 : Evolution des crédits du programme « Pilotage et appui » : Répartition selon la nature des dépenses*

En Milles Dinars

Intitulé	Réalisations 2019	LF 2020	Prévisions 2021	Ecart	Pourcentage
Dép. de rémunérations	29163	30185	32563	2378	7,88%
Dép. de fonctionnement	4543	8952	8952	0	0%
Dép. d'interventions	10570	830	830	0	0%
Dép. d'investissement	14088	16880	16880	0	0%
Total	58364	56847	59225	2378	4,18%

* Hors ressources propres des établissements publics

Graphique 2 : Répartition du projet du budget du programme pour 2021 par nature des dépenses

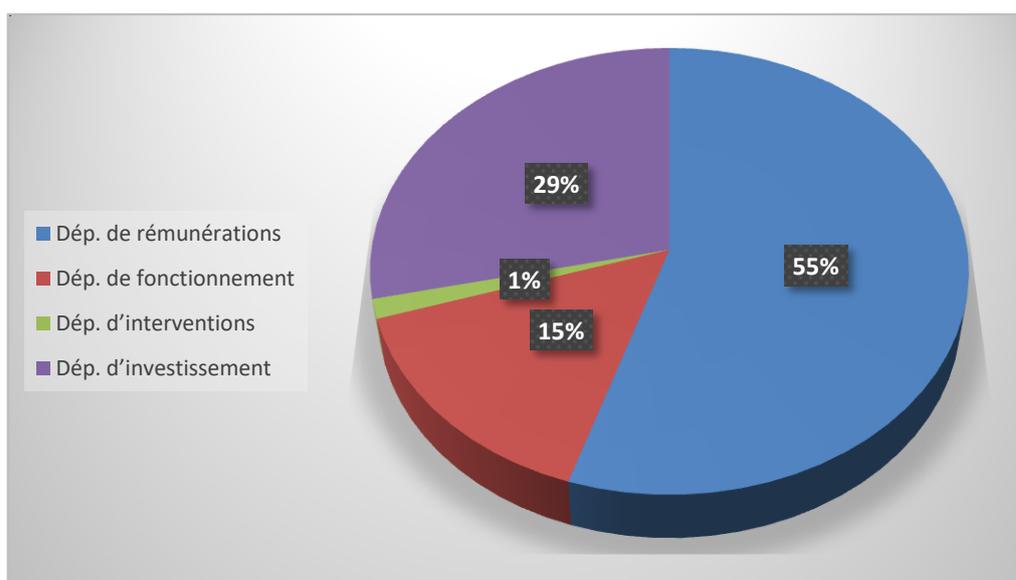


Tableau 8 : Budget du programme selon la destination de la dépense par sous-programmes et activités

Sous programme	Activités	2020	2021	Taux d'évolution 2021-2020	
				Ecart	Pourcentage
Sous programme1 : Pilotage et appui	Activité1 : Pilotage des activités centrales	12912	10334	-2578	-19,97%
	Activité2 : Gestion des ressources humaines	7520	7801	281	3,74%
	Activité3 : Fonctionnement, logistiques, bâtiments et équipements	18630	21485	2855	15,32%
	Activité4 : Systèmes d'information	16735	18427	1692	10,11%
	Activité5 : Publication universitaire	1050	1178	128	12,19%
Total des sous programmes		56847	59225	2378	4.18%
TOTAL du Programme		56847	59225	2378	4.18%

2) Le cadre des dépenses à moyen terme du programme pour la période 2021-2023 :

Tableau 9 : Prévisions du cadre des dépenses à moyen terme du programme

« Œuvres universitaires » : Répartition par nature de la dépense

En milles Dinars

Intitulé	Réalisations2017	Réalisations2018	Réalisations2019	LF 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
Dépenses de rémunérations	21 580	20 916	29163	30185	32563	34317	35197
Dépenses de fonctionnement	5 225	6 135	4543	8952	8952	9616	10192
Dépenses d'interventions	634	643	10570	830	830	872	916
Dépenses d'investissement	6014	6 863	14088	16880	16880	26300	30900
Total hors ressources propres des établissements publics	33453	34 577	58364	56847	59225	71105	77205
Total	33683	34827	58860	57147	59525	71405	77505

ANNEXES

FICHES INDICATEURS
PROGRAMME ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Fiche indicateur 1.1.1

Code de l'indicateur : 1.1.1

Intitulé : Nombre des universités classées THE (Times Higher Education).

Date de mise à jour : Juillet 2020

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme rattaché: Enseignement supérieur
- 2- Sous-programme rattaché: Pilotage de la formation universitaire
- 3- Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Promouvoir la qualité de la formation universitaire et l'orienter vers l'excellence
- 4- Définition de l'indicateur : Un classement annuel des universités publié par le magazine THE (Time Higher Education), qui comprend les meilleures universités internationales sur la base d'une méthodologie basée sur un certain nombre de normes (Enseignement, environnement d'apprentissage, recherche, réputation internationale, innovation).
L'indicateur présente l'évolution du classement des universités tunisiennes, sur la base du (THE).
- 5- Type de l'indicateur: indicateur de résultats
- 6- Nature de l'indicateur : Qualité
- 7- Déclinaison : par université/établissement

II- Détails technique de l'indicateur:

- 1- Méthode de calcul de l'indicateur : Nombre des universités classées THE
 - Nombre d'universités classées THE parmi les 600 premières
 - Nombre d'universités classées THE entre 601 et 800
 - Nombre d'universités classées THE entre 801 et 1000
 - Nombre d'universités classées THE + 1000
- 2- Unité : Valeur
- 3- Données de base pour le calcul de l'indicateur: Classement des universités tunisiennes, publié par (THE)

- 4- Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur: Consultation de site Web du classement des universités (Times Higher Education).
- 5- Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur : Direction Générale de l'Enseignement Supérieur.
- 6- Date de disponibilité de l'indicateur : Deuxième trimestre
- 7- Valeur cible: 11 universités tunisiennes classées par (THE) d'ici l'année 2023 selon le tableau suivant :

Nombre des universités classées THE	Année 2023
Nombre d'universités classées THE parmi les 600 premières	1
Nombre d'universités classées THE entre 601 et 800	2
Nombre d'universités classées THE entre 801 et 1000	4
Nombre d'universités classées THE + 1000	4

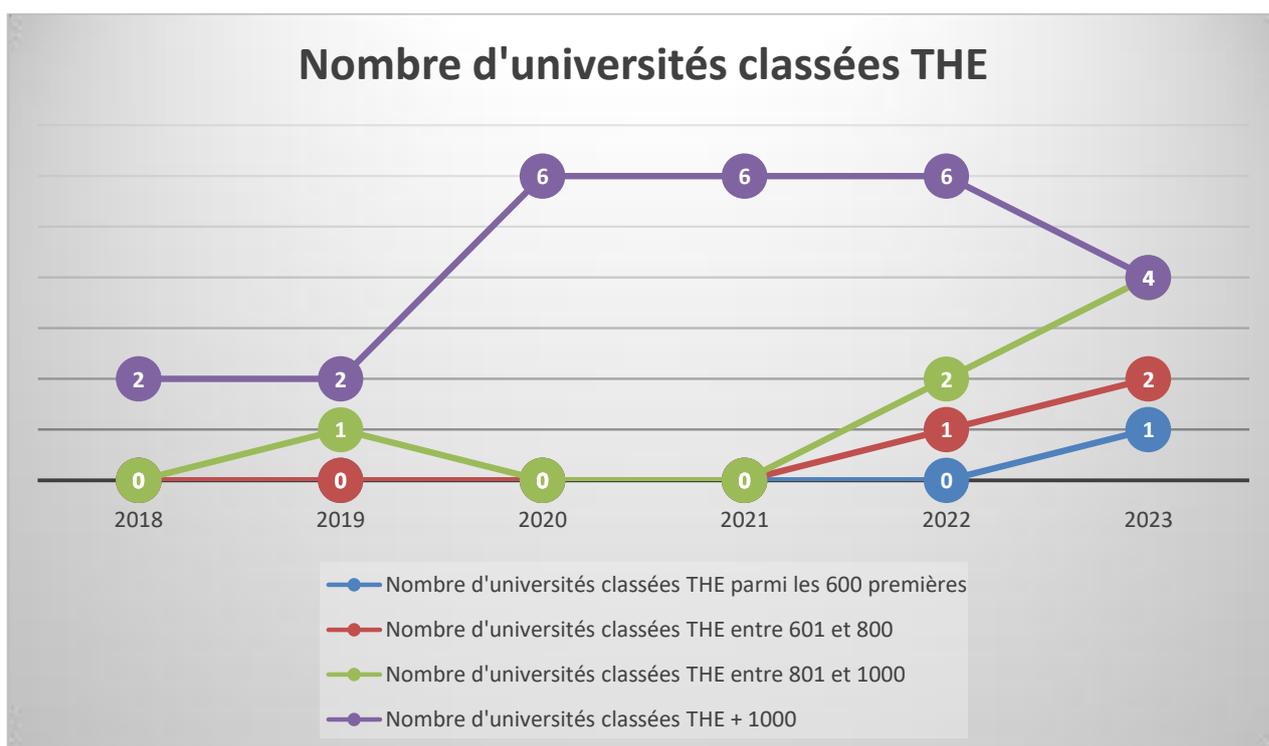
- 8- Responsable de l'indicateur dans le programme : Direction Générale de l'Enseignement Supérieur.

III- Lecture des résultats de l'indicateur :

- Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur :		Réalizations			L.F 2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre d'universités classées THE	Nombre d'universités classées THE parmi les 600 premières	-	0	0	0	0	0	1
	Nombre d'universités classées THE entre 601 et 800	-	0	0	0	0	1	2
	Nombre d'universités classées THE entre 801 et 1000	-	0	0	0	0	2	4
	Nombre d'universités classées THE + 1000	-	2	2	6	6	6	4

Graphique



- **Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Ces dernières années, les universités tunisiennes se sont progressivement introduites dans le classement annuel publié par le magazine THE (Time Higher Education), au nombre à 6 universités sur +1000 en 2020.

L'entrée dans le THE est considérée comme un résultat positif compte tenu des critères adoptés pour le classement (enseignement, environnement d'apprentissage, recherche, réputation internationale, innovation).

Les universités tunisiennes doivent maintenir leur présence dans ce classement mondial dans un premier temps, et essayer de l'améliorer dans un deuxième temps.

- **Activités programmées :**

- Soutenir les universités pour améliorer la qualité de la formation
- Encourager les établissements universitaires à adhérer au système d'accréditation, que ce soit pour l'ensemble de l'établissement ou pour un certain nombre de parcours de formation, d'autant plus qu'il s'agit de la seule porte d'entrée pour les institutions universitaires pour assurer une évaluation respectant les normes internationales.
- Appuyer le rayonnement des établissements universitaires en encourageant la promotion de leurs programmes de formation afin d'attirer le plus grand nombre d'étudiants étrangers possible.

- **Limites de l'indicateur:**

- Les universités tunisiennes déploient leurs les plus grands efforts pour formation et l'enseignement, ce ne répond pas à toutes les normes du classement de THE (l'enseignement ne représente que 30% du nombre décerné).

- La recherche scientifique fait partie des critères dont dépend la classification THE, mais elle ne se limite pas à l'université uniquement (centres de recherche scientifique par exemple).

- L'article qui ne mentionne pas l'université dont le chercheur est rattaché, ne sera pas compté en faveur de la dite université.

Fiche indicateur 1.1.2

Code de l'indicateur : 1.1.2

Intitulé : Taux des Etablissements d'Enseignement Supérieur et recherche certifiés (ISO 9001- ISO 21001)

Date de mise à jour : Juillet 2020

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme rattaché: Enseignement supérieur
- 2- Sous-programme rattaché: Pilotage de la formation universitaire
- 3- Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Promouvoir la qualité de la formation universitaire et l'orienter vers l'excellence
- 4- Définition de l'indicateur : Suivre l'évolution du nombre d'établissements ayant obtenu une certification de la qualité (ISO 9001-ISO 21001)
La certification aux normes Iso 9001 et Iso 21001 garantit la qualité de la performance des activités des établissements universitaires et leur efficacité conformément aux exigences spécifiées, et conduit à l'amélioration de la productivité du secteur de l'enseignement supérieur.
- 5- Type de l'indicateur: indicateur d'activités
- 6- Nature de l'indicateur : Qualité
- 7- Déclinaison : par université/établissement

II- Détails technique de l'indicateur:

- 1- Méthode de calcul de l'indicateur : Nombre des Etablissements d'Enseignement Supérieur et recherche certifiés (ISO 9001- ISO 21001) / Nombre Total des Etablissements d'Enseignement Supérieur et recherche.
- 2- Unité : Pourcentage
- 3- Données de base pour le calcul de l'indicateur: Nombre des Etablissements d'Enseignement Supérieur et recherche certifiés (ISO 9001- ISO 21001)
- 4- Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur: Données Administratives

5- Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur : Direction Générale de l'Enseignement Supérieur.

6- Date de disponibilité de l'indicateur : Deuxième trimestre

7- Valeur cible: 60 établissements ont obtenu l'accréditation qualité ISO 9001 et ISO 21001 d'ici 2023

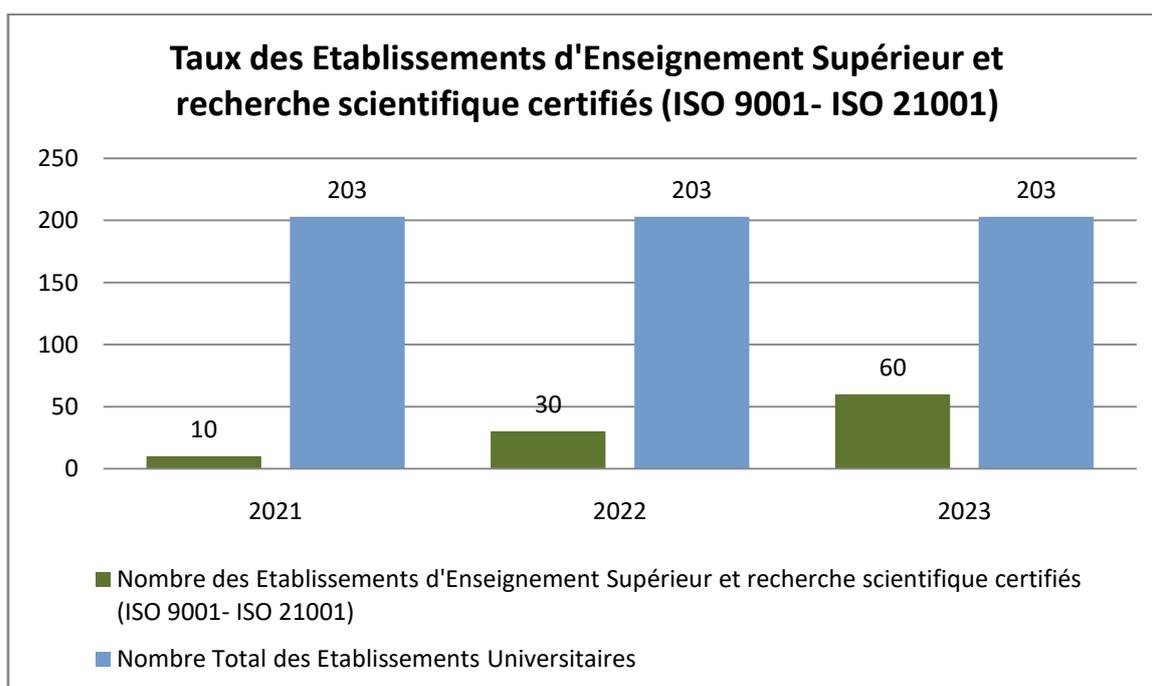
8- Responsable de l'indicateur dans le programme : Direction Générale de l'Enseignement Supérieur.

III- Lecture des résultats de l'indicateur :

- Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur :	Réalizations			L.F 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre des Etablissements d'Enseignement Supérieur et recherche scientifique certifiés (ISO 9001- ISO 21001)	-	-	-	-	10	30	60
Nombre Total des Etablissements Universitaires	-	-	-	-	203	203	203
Taux des Etablissements d'Enseignement Supérieur et recherche scientifique certifiés (ISO 9001- ISO 21001)	-	-	-	-	4.9%	14.8%	29.6%

Graphique



- **Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Le nombre d'établissements ayant obtenu une accréditation qualité (ISO 9001 et ISO 21001) est un indicateur important pour garantir la qualité et l'efficacité des activités des établissements universitaires conduisant à des résultats conformes aux exigences spécifiées et à l'amélioration de la productivité du secteur de l'enseignement supérieur.

L'indicateur connaîtra une amélioration dans les années à venir, notamment avec le financement du Projet de réforme de l'enseignement supérieur (PromESsE).

- **Activités programmées :**

- Encourager les établissements universitaires à s'engager dans le système d'accréditation de la qualité.

- Financement de 13 projets au profit de 12 universités et de la Direction générale des études technologiques dans le cadre des projets d'appui à la qualité visant à soutenir le management stratégique des universités, dont l'un des objectifs est de mettre en place un système de gestion de la qualité pour les universités.

- Lancement des projets d'appui à la qualité destinés à accompagner l'élaboration du plan stratégique des établissements en janvier 2021, 61 projets ont été acceptés à ce jour, dans l'attente des résultats définitifs de 71 évaluations de projets.

- **Limites de l'indicateur:**

- La difficulté de fixer des prévisions pour les années à venir en raison de l'absence de stratégie unifiée à moyen et long terme

- L'absence de coaching, de formation pour les des établissements universitaires en matière d'accréditation,

- Le degré d'importance accordée à l'accréditation n'est pas le même au niveau des spécialités et des établissements.

Fiche indicateur 1.1.3

Code de l'indicateur : 1.1.3

Intitulé : Taux des programmes de formation ayant obtenu une accréditation académique (internationale et locale) parmi les programmes éligibles à l'accréditation.

Date de mise à jour : Juillet 2020

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme rattaché: Enseignement supérieur
- 2- Sous-programme rattaché: Pilotage de la formation universitaire
- 3- Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Promouvoir la qualité de la formation universitaire et l'orienter vers l'excellence
- 4- Définition de l'indicateur : Evaluer les programmes de formation ayant obtenu une accréditation académique (internationale et locale) dans le cadre des programmes éligibles à l'accréditation.
L'accréditation académique (internationale et locale) est une étape essentielle pour l'institution universitaire vers l'excellence et la distinction dans le cadre de son harmonie et de sa compatibilité avec les meilleurs standards internationaux et facilitant la reconnaissance par la communauté académique internationale et la capacité de rivaliser avec d'autres institutions universitaires.
- 5- Type de l'indicateur: indicateur de résultats
- 6- Nature de l'indicateur : Qualité
- 7- Déclinaison : par université/établissement

II- Détails technique de l'indicateur:

- 1- Méthode de calcul de l'indicateur : Nombre des programmes de formation ayant obtenu une accréditation académique (internationale et locale) / Nombre de programmes de formation éligibles à l'accréditation (internationale et locale).
- 2- Unité : Pourcentage
- 3- Données de base pour le calcul de l'indicateur: Nombre des programmes de formation

ayant obtenu une accréditation académique (internationale et locale) et le Nombre de programmes de formation éligibles à l'accréditation (internationale et locale).

4- Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur: rapports Administratifs

5- Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur : Direction Générale de l'Enseignement Supérieur/Instance Nationale de l'Evaluation, de l'Assurance Qualité et de l'Accréditation/ Direction Générale de La Rénovation universitaire

6- Date de disponibilité de l'indicateur : Deuxième trimestre

7- Valeur cible: 44 programmes de formation qui ont obtenu une accréditation académique (internationale et locale) en 2023

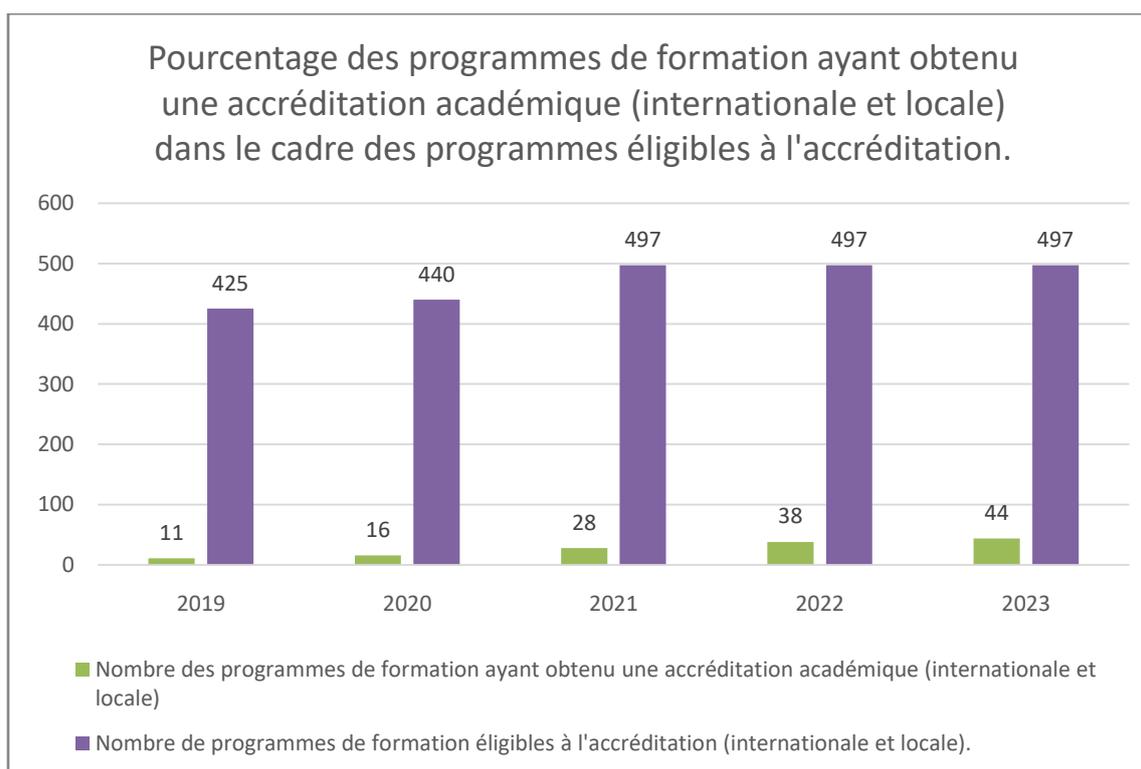
8- Responsable de l'indicateur dans le programme : Direction Générale de l'Enseignement Supérieur.

III- Lecture des résultats de l'indicateur :

- Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur : (voir tableau des indicateurs)

Indicateur :	Réalizations			L.F 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre des programmes de formation ayant obtenu une accréditation académique (internationale et locale)	-	-	11	16	28	38	44
Nombre de programmes de formation éligibles à l'accréditation (internationale et locale).	-	-	425	440	497	497	497
Taux des programmes de formation ayant obtenu une accréditation académique (internationale et locale) parmi les programmes éligibles à l'accréditation.	-	-	2.6%	3.6%	5.6%	7.6%	8.9%

Graphique



- **Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Cet indicateur est considéré comme l'un des éléments les plus importants directement liés à la qualité de la formation universitaire, d'autant plus qu'il s'agit de la seule porte d'entrée des établissements universitaires pour obtenir une évaluation respectant les normes internationales.

L'indicateur connaîtra une amélioration dans les années à venir, notamment avec le financement du Projet de réforme de l'enseignement supérieur (PromESSE).

En outre, de nombreux établissements d'enseignement supérieur ont été impliqués dans l'accréditation de leurs programmes de formation en ingénierie selon les normes d'accréditation internationales EUR-ACE menées par des agences d'accréditation internationales telles que Cti-France et ASIIN-Allemagne, qui à leur tour sont accréditées par le Réseau européen d'accréditation des programmes de formation en ingénierie (ENAE) pour délivrer une marque Accréditation d'EUR-ACE pour les programmes de formation en ingénierie.

En 2017, un établissement d'enseignement public a reçu l'accréditation EUR-ACE pour 09 programmes de formation en ingénierie.

- **Activités programmées :**

On s'attend dans les prochaines années à ce que la plupart des établissements publics et privés s'engagent dans l'accréditation de leurs programmes, en particulier pour les écoles de médecine et les établissements de formation en ingénierie.

Cela a été observé et confirmé à travers:

-le financement de 06 établissements en sciences de la santé et 18 établissements en sciences d'ingénierie et de la gestion pour adhérer au système d'accréditation à travers le Projet de réforme de l'enseignement supérieur (PromESsE), jusqu'en 2021.

-Coordination avec l'Agence d'accréditation des programmes de formation en ingénierie en France, Cti comme étant le partenaire international de l'Instance Nationale de l'Evaluation, de l'Assurance Qualité et de l'Accréditation.

- La participation de l'Instance aux séminaires et conférences dans le domaine de l'accréditation des programmes de formation en ingénierie aux niveaux national et international,

-La participation de l'Instance au projet MEDACCR dans le cadre du programme Erasmus + de l'Union européenne concernant l'accréditation EUR-ACE pour les programmes de formation en ingénierie.

- **Limites de l'indicateur:**

- L'incapacité de financer de nombreux établissements en même temps,

- L'absence de coaching, de formation pour les établissements universitaires en matière d'accréditation,

- Non adhésion des parcours de formation en Licence et Master dans la démarche de l'accréditation, cette dernière est actuellement limitée à la formation d'ingénieur et médicale.

Fiche indicateur 1.2.1

Code de l'indicateur : 1.2.1

Intitulé : Taux des formations basées sur des référentiels métiers

Date de mise à jour : Juillet 2020

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme rattaché: Enseignement supérieur
- 2- Sous-programme rattaché: Pilotage de la formation universitaire
- 3- Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Renforcer l'adéquation Formation-emploi
- 4- Définition de l'indicateur : Evaluer le Taux des formations basées sur des référentiels métiers.

La professionnalisation des formations est une tendance qui favorise l'ouverture de la formation universitaire sur l'environnement économique, se transformant en un partenaire de formation et un contributeur majeur à l'élargissement des opportunités et des possibilités d'emploi et d'insertion.

- 5- Type de l'indicateur: indicateur de produit
- 6- Nature de l'indicateur : Efficacité
- 7- Déclinaison : par université/établissement

II- Détails technique de l'indicateur:

- 1- Méthode de calcul de l'indicateur : Nombre de parcours de formation dans la licence sur la base d'un référentiel métier / Nombre total de parcours de formation dans la licence.
- 2- Unité : Pourcentage
- 3- Données de base pour le calcul de l'indicateur : Nombre de parcours de formation basé sur un référentiel des métiers et nombre total de parcours de formation.
- 4- Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur: rapports Administratifs
- 5- Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur : Direction Générale de La Renovation universitaire
- 6- Date de disponibilité de l'indicateur : Deuxième trimestre

7- Valeur cible: 40% en 2023

8- Responsable de l'indicateur dans le programme : Direction Générale de l'Enseignement Supérieur.

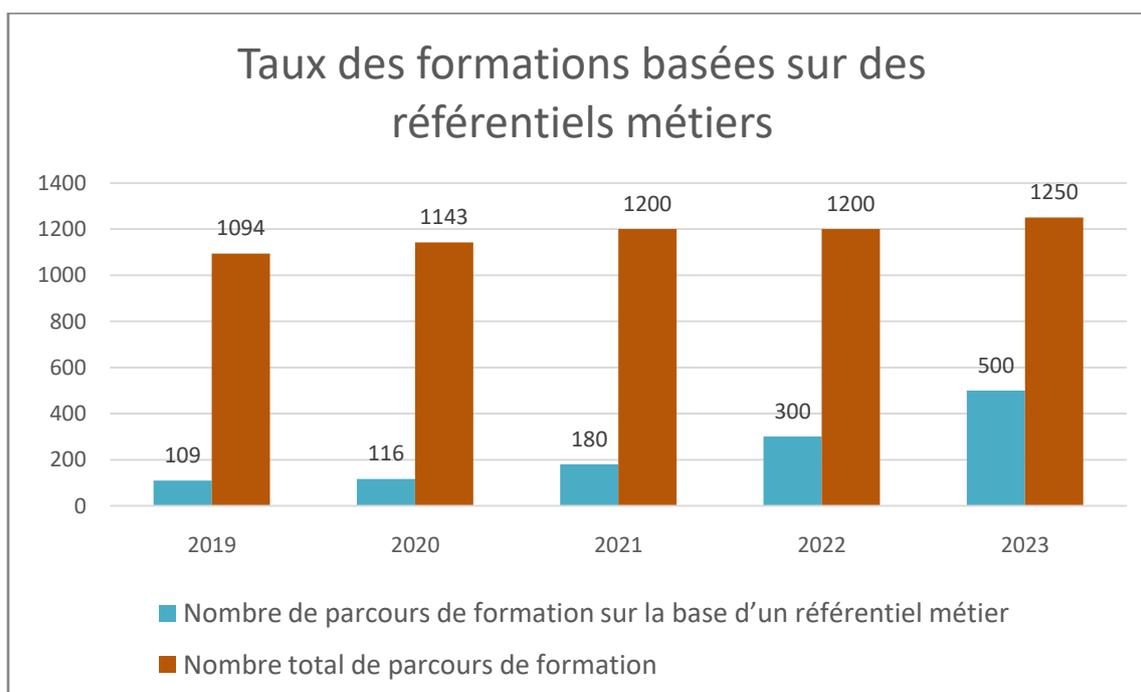
III- Lecture des résultats de l'indicateur :

- Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur : (voir tableau des indicateurs)

Indicateur :	Réalizations			L.F 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre de parcours de formation sur la base d'un référentiel métier (*)	-	-	109	116	180	300	500
Nombre total de parcours de formation (*)	-	-	1094	1143	1200	1200	1250
Taux des formations basées sur des référentiels métiers	-	-	9.96%	10.15%	15%	25%	40%

Remarque : Nombre de parcours de formation au niveau du Diplôme national de Licence

Graphique



- **Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

L'indicateur connaît une amélioration continue ces dernières années, et ceci est principalement dû à:

- L'intégration du point lié au soutien de la qualité de la formation à l'université tunisienne au sein du programme national de réforme du système d'enseignement supérieur et de recherche en adaptant la formation universitaire aux exigences de l'environnement économique, social et culturel pour assurer la bonne intégration de ses diplômés dans le marché du travail.
- Etablissement d'une convention de partenariat entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, qui vise notamment à soutenir la communication entre le système d'enseignement supérieur et la recherche scientifique et son environnement socio-économique, surtout au niveau de l'adéquation des offres de formation aux exigences du marché du travail.

- **Activités programmées :**

- Renforcement des mécanismes assurant l'institutionnalisation d'un dialogue constructif entre les universitaires et les acteurs professionnels.
- Coordination avec les représentants des secteurs professionnels pour revoir, mettre à jour et préparer les référentiels des métiers, et la mise en relation entre eux et les universitaires de la spécialité.
- Organisation de plusieurs séances de sensibilisation au profit des membres des comités nationaux sectoriels du système «LMD» et des responsables de l'élaboration et de la formulation des programmes de formation dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche avec la participation de représentants des secteurs professionnels principalement sous la tutelle de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.
- Organisation de sessions de formation sur la méthodologie d'élaboration de programmes de formation à partir des référentiels des métiers et des compétences.
- Revoir les référentiels de l'habilitation des diplômes nationaux du système «LMD» par les comités nationaux sectoriels en liant la formation proposée aux métiers ciblés.

- **Limites de l'indicateur:**

- Le manque de stabilité politique et la crise sanitaire actuelle.
- Le décalage dans l'avancement de la réalisation des référentiels des métiers par les chambres représentatives des professions et sous la tutelle de l'Union tunisienne de

l'industrie, du commerce et de l'artisanat, qui empêche l'adéquation des programmes de formation aux exigences des professions visées.

- L'incapacité actuelle de certains universitaires dans plusieurs filières à traiter avec les représentants des professions et l'ouverture sur leur environnement économique, social et culturel.

- Les capacités matérielles et humaines limitées pour mettre en œuvre et suivre les réformes nécessaires et pour coordonner entre toutes les parties prenantes.

Fiche indicateur 1.2.2

Code de l'indicateur : 1.2.2

Intitulé : Taux d'étudiants bénéficiaires des activités extra-académiques

Date de mise à jour : Juillet 2020

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme rattaché: Enseignement supérieur
- 2- Sous-programme rattaché: Pilotage de la formation universitaire
- 3- Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Renforcer l'adéquation Formation-emploi
- 4- Définition de l'indicateur : Evaluer le Taux d'étudiants bénéficiaires des activités extra-académiques.

Les activités non académiques (sociales, sportives et caritatives) qui ne relèvent pas des programmes de formation réguliers pour l'enseignement supérieur sont des activités supplémentaires que l'étudiant entreprend à titre volontaire et qui fournissent une idée sur le développement de ses compétences et de ces réalisations en dehors du programme de formation régulier.

Les activités non-académiques sont:

- Le nombre de clubs culturels et le nombre de clubs sportifs
 - Nombre d'étudiants inscrits dans les clubs culturels et nombre d'étudiants inscrits dans les clubs sportifs
 - Nombre total d'étudiants inscrits dans les centres de carrières et de certification des compétences
 - Nombre de clubs liés au tissu industriel et économique
 - Le nombre d'étudiants inscrits dans les clubs liés au tissu industriel et économique
- 5- Type de l'indicateur: indicateur d'activité
 - 6- Nature de l'indicateur : Efficacité
 - 7- Déclinaison : par université/établissement

II- Détails technique de l'indicateur:

- 1- Méthode de calcul de l'indicateur : Nombre d'es étudiants bénéficiaires des activités extra-académiques/Nombres Total des étudiants

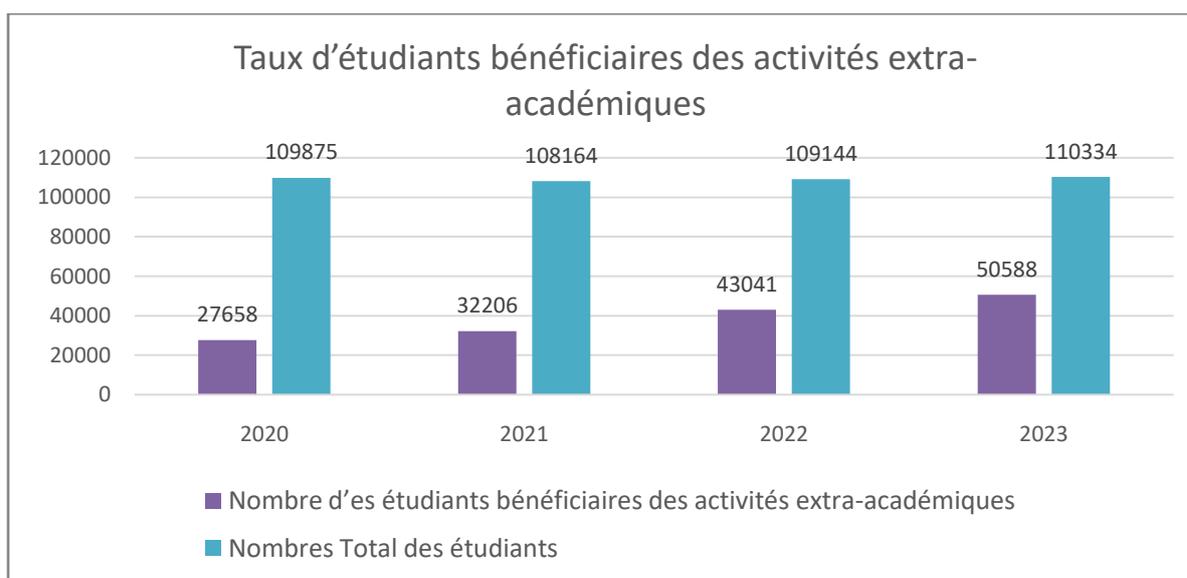
- 2- Unité : Pourcentage
- 3- Données de base pour le calcul de l'indicateur : Typologie des activités extra-académiques et Nombre d'étudiants bénéficiaires des activités extra-académiques
- 4- Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur: rapports Administratifs
- 5- Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur : Direction Générale de l'Enseignement Supérieur.
- 6- Date de disponibilité de l'indicateur : Deuxième trimestre
- 7- Valeur cible: 45.85% en 2023
- 8- Responsable de l'indicateur dans le programme : Direction Générale de l'Enseignement Supérieur.

III- Lecture des résultats de l'indicateur :

- Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur : (voir tableau des indicateurs)

Indicateur :	Réalizations			L.F 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre d'es étudiants bénéficiaires des activités extra-académiques	-	-	-	27658	32206	43041	50588
Nombres Total des étudiants	-	-	-	109875	108164	109144	110334
Taux d'étudiants bénéficiaires des activités extra-académiques	-	-	-	25,17%	29,78%	39,44%	45,85%

Graphique



- **Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Le nombre d'étudiants bénéficiant d'activités non académiques connaît une augmentation continue ces dernières années, et on s'attend à ce que ce nombre continue à augmenter dans les années à venir, notamment avec la vulgarisation des centres de carrières et de certification des compétences.

Le Ministère s'efforcera de continuer à améliorer cet indicateur, vu son impact direct sur le développement des compétences et des réalisations de l'étudiant acquises en dehors du programme de formation régulier, augmentant ainsi les chances d'insertion dans le marché du travail.

- **Activités programmées :**

- Généralisation des centres de carrières et de certification des compétences à tous les établissements universitaires,
- Encourager la création des clubs liés au tissu industriel et économique et inciter les étudiants à les rejoindre.
- Augmenter les fonds alloués au financement des activités culturelles et sportives et des voyages de loisirs.
- Fournir l'équipement nécessaire à la pratique des activités culturelles et sportives dans les espaces universitaires.
- Définir et inciter les étudiants à s'engager dans les diverses activités culturelles et sportives, en particulier pour les nouveaux étudiants à l'université.
- Plus de coordination avec le programme des œuvres universitaires en termes d'activités culturelles et sportives.

- **Limites de l'indicateur:**

- Diminution des fonds alloués au soutien des activités culturelles, sportives et scientifiques, ce qui a entraîné une diminution du nombre de clubs et la quasi-absence d'événements scientifiques, culturels et sportifs.
- L'absence d'espaces équipés dédiés aux clubs culturels, scientifiques et sportifs dans de nombreuses institutions universitaires, en plus des faibles fonds alloués à l'entretien des établissements disposant d'anciens locaux.
- La difficulté de fournir les moyens de transport nécessaires pour transporter les étudiants pour qu'ils puissent exercer leurs activités en dehors des établissements.

FICHES INDICATEURS
PROGRAMME
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Fiche indicateur 2.1.1

Code de l'indicateur : 2.1.1

Intitulé : Nombre des publications scientifiques publiés dans des revues indexées par enseignant chercheur permanent

Remarque: cet indicateur a été changé, ainsi la méthode de calcul et sa source

Date de mise à jour : Septembre 2020

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme rattaché: recherche Scientifique
- 2- Objectif rattaché : Promouvoir l'excellence et le rayonnement de la recherche scientifique
- 3- Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Cet indicateur reflète la performance des enseignants-chercheurs au niveau de la production scientifique permettant le positionnement de la Tunisie dans le domaine de la recherche scientifique au niveau territorial et international. Il est calculé sur la base du nombre de publications scientifiques dans des revues indexées et du nombre total d'enseignants-chercheurs actuels.
Le nombre de publications scientifiques dans les revues indexées signifie le nombre d'articles scientifiques publiés, le nombre de publications scientifiques et le nombre de travaux de conférence dans la base de données Scopus.
Quant au nombre total d'enseignants-chercheurs permanents, il englobe les enseignants chercheurs de l'enseignement supérieur, les technologues, les agrégés, les médecins universitaires, les enseignants militaires, les enseignants agricoles, les enseignants dans les centres de recherche et les enseignants à l'Institut national du patrimoine.
- 4- Type de l'indicateur: indicateur de résultats
- 5- Nature de l'indicateur : Efficacité
- 6- Déclinaison :

II- Détails technique de l'indicateur:

- 1- Méthode de calcul de l'indicateur :

Nombre des publications scientifiques publiés dans des revues indexées par enseignant permanent = Nombre de publications scientifiques dans des revues indexées/Nombre Total des Enseignants Chercheurs permanents

Nombre de publications scientifiques dans des revues indexées=
 Nombre d'articles scientifiques + Nombre de publications scientifiques + nombre de travaux de conférence

2- Unité : Nombre

3- Données de base pour le calcul de l'indicateur:

Nombre d'articles scientifiques, Nombre de publications scientifiques, Nombre de travaux de conférence et Nombre Total des Enseignants Chercheurs permanents

4- Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur: Concernant le nombre d'enseignants-chercheurs permanents: le Bureau d'études, de planification et de programmation et l'Institut national du patrimoine sont sollicités pour collecter ces données.

En ce qui concerne le nombre de publications scientifiques dans les revues indexées: la base de données internationale Scopus éditée par la maison d'édition Elsevier est utilisée, et c'est l'une des bases de données les plus importantes en matière de classification des revues scientifiques, couvrant plus de 30000 revues scientifiques et constamment mise à jour.

5- Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur : Base de données internationale Scopus, Bureau d'études, de planification et de programmation et Institut national du patrimoine.

6- Date de disponibilité de l'indicateur : À partir du premier trimestre de l'année suivante

7- Valeur cible: 0.46% d'ici l'année 2023

8- Responsable de l'indicateur dans le programme : Direction Générale de la Recherche Scientifique.

III- Lecture des résultats de l'indicateur :

- Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur :	Réalizations			L.F 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019*		2021	2022	2023
Nombre de publications scientifiques dans des revues	7400	7647	8167	8000	8100	8200	8300

indexées							
Nombre Total des Enseignants Chercheurs permanent	18662	18225	18519	18605 **	18409	18222	18043
Nombre des publications scientifiques publiés dans des revues indexées par enseignant permanent	0.4	0.42	0.44	0.43 **	0.44	0.45	0.46

* Les données concernant le nombre de publications scientifiques dans les revues indexées pour l'année 2019 sont extraites de la base de données Scopus, et les estimations pour les trois prochaines années sont basées sur celle-ci.

** Ce chiffre est lié aux prévisions pour l'année 2020 (il n'a pas été mentionné dans le projet de la LF pour l'année 2020).

L'ancien indicateur et sa méthode de calcul ont été revus sur la base de l'évaluation de son impact sur l'atteinte de l'objectif, de ce fait, il a été recommandé d'éliminer cet indicateur en raison de son incapacité d'évaluer les résultats de performance; et de le remplacer par un nouvel indicateur plus significatif.

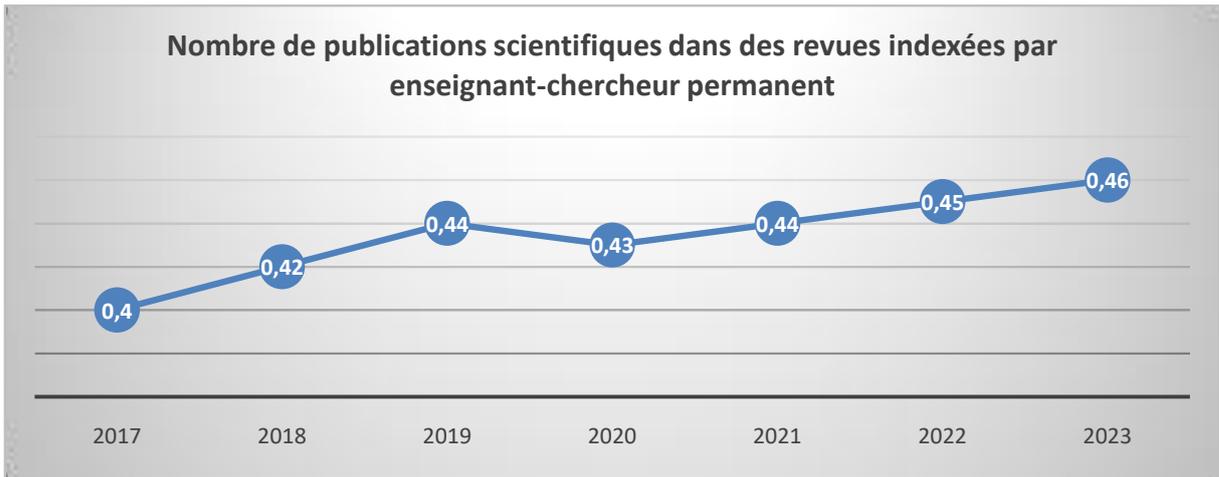
Il convient de noter que la base de données Scopus a été exclusivement utilisée comme source pour la détermination du nombre de publications scientifiques dans des revues indexées au lieu des deux sources (la base de données scopus et la base de données Wap de données de la science).

Les différences de valeur de cet indicateur entre le Rapport Annuel de Performance pour 2019 et le Projet Annuel de Performance pour l'année 2021 sont dues au changement de la méthode de son calcul, ainsi qu'à la spécificité de la base de données qui est mise à jour périodiquement en introduisant des nouvelles revues scientifiques dans le classement et l'élimination d'autres revues ,en notant qu'à l'avenir, l'extraction des données liées à cet indicateur seront réalisées dans une date précise.

L'évolution de cet indicateur sera détaillée selon le type de publications scientifiques dans les graphiques suivants:

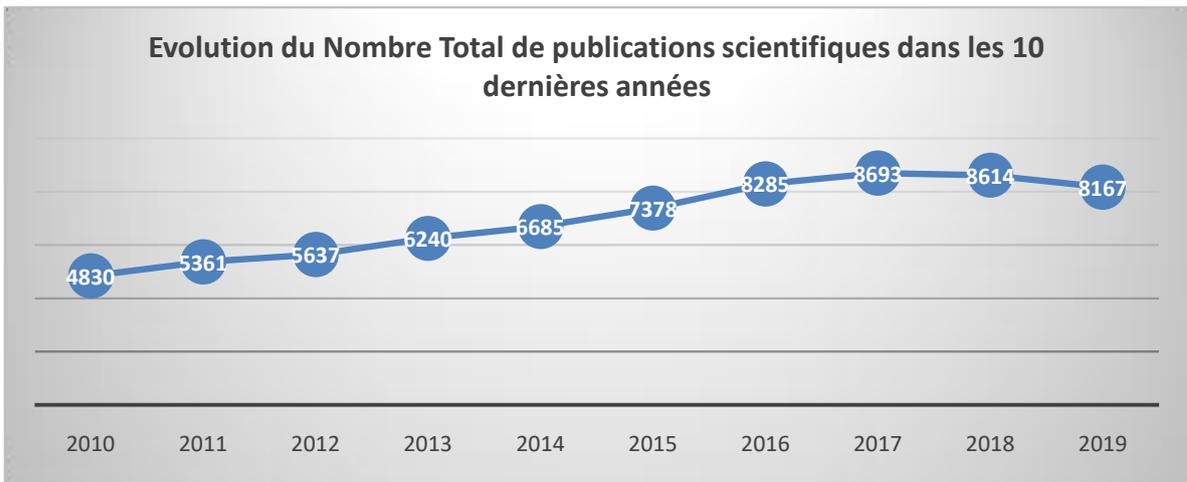
Graphique

Un graphique de l'évolution de l'indicateur (basé sur la base de données SCOPUS)

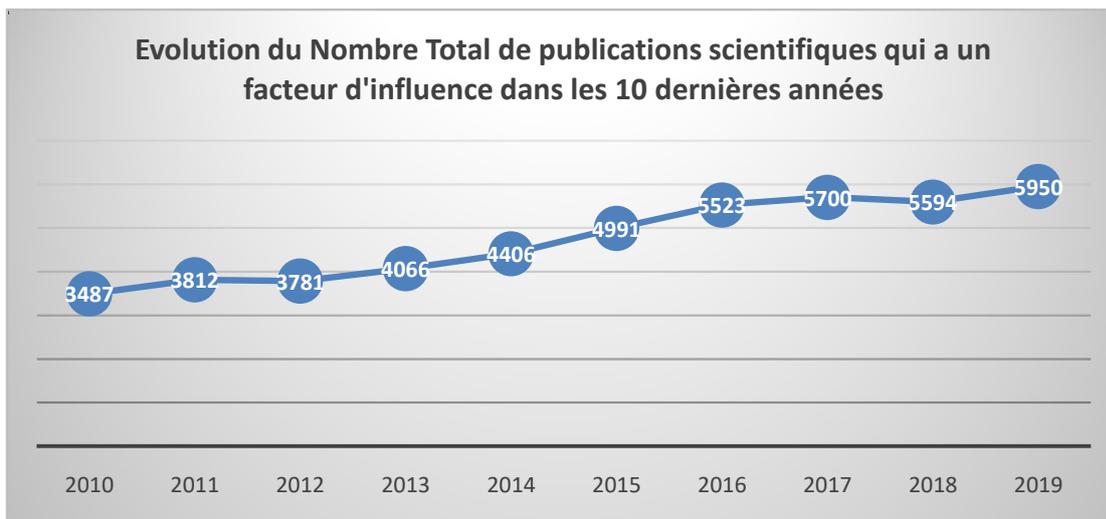


Graphique 1 :Nombre de publications scientifiques dans des revues indexées par enseignant-chercheur permanent

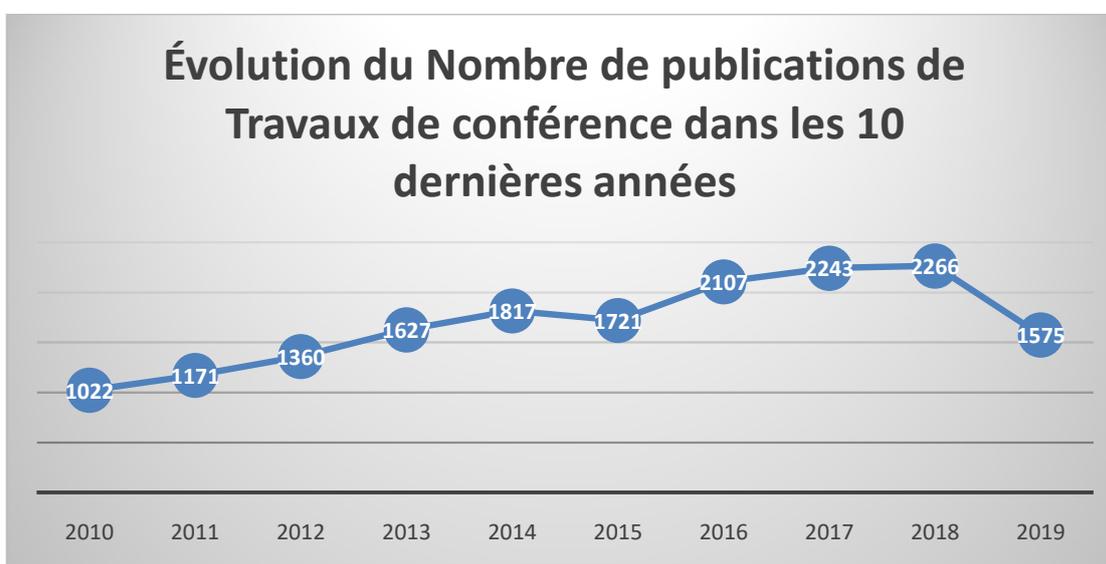
Pour clarifier davantage la spécificité de cet indicateur, il est à noter que l'évolution du nombre de publications scientifiques est liée à la qualité de la publication scientifique, comme le montrent les graphiques suivants.



Graphique 2 :Evolution du Nombre Total de publications scientifiques dans les 10 dernières années



Graphique 3 :Evolution du Nombre Total de publications scientifiques qui a un facteur d'influence dans les 10 dernières années



Graphique 4 :Évolution du Nombre de publications de Travaux de conférence dans les 10 dernières années

- **Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

On note sur le graphique n ° 1 que cet indicateur a connu une augmentation au cours de la période (2017-2019), mais il devrait connaître une légère baisse au cours de l'année 2020 pour reprendre son augmentation au cours des années 2021, 2022 et 2023.

La baisse attendue au cours de l'année 2020 est due à la diminution du nombre de publications scientifiques dans les revues Indexées qui fait référence à :

- La diminution du nombre de travaux de conférence,
- La baisse de la valeur du dinar tunisien sur les marchés mondiaux,

- La diminution du nombre de doctorants,
- L'augmentation de l'immigration des compétences scientifiques.
- La Faiblesse du financement public des structures de recherche et la faiblesse des ressources issues de l'ouverture sur l'environnement socioéconomique.

Quant à la période (2021-2023), cet indicateur devrait connaître une augmentation résultant des mesures prises par le ministère pour encourager une recherche scientifique de qualité.

A noter qu'il est difficile d'estimer la valeur de cet indicateur car il est lié à plusieurs facteurs externes, notamment :

- Le changement des politiques suivies par les bases de données pour accepter les publications scientifiques, car elles s'orientent davantage vers la création de bases de données ouvertes en échange du paiement des droits de publication.
- Difficulté à estimer les implications de la pandémie Corona sur la recherche scientifique.
- La situation économique fragile qui influence le nombre de recrutements programmés et le nombre de professeurs-chercheurs permanents demandant le détachement.

- **Activités programmées :**

- Continuer à financer les structures de recherche sur la base des critères, dont le plus important est le critère de la production scientifique à un taux de 50%.
- Continuer à octroyer la subvention au titre d'encouragement de la production scientifique.

- **Limites de l'indicateur :**

- La mise à jour continue des données contenues dans la base de données scopus cause un changement en permanence de la valeur des indicateurs.
- La mise à jour continue de la liste des revues impactées (car il y a des revues qui entrent dans la classification et d'autres qui en sortent).
- La difficulté de maîtriser le nombre d'enseignants-chercheurs permanents en relation avec les politiques générales de l'Etat.

Fiche indicateur 2.1.2

Code de l'indicateur : 2.1.2

Intitulé : Pourcentage des articles scientifiques publiés dans des revues impactées de type Q1 et Q2

Remarque la méthode de calcul de l'indicateur a changé ainsi que sa source

Date de mise à jour : Septembre 2020

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme rattaché : recherche Scientifique
- 2- Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Promouvoir l'excellence et le rayonnement de la recherche scientifique
- 3- Définition de l'indicateur: Cet indicateur donne une idée claire de l'évolution de la qualité des publications scientifiques, car il mesure le pourcentage d'articles scientifiques publiés dans des revues impactées de types 1 et 2 sur le nombre total d'articles scientifiques publiés dans des revues impactées.
Une revue scientifique impactée désigne une revue scientifique qui publie des recherches spécialisées dans un domaine spécifique après avoir évalué ces recherches par un certain nombre de spécialistes du même domaine. Ces revues sont la première plateforme que les chercheurs utilisent généralement pour publier leurs dernières découvertes ou pour critiquer et discuter des résultats de la recherche publiée précédemment.
- Il est à noter que les publications scientifiques sont classées selon un facteur d'impact en quatre types (Q1, Q2, Q3, Q4) et le symbole Q est dérivé du mot Quarter ou Quartile, qui signifie quart (25%) c'est-à-dire en divisant les périodiques en quatre quarts en fonction de leurs facteurs d'impact.
- Le facteur d'impact (IF) est un facteur de mesure utilisé pour évaluer l'importance des revues scientifiques impactées dans le domaine de sa spécialité de recherche et il reflète le nombre de citations ou de références à des recherches publiées dans la revue.
- 4- Type de l'indicateur : indicateur de résultats
- 5- Nature de l'indicateur : Qualité
- 6- Déclinaison : Laboratoires et unités de recherche des établissements d'enseignement

supérieur et de recherche.

II- Détails technique de l'indicateur :

1- Méthode de calcul de l'indicateur :

Nombre d'articles scientifiques publiés dans des revues impactées des types 1 et 2 (Q1 et Q2) / Nombre total des articles scientifiques publiés dans des revues impactées (Q1, Q2, Q3, Q4)

2- Unité : Pourcentage

3- Données de base pour le calcul de l'indicateur :

Nombre d'articles scientifiques publiés des types 1 et 2 (Q1 et Q2) et Nombre total des articles scientifiques publiés dans des revues impactées (Q1, Q2, Q3, Q4)

4- Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur : la base de données internationale Scopus

5- Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur : Base de données internationale Scopus

6- Date de disponibilité de l'indicateur : À partir du premier trimestre de l'année suivante

7- Valeur cible : 71% d'ici l'année 2021

8- Responsable de l'indicateur dans le programme : Direction Générale de la Recherche Scientifique.

III- Lecture des résultats de l'indicateur :

- Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur : (voir tableau des indicateurs)

Indicateur :	Réalizations			L.F	Prévisions		
	2017	2018	2019*	2020	2021	2022	2023
Pourcentage d'articles scientifiques publiés dans des revues impactées des classes 1 et 2 (Q1 et Q2) du total des articles scientifiques publiés	61 %	43 %	70 %	45 %	71 %	72 %	73 %

dans des revues impactées (Q1, Q2, Q3, Q4)							
---	--	--	--	--	--	--	--

* Les données relatives au pourcentage d'articles scientifiques publiés dans des revues impactées de type 1 et 2 (Q1 et Q2) sur le total des articles scientifiques publiés dans des revues impactées (Q1, Q2, Q3 et Q4) pour l'année 2019 sont tirées de la base de données Scopus basée sur la nouvelle méthode de calcul, et les estimations pour les trois prochaines années sont basées sur les données disponibles dans la base de données susmentionnée.

La méthode de calcul de cet indicateur ainsi que sa source ont été modifiées en raison du fait qu'elle ne donne pas une image claire de la performance et afin d'obtenir une vision plus claire, complète et précise de la qualité des articles scientifiques publiés.

La méthode de calcul de l'indicateur (pourcentage) a été clarifiée d'une façon plus précise, en spécifiant que le nombre total d'articles scientifiques concerne précisément le total des articles scientifiques dans des revues impactées (Q1, Q2, Q3, Q4).

Vous trouverez ci-dessous l'ancienne et la nouvelle méthode de calcul de l'indicateur.

L'Ancienne méthode de calcul :

Nombre d'articles scientifiques publiés dans des revues dotées d'un comité de lecture des catégories 1 et 2 (Q1 et Q2)

Nombre total des articles

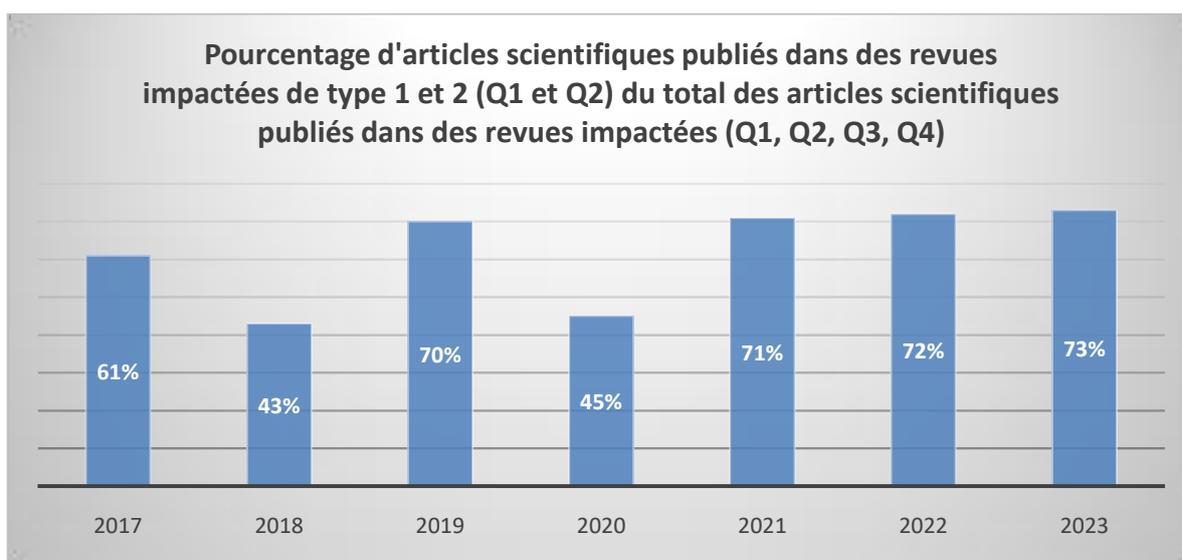
La Nouvelle méthode de calcul :

Nombre d'articles scientifiques publiés dans des revues dotées d'un comité de lecture des catégories 1 et 2 (Q1 et Q2)

Nombre total des articles scientifiques publiés dans des revues dotées d'un comité de lecture (Q1, Q2, Q3, Q4)

Les différences de valeur de cet indicateur entre le Rapport Annuel de Performance pour 2019 et le Projet Annuel de Performance pour l'année 2021 sont dues à la spécificité de la base de données, qui est mise à jour périodiquement par l'introduction de nouvelles revues scientifiques dans la classification et l'élimination d'autres revues, en notant qu'à l'avenir, l'extraction des données liées à cet indicateur seront réalisées dans une date précise.

Graphique



- **Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Cet indicateur a connu une hausse au cours de l'année 2019 et il est prévu qu'il maintiendra le même rythme de croissance au cours de l'année 2020, il devrait connaître une amélioration au cours des trois prochaines années, notamment à la lumière des mesures prises par le ministère pour encourager une recherche scientifique de qualité.

À noter qu'il est difficile d'en estimer la valeur vu son lien à plusieurs facteurs externes:

- Changement des politiques suivies par les bases de données dans l'acceptation des publications scientifiques, car elles s'orientent davantage vers l'établissement de bases de données ouvertes en échange du paiement des droits des publications.
- Difficulté à estimer les répercussions de la pandémie Corona.

- **Activités programmées :**

- Encourager les chercheurs à publier des articles scientifiques de haute qualité (Attribution d'une subvention d'encouragement à la production Scientifique)
- Diriger le financement des structures de recherche de manière à garantir une qualité et une performance améliorées.

- **Limites de l'indicateur :**

- La mise à jour continue des données contenues dans la base de données scopus cause un changement en permanence de la valeur des indicateurs.
- La mise à jour continue de la liste des revues impactées (car il y a des revues qui entrent dans la classification et d'autres qui en sortent).

Fiche indicateur 2.1.3

Code de l'indicateur : 2.1.3

Intitulé : Classement des universités tunisiennes dans le domaine de la recherche scientifique

Date de mise à jour : Septembre 2020

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme rattaché : recherche Scientifique
- 2- Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Promouvoir l'excellence et le rayonnement de la recherche scientifique
- 3- Définition de l'indicateur: Cet indicateur concerne le suivi de l'évolution du classement des universités tunisiennes dans le domaine de la recherche scientifique et vise à l'améliorer.
- 4- Type de l'indicateur : indicateur de résultats
- 5- Nature de l'indicateur : Qualité
- 6- Déclinaison : Les Universités

II- Détails technique de l'indicateur :

- 1- Méthode de calcul de l'indicateur :

S'appuyer sur le Classement University Ranking by Academic Performance (URAP)

- 2- Unité : Rang

- 3- Données de base pour le calcul de l'indicateur :

Selon la Méthodologie University Ranking by Academic Performance (URAP) qui adopte les sous-indicateurs suivants:

Indicateurs	Objectif	Pourcentage
Des Articles	Production scientifique actuelle	21%
Citations	Impact de la recherche	21%
Total des articles	Productivité scientifique	10%
L'impact global des articles	Qualité de la recherche	18%
L'effet global des Citations	Qualité de la recherche	15%
Coopération internationale	Projets acceptés internationalement	15%

4- Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur : S'appuyant sur les données fournies par le site Web

University Ranking by Academic Performance (URAP)

5- Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur : le Site Web University Ranking by Academic Performance (URAP)

6- Date de disponibilité de l'indicateur : À partir du premier trimestre de l'année suivante

7- Valeur cible

Nombre d'universités classées parmi les 500 premières	0
Nombre d'universités classées parmi les 1000 premières	4
Nombre d'universités classées parmi les 1500 premières	4
Nombre d'universités classées parmi les 2500 premières	8

8- Responsable de l'indicateur dans le programme : Direction Générale de la Recherche Scientifique.

III- Lecture des résultats de l'indicateur :

• Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur :	Réalizations			L.F 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre d'universités classées parmi les 500 premières		0	0	1	0	1	1
Nombre d'universités classées parmi les 1000 premières		2	4	3	4	4	5
Nombre d'universités classées parmi les 1500 premières	4	4	4	5	4	5	6
Nombre d'universités classées parmi les 2500 premières	8	8	8	8	8	8	8

• Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :

- Le nombre d'universités tunisiennes classées dans les 1000 premières a atteint 04 universités en 2019, contre deux universités en 2018.

- On s'attend à ce que cet indicateur continue de s'améliorer dans les années à venir grâce aux efforts consentis par le ministère pour soutenir l'excellence de la recherche scientifique et de son rayonnement à travers des activités et des interventions afin d'augmenter la production scientifique et améliorer sa qualité.

- **Activités programmées :**

- Encourager les chercheurs à publier des articles scientifiques de haute qualité (Attribution d'une subvention d'encouragement à la production Scientifique)

- Diriger le financement des structures de recherche de manière à garantir une qualité et une performance améliorées.

- **Limites de l'indicateur :**

- L'article qui ne mentionne pas l'université dont le chercheur est rattaché, ne sera pas compté en faveur de la dite université.

- Différences dans la nomination des établissements et des universités au niveau des articles, ce qui affecte le nombre d'articles comptés.

Fiche indicateur 2.2.1

Code de l'indicateur : 2.2.1

Intitulé : Le taux d'évolution du nombre de demandes de brevet d'invention à l'échelle nationale et internationale des obtentions végétales

Date de mise à jour : Octobre 2020

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme rattaché : Recherche Scientifique
- 2- Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Améliorer l'impact de la recherche et de l'innovation sur le développement socioéconomique
- 3- Définition de l'indicateur : Les demandes de brevets et les demandes de protection des obtentions végétales sont parmi les résultats de recherche issus des laboratoires de recherche et des unités de recherche des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, les établissements publics de recherche scientifique et toutes les institutions publiques concernées par les activités de recherche à protéger au niveau national et international dans le but de les valoriser et transférer la technologie vers le secteur industriel pour accroître la compétitivité et l'investissement dans ces résultats dans l'intérêt de la société et au service de l'économie nationale
- 4- Type de l'indicateur : indicateur de résultats
- 5- Nature de l'indicateur : Qualité
- 6- Déclinaison : -Demandes de brevet déposées à l'échelle nationale.
 - Demandes de brevets déposées conformément au Traité de coopération en matière de brevets (PCT) dont la protection au niveau international est demandée.
 - Demandes de protection des obtentions végétales

II- Détails technique de l'indicateur :

- 1- Méthode de calcul de l'indicateur :

Nombre Demandes de brevets pour l'année (N) - Nombre Demandes de brevets pour l'année (N-1) *100

Nombre Demandes de brevets pour l'année (N-1)

- Le nombre de demandes de brevets déposées auprès de l'Institut national de la normalisation et de propriété industrielle INNORPI et du bureau de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle émanant des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, des établissements publics de recherche scientifique et des établissements publics concernés par les activités de recherche.

-Nombre de demandes de protection des obtentions végétales déposées par les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, les établissements publics de recherche scientifique et les établissements publics concernées par les activités de recherche à «la direction générale de la santé végétale et du contrôle des intrants agricoles» du Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche (La structure administrative chargée d'accepter et d'étudier les exigences de protection des obtentions végétales et de délivrer le certificat d'obtention végétale).

N.B: Le nombre de demandes de brevets a été fixé dans le calcul de l'indicateur, compte tenu du fait que les certificats de brevets ne peuvent être délivrés par l'Institut national de normalisation et de propriété industrielle que 18 mois après leur dépôt. Il en va de même pour les obtentions végétales dans des délais allant de 4 à 5 ans à compter de la date de dépôt. Par conséquent, l'indicateur ne peut pas être calculé pour une année budgétaire spécifique si on opte pour le calcul du nombre de brevets enregistrés ou le nombre de certificats d'obtentions végétales délivrés.

2- Unité : Pourcentage

3- Données de base pour le calcul de l'indicateur :

-Demandes d'enregistrement de brevets déposées auprès de l'Institut national de la normalisation et de propriété industrielle par les services de la direction générale de la valorisation de la recherche ou déposés directement par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les établissements publics de recherche scientifique et les établissements publics concernés par les activités de recherche.

-Demandes d'enregistrement international de brevet conformément au Traité de coopération en matière de brevets (PCT) selon les statistiques de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et publiées dans sa base de données PATENTSCOPE

- Demandes de protection des obtentions végétales déposées par des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, des établissements publics de recherche scientifique et des établissements publics concernés par des activités de recherche dans «la direction générale de la santé végétale et du contrôle des intrants agricoles» du Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.

4- Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur :

Calcul du nombre de demandes de brevets déposées par la direction générale de la valorisation de la recherche, ainsi que celles déposées directement à l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des établissements publics de recherche et les institutions publiques concernées par les activités de recherche (une liste détaillée publiée par l'Institut national pour la normalisation et la propriété industrielle selon la demande de l'administration).

-Calcul du nombre de demandes de brevets devant être protégées au niveau international et déposées par l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle ou directement auprès du Bureau international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et émanant des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, des établissements publics de recherche scientifique et des établissements publics concernés par les activités de recherche.

-Calcul du nombre de demandes de protection des obtentions végétales déposées auprès de la direction générale de la santé végétale et du contrôle des intrants agricoles au Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

5- Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur :

Demandes de brevets à l'échelle nationale: Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle.

Demandes de brevets à protéger au niveau international: Rapports d'activité des laboratoires de recherche reçus par la direction générale de la recherche scientifique et les données de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle publiées dans sa base de données PATENTSCOPE

Demandes de protection des obtentions végétales: le Journal officiel de la République Tunisienne et la direction générale de la santé végétale et du contrôle des intrants agricoles au Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche.

6- Date de disponibilité de l'indicateur : Le deuxième trimestre de l'année suivante pour les demandes de brevets nationaux.

Le troisième et quatrième trimestre de l'année suivante pour les demandes de brevets internationaux et les demandes des obtentions végétales sont au.

Les dates concernant les demandes de protection des obtentions végétales pourraient atteindre la fin de l'année prochaine, en fonction de la publication de la liste dans le Journal officiel.

7- Valeur cible :

- Dépôt de 85 demandes de brevets en 2023 au niveau national par des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des établissements publics de recherche scientifique et des établissements publics concernés par des activités de recherche réalisant ainsi un taux de croissance de 10% par rapport à 2022 en raison de la baisse prévue du nombre de demandes de brevets en 2020 (35 candidatures au lieu de 90 programmées), cette baisse est due aux répercussions de la pandémie Corona et à la période de confinement total et au recours à l'étude et au travail à distance et à l'imposition d'une distanciation sociale, qui a réduit le rythme de la recherche dans toutes les structures et établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, et notons que cette pandémie étendra ses répercussions jusqu'en 2022 en raison de la réduction des fonds.
- Dépôt de 7 demandes de protection de brevets au niveau international en 2023 réalisant une augmentation de 40% par rapport à 2020, on notera une baisse prévue du nombre de demandes de brevet déposées au niveau international pour l'année 2020 de 2 demandes au lieu de 5 programmée, cette baisse est due aux répercussions de la pandémie Corona et à la période de quarantaine complète à travers le monde, qui a réduit la coordination de la recherche participative avec les institutions de recherche étrangères, et on s'attend à ce que les répercussions de cette pandémie s'étendent jusqu'en 2022.
- Dépôt de 7 demandes pour protéger les obtentions végétales en 2023 avec un taux de croissance annuel de 20%.

8- Responsable de l'indicateur dans le programme : Direction Générale de la Valorisation de la Recherche.

III- Lecture des résultats de l'indicateur :

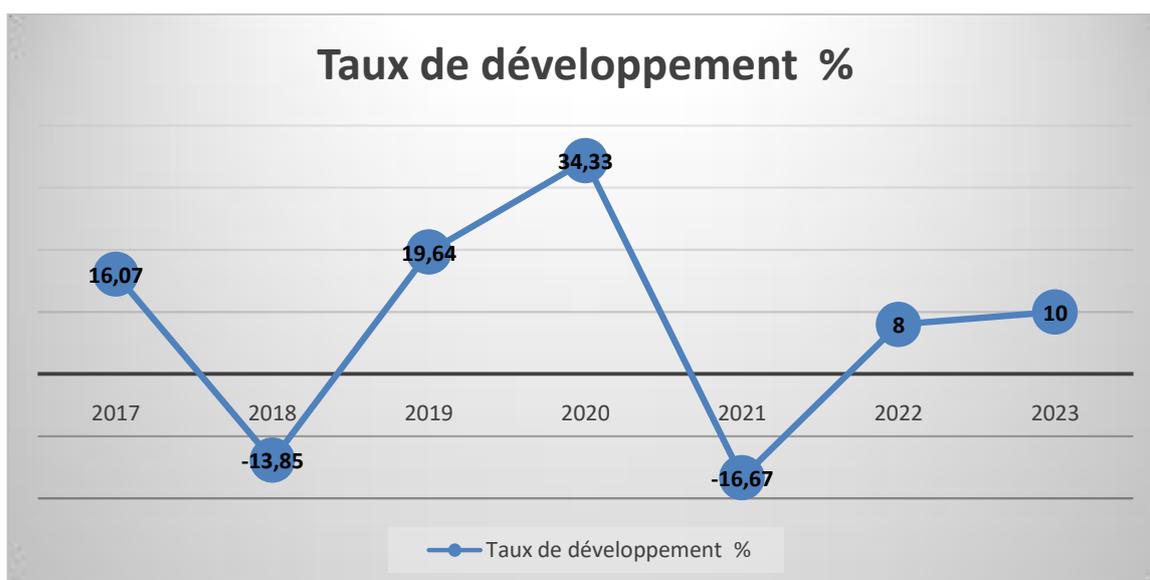
- Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur : (voir tableau des indicateurs)

Indicateur :	Réalizations			L.F 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre de demandes de brevet appartenant aux établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, aux structures publiques de recherche et aux établissements publics concernés par les activités de recherche	65	56	67	90	75	80	85
Taux de développement par rapport à l'année précédente %	16	-14	20	34	-17	7	6
Nombre de demandes de brevet	3	1	4	5	5	6	7

appartenant d'établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, d'institutions publiques de recherche et d'établissements publics concernés par des activités de recherche à protéger au niveau international. (*)							
Taux de développement par rapport à l'année précédente %		-33	400	25	0	20	20
Nombre de demandes de protection des obtentions végétales déposées par les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, les établissements publics de recherche et les établissements publics concernés par les activités de recherche (**)	2	2	0	7	5	6	7
Taux de développement par rapport à l'année précédente %		0	-100	700	-29	20	17

(*) Les données n'incluent pas le nombre de demandes de brevet dans lesquelles dont l'inventeur est un agent public tunisien et dont le nom de l'institution publique à laquelle il appartient n'est pas mentionné, ainsi que les brevets à protéger dans les pays qui n'ont pas signé le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et les brevets enregistrés dans les bureaux de brevets nationaux ou étrangers et les bureaux régionaux.

(**) Ce numéro n'est pas définitif, car il prend en considération la première liste des demandes pour 2019 publiée au Journal Officiel de la Tunisie, numéro 3 du 10 janvier 2020, susceptible de changer en raison de la présence d'autres demandes encore à l'étude.



• **Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

- Le nombre total de demandes de brevet déposées au niveau national en 2019 a connu une

amélioration par rapport à l'année 2018, avec une augmentation de 11 demandes à un taux d'évolution à environ 20%. Cela est dû aux efforts du ministère pour introduire ses services en tant qu'agent auprès de diverses institutions publiques dans le domaine du dépôt et du suivi des demandes de brevet et pour améliorer ces services concernant l'étude des dossiers, la réduction des délais de dépôt et les conseils techniques et juridiques aux chercheurs.

- Les formations menées via des experts étrangers ou des cadres mandatés, incitant les chercheurs à protéger les résultats de leurs recherches par les demandes de brevets.

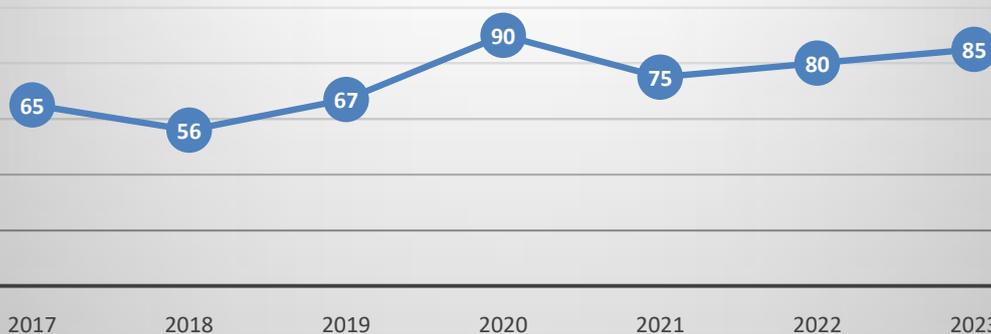
- L'abonnement à la revue officielle de l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle «Normes» dans laquelle les demandes de brevet déposées chaque année auprès de l'institut (titre de l'invention, son propriétaire, noms des inventeurs, résumé de l'invention) sont publiées et distribuées périodiquement à tous les instituts de recherche et les universités.

- Fournir à certains établissements de recherche publics dans un premier temps les services du Centre d'appui à l'innovation et à la technologie TISC, géré par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, qui se compose de bases de données internationales de brevets et de moteurs de recherche, et les mettre à la disposition des chercheurs tunisiens pour s'informer des évolutions technologiques mondiales, les aider à orienter leur recherche, à trouver des partenaires internationaux et économiques, et à améliorer leurs capacités à formuler leurs demandes de brevet. En 2020, le reste des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche bénéficieront des services de ce centre.

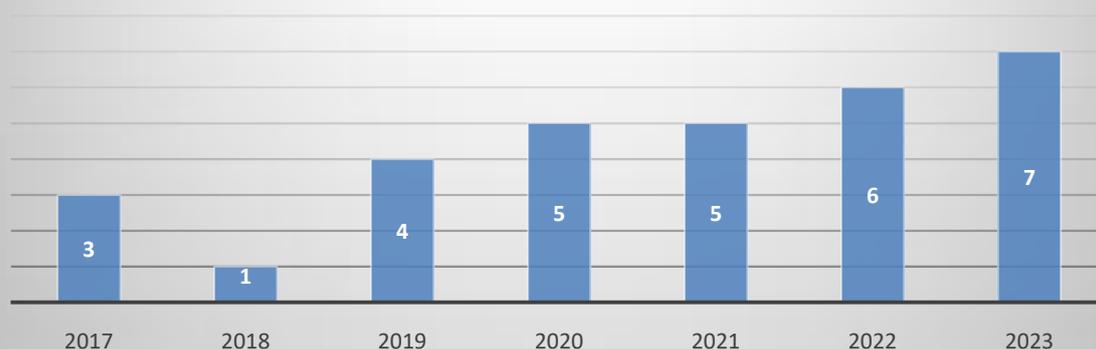
- Cependant, on s'attend à ce que le rythme de croissance de la valeur de l'indicateur ne soit pas rapide, compte tenu des circonstances exceptionnelles imposées par la pandémie Corona, qui a provoqué le report de nombreux projets de recherche, notamment ceux programmés avec des partenaires étrangers.

Graphique

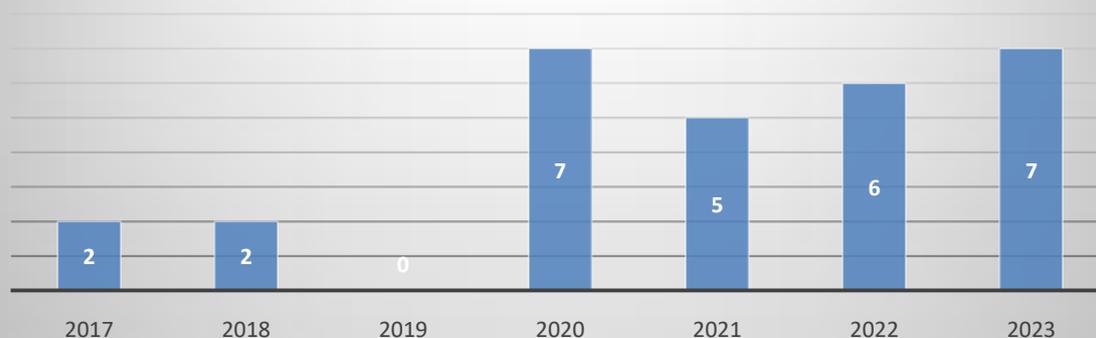
Nombre de demandes de brevet au niveau national par les activités de recherche



Nombre de demandes de brevet à protéger au niveau international

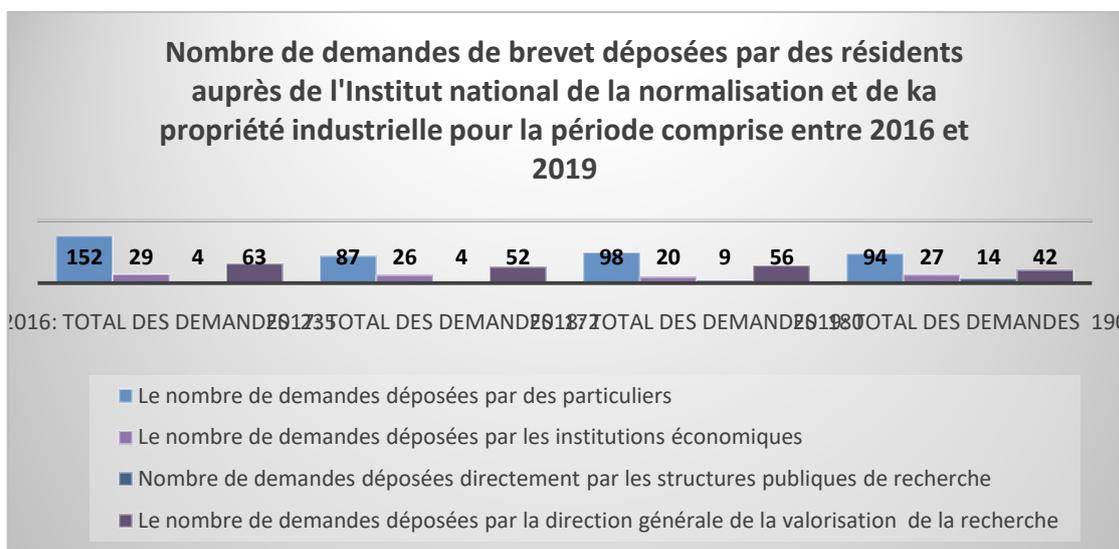


Nombre de demandes de protection des créations végétales

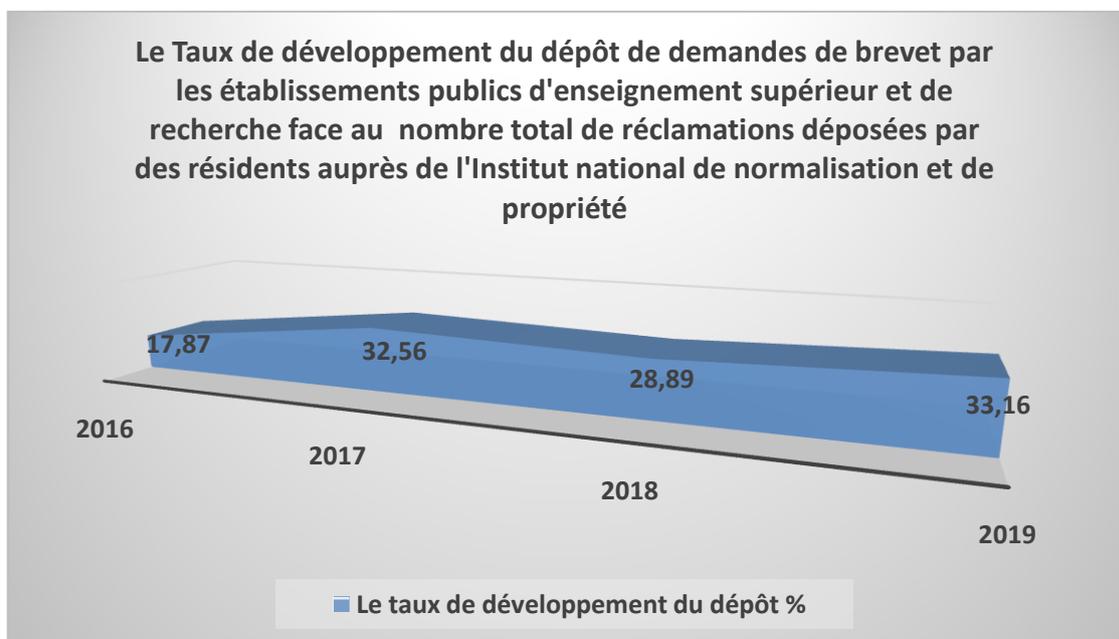


Le graphique suivant montre l'évolution du nombre de demandes de brevet émanant d'établissements publics de recherche scientifique et d'établissements publics

d'enseignement supérieur par rapport au nombre total de demandes déposées à l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle par des résidents de 2016 à 2019



Selon la figure suivante, le taux d'évolution du nombre de demandes déposées par le système de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a représenté au cours de l'année 2019 l'équivalent de 33,16% du total des demandes déposées auprès de l'institut par les résidents, un pourcentage considéré comme évolutif malgré sa faiblesse par rapport à 2018 qui était dans les limites de 28,89%.



- **Activités programmées :**

- Dans le cadre de développement et de la valorisation de la propriété intellectuelle et dans le but de motiver le plus grand nombre possible de chercheurs à protéger les résultats de leurs recherches par des brevets en raison des avantages de ces derniers qui leur garantissent un droit exclusif d'exploiter les résultats de leurs recherches et d'en bénéficier financièrement, la direction générale de la valorisation de la recherche a développé un plan d'action et a programmé de nombreuses activités pour atteindre de la valeur cible de l'indicateur:

- Le renforcement des capacités en matière de protection des actifs de la propriété intellectuelle en programmant des sessions de formation et des ateliers au profit des chercheurs en coopération avec l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, ainsi que dans le cadre des programmes de coopération internationale et du projet de réforme de l'enseignement supérieur pour l'employabilité (PROMESSE) dans les domaines suivants:

- Formulation des brevets, des stratégies et des techniques de recherche selon les règles mondiales relatives aux brevets

- Procédures d'enregistrement des brevets au niveau international.

- Créations végétales, leur protection, les droits d'auteur et les droits voisins.

- Gestion et direction des diverses formes de propriété intellectuelle.

- Soutenir les capacités des cadres de supervision, de la valorisation et de la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle (superviseurs des bureaux de transfert technologique, des unités d'évaluation et des cadres administratifs au sein du ministère) par des formations à l'étranger en raison du manque d'experts tunisiens et d'expériences dans le domaine tout en tenant compte des expériences comparatives des pays développés.

- Elaboration d'un cadre juridique des bureaux de transfert technologique, des unités d'évaluation et du statut pour les responsables de l'évaluation.

- **Limites de l'indicateur :**

Le faible nombre de demandes de brevets actuellement déposées ne reflète pas les capacités du système de recherche scientifique en termes de développement technologique. Cet écart entre réalité et capacités latentes est dû à:

- Les efforts limités du Ministère en matière de diffusion de la culture de la propriété intellectuelle parmi les chercheurs afin d'inclure toutes les institutions publiques, en raison

du manque de ressources humaines et financières et du nombre limité de compétences spécialisées dans la propriété intellectuelle pour couvrir les besoins des divers établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des structures publiques de recherche.

- L'absence de structure administrative dans l'établissement et parfois dans l'université spécialisée dans la gestion des actifs de la propriété intellectuelle et l'absence des mécanismes nécessaires pour les gérer au sein de l'institution publique (autorisation de l'invention, cahier de laboratoire, ...)

- Ne pas compter le brevet parmi les critères d'évaluation pour les promotions professionnelles, contrairement aux articles scientifiques

- La Faible part des chercheurs dans les revenus de l'invention. Comme spécifié par le décret n° 2750 du 6 Novembre 2001 fixant les critères et les modalités de partage des revenus de l'exploitation des brevets d'invention ou la découverte relative à l'institution ou à l'établissement public et à l'agent public chercheur qui réalise une invention ou une découverte, le pourcentage dont bénéficient les chercheurs inventeurs sur le revenu de l'exploitation du brevet se situe entre 25 et 50% après soustraction de toutes les dépenses et coûts directs et indirects de la recherche. Par conséquent, dans un effort d'incitation des chercheurs valoriser économiquement leur recherche et la protéger par des brevets pour sa commercialisation, il est proposé de:

- Fournir un cadre technique et administratif capable d'assister le chercheur dans l'édition de son brevet et la création d'un dossier de dépôt,

- Revoir les dispositions du décret précité en augmentant le pourcentage du revenu obtenu des brevets par le chercheur, et en revoyant les bases de son calcul,

- Adopter le brevet comme critère pour les promotions du chercheur inventeur,

- Approbation d'une subvention spéciale au profit du chercheur inventeur,

- Aider le chercheur à commercialiser les résultats de ses recherches brevetées et à les transférer vers des structures de production.

Cependant, ces efforts ont des résultats non immédiats et montreront progressivement leur efficacité à moyen terme selon le rythme des activités programmées en les renforçant via la création de l'Académie des Nouveaux Métiers de la Recherche Scientifique, qui figurait parmi les recommandations des livrables du congrès national pour opérationnaliser la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ce qui impliquera la formation de cadres spécialisés en:

- * l'édition des demandes de brevet, Patent Drafter,

- * En recherchant dans la base de données mondiale des chercheurs de brevets, Patent searcher
- * En droit des brevets et résolution des litiges dans le domaine des brevets, Patent lawyer
- * En commercialisation des brevets (brokers),
- * Dans la profession de valorisation (les valorisateurs).

Fiche indicateur 2.2.2

Code de l'indicateur : 2.2.2

Intitulé : Le taux d'évolution du nombre conventions de partenariat à impact financier conclues avec les entreprises socioéconomiques.

Date de mise à jour : Septembre 2020

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme rattaché : Recherche Scientifique
- 2- Objectif rattaché : Améliorer l'impact de la recherche et de l'innovation sur le développement socioéconomique
- 3- Objectif auquel l'indicateur est rattaché : L'indicateur calcule le taux d'évolution du nombre de conventions de partenariat à impact financier conclues par des structures de recherche et des instituts de recherche publics similaires aux instituts de recherche et des centres de recherche avec des entreprises socio-économiques, il permet de faire le lien entre le système de recherche et le système de production, ce qui met la recherche scientifique au service du développement.
- 4- Type de l'indicateur : indicateur de résultats
- 5- Nature de l'indicateur : Qualité
- 6- Déclinaison : Structures de recherche (laboratoires et unités de recherche) et établissements publics de recherche (instituts de recherche et centres de recherche).

II- Détails technique de l'indicateur :

- 1- Méthode de calcul de l'indicateur :

Nombre de conventions de partenariat à impact financier conclues avec les entreprises socioéconomiques pour l'année (N) - Nombre de conventions de partenariat à impact financier conclues avec les entreprises socioéconomiques pour l'année (N-1) *100

Nombre de conventions de partenariat à impact financier conclues avec les entreprises socioéconomiques pour l'année (N-1)

2- Unité : Pourcentage

3- Données de base pour le calcul de l'indicateur :

Nombre de conventions de partenariat à impact financier conclues avec les entreprises socioéconomiques annuellement.

4- Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur :

*Rapports d'activité annuels des laboratoires et unités téléchargés sur la plateforme numérique,

* Rapports d'activité des établissements publics de recherche (instituts de recherche et centres de recherche) en relation avec l'ouverture sur l'environnement socioéconomique.

5- Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur :

Statistiques de source administrative

6- Date de disponibilité de l'indicateur : Le deuxième trimestre de l'année suivante

7- Valeur cible : Taux d'évolution de 13,6% d'ici l'année 2023.

8- Responsable de l'indicateur dans le programme : Direction Générale de la Valorisation de la Recherche.

III- Lecture des résultats de l'indicateur :

- Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur : (voir tableau des indicateurs)

Indicateur :	Réalizations			L.F 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
conventions de partenariat à impact financier conclues avec les entreprises socioéconomiques	-16%	170%	41%	-10%	8%	5%	13,6%

- **Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

-L'indicateur vise le renforcer des capacités du système de recherche à interagir avec l'environnement socioéconomique et à formaliser les liens entre les structures de recherche et l'entreprise économique afin de renforcer la contribution du secteur de la recherche scientifique à l'instauration d'une économie innovante et renouvelée.

En effet, le partenariat avec l'environnement socioéconomique est un outil permettant de

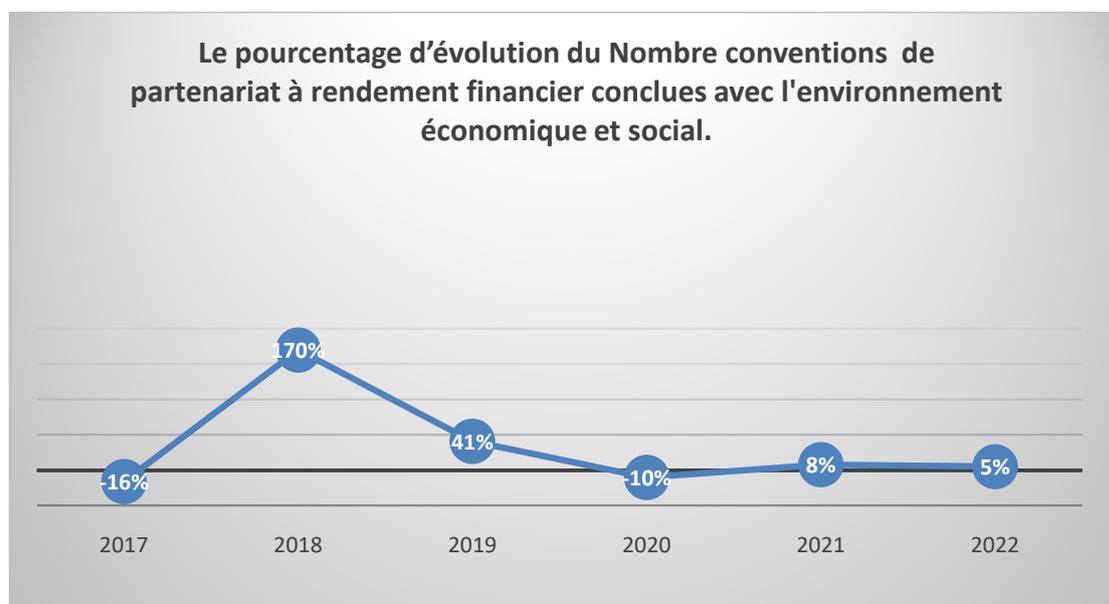
réaliser les priorités du secteur, et se traduisant par la conclusion d'accords avec les syndicats professionnels et les chambres de commerce et les commissions professionnelles, ce qui va étendre et intensifier le champ d'action du ministère aux niveaux local et régional.

- Du fait des politiques adoptées et des orientations stratégiques adoptées, le rythme d'évolution du nombre de conventions de partenariat a connu une croissance continue, mais variables d'une année à une autre. Cela est dû aux partenariats efficaces noués par les structures de recherche situés aux écoles d'ingénieurs dans le cadre de la recherche appliquée émanant des besoins des entreprises économiques répondant aux défis sociétaux actuels, ainsi qu'aux partenariats conclus par les centres de recherches situés dans les pôles technologiques dans le cadre des recherche développementale avec des partenaires du tissu socioéconomique afin de soutenir le développement dans les régions.

Cependant, on s'attend à une évolution négative du nombre de conventions de partenariat à impact financier conclues avec les entreprises socioéconomiques en 2020, ainsi que pour les trois prochaines années, en raison de la pandémie Corona.

Le graphique suivant montre l'évolution de l'indicateur, notant que les chiffres enregistrés en 2019 restent préliminaires et susceptibles d'augmenter, en raison du retard dans la soumission des rapports d'activités de certaines structures de recherche en raison de la pandémie de coronavirus.

Graphique



- **Activités programmées :**

- Le partenariat avec l'environnement économique et social est considéré comme une

orientation fondamentale et inévitable pour le système de recherche et d'innovation, afin d'assurer le transfert des produits de la recherche et de l'innovation vers le cycle de développement et de l'économie nationale en général. Dans ce contexte, et dans le cadre de la réalisation des objectifs stratégiques du secteur de la recherche et de l'innovation et afin de développer davantage les fondements du partenariat entre l'université, les centres de recherche et les pôles technologiques Avec l'environnement économique et social, des travaux seront menés pour construire un partenariat avec les acteurs économiques et sociaux et l'institutionnaliser. Le Ministère continuera également de lancer de nouveaux appels à la candidature pour financer des projets de recherche et de rénovation et d'élargir les champs de recherche pour répondre aux besoins de l'entreprise et de la société, ce qui permettra de réaliser un partenariat positif entre ce que l'université produit et les exigences du développement et sa mobilité, soutenant les opportunités de croissance et contribuant à résoudre les problèmes de société.

-Le ministère continuera également à organiser des journées nationales d'évaluation de la recherche, qui représentent une opportunité pour rassembler les chercheurs avec les partenaires économiques, sociaux et professionnels pour leur permettre de communiquer, d'interagir, d'échanger des informations et d'établir des partenariats efficaces menant à la réalisation de projets communs.

- **Limites de l'indicateur :**

- Les textes juridiques sur l'ouverture sur l'environnement socioéconomique ne suivent plus l'évolution du secteur, leur application est difficile et leurs procédures sont complexes. En particulier, l'une des principales faiblesses de ces textes est le paiement des intervenants, qui mérite un examen attentif. Dans l'attente de cet examen, un manuel de procédures est en cours d'élaboration pour clarifier et définir les différentes procédures administratives et financières.

- L'absence d'incitations fiscales pour développer des partenariats académiques, économiques et sociaux et pour encourager les entreprises socioéconomiques à contribuer et à s'engager dans le financement des activités de recherche et développement.

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter une nouvelle incitation fiscale pour les entreprises socioéconomiques de renforcer le partenariat avec les structures de recherche et de les encourager à contribuer aux activités de recherche et développement et à stimuler le transfert technologique.

Fiche indicateur 2.2.3

Code de l'indicateur : 2.2.3

Intitulé : Le transfert du savoir (Nombre des startups et spin off issues des programmes et des projets de valorisation des résultats de recherche)

Date de mise à jour : Septembre 2020

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme rattaché : Recherche Scientifique
- 2- Objectif rattaché : Améliorer l'impact de la recherche et de l'innovation sur le développement socioéconomique
- 3- Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Calcul du Nombre des startups issues de programmes et de projets de recherche et de rénovation pendant l'année de référence.
- 4- Type de l'indicateur : indicateur de résultats
- 5- Nature de l'indicateur : Qualité
- 6- Déclinaison : - Structures de recherche (laboratoires et unités de recherche) et établissements publics de recherche (instituts de recherche et centres de recherche).
 - Pôles technologiques
 - Incubateurs d'établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de centres technologiques

II- Détails technique de l'indicateur :

- 1- Méthode de calcul de l'indicateur :
Nombre des startups issues de programmes et de projets de recherche et de rénovation annuellement.
- 2- Unité : nombre
- 3- Données de base pour le calcul de l'indicateur :
Nombre des startups issues de programmes et de projets de recherche et de rénovation pendant l'année de référence.
- 4- Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur :
 - Rapports annuels :
 - Rapports d'activités annuels des laboratoires et unités téléchargés sur la plateforme

numérique,

- Rapports d'activité des établissements publics de recherche (instituts de recherche et centres de recherche)

- Rapports d'activité des Pôles technologiques

5- Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur :

Statistiques de source administrative

6- Date de disponibilité de l'indicateur : Le deuxième trimestre de l'année suivante

7- Valeur cible : voir tableau

8- Responsable de l'indicateur dans le programme : Direction Générale de la Valorisation de la Recherche.

III- Lecture des résultats de l'indicateur :

- Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur : (voir tableau des indicateurs)

Indicateur :	Réalizations			L.F	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Le transfert de connaissances (Nombre des startups issues de programmes et de projets de recherche et de rénovation)	Nouvel Indicateur		4	9	5	7	9

- **Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

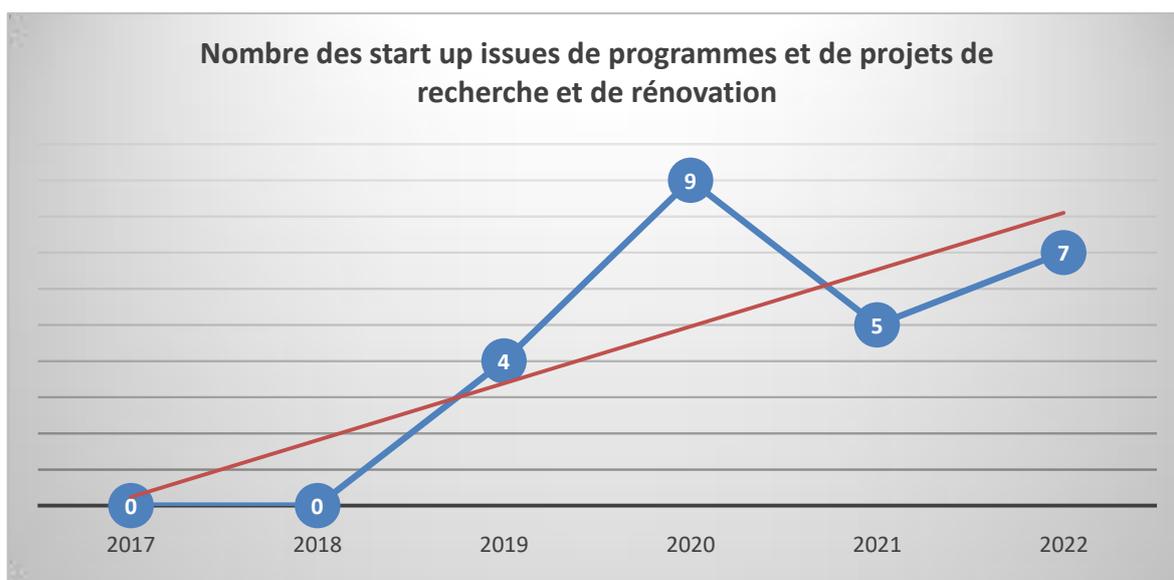
-Dans le but de promouvoir le transfert technologique, de stimuler le rythme de création des entreprises innovantes et d'intensifier le tissu des entreprises actives dans les domaines technologiques de pointe, le ministère a mis en place des programmes et des mécanismes appropriés pour atteindre cet objectif, comme le programme d'appui à la qualité «PAQ-Collabora» et le programme d'appui à la qualité pour l'essaimage scientifique et le pré - Amorçage PAQ-PAS en poursuivant la mise en œuvre des composantes des pôles technologiques afin de créer un environnement propice au lancement d'une nouvelle génération d'entreprises innovantes à forte valeur technologique et opérant dans des secteurs porteurs.

-Dans ce contexte, et au cours de l'année 2019, (03) entreprises innovantes ont été créées.

Étant donné qu'il s'agit d'un nouvel indicateur ayant des spécificités, ses résultats ne seront pas seulement liés au volet du financement et à la durée de mise en œuvre, mais aussi au degré de maturité technologique nécessitant un environnement favorable pour sa réalisation et une durée de mise en œuvre qui varie selon le type de projet et le domaine de recherche.

-Dans ce contexte, le ministère s'emploie à développer le cadre approprié et à mettre en place des mécanismes et des moyens pour atteindre les objectifs fixés liés à l'indicateur.

Graphique



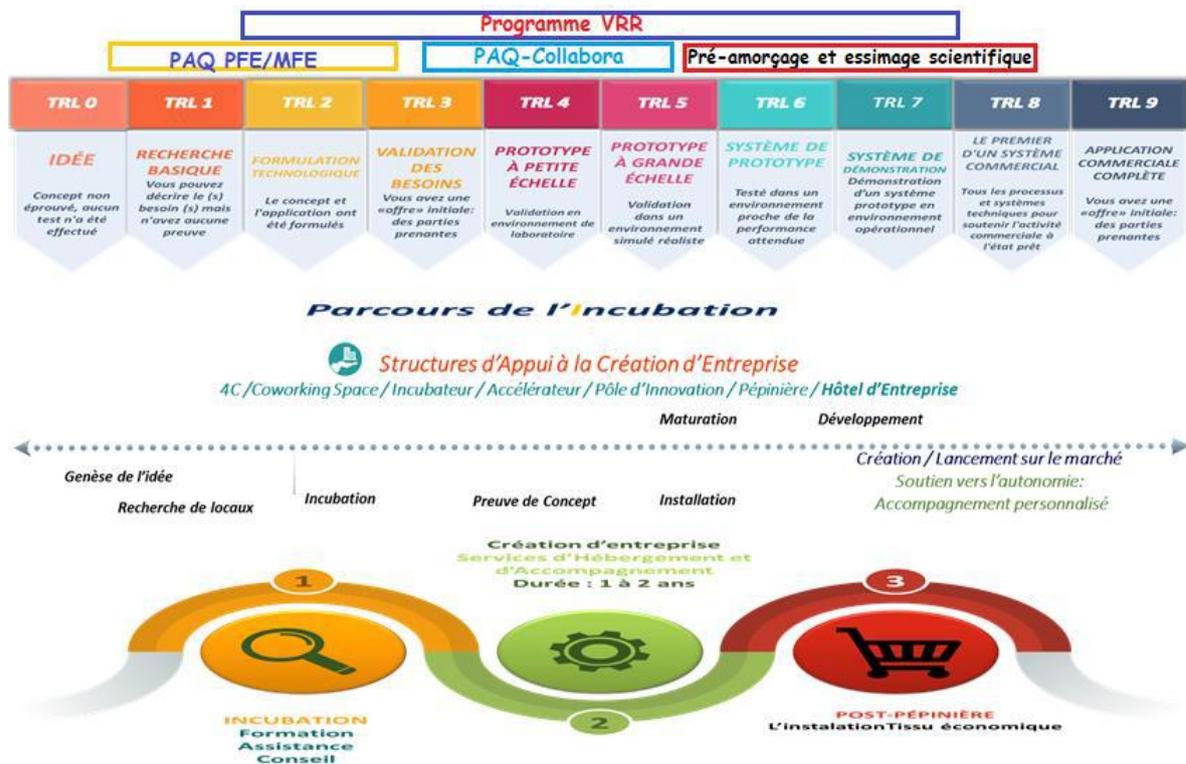
- **Activités programmées :**

Dans le cadre du renforcement de la valorisation des résultats de la recherche et de la stimulation du transfert technologique, et dans le but d'accélérer le rythme de création des startups, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a créé un ensemble de programmes et mécanismes compétitifs intégrés pour financer les activités de recherche et d'innovation et couvrir toutes les étapes de la maturité technologique des projets, en particulier les projets innovants qui ont atteint le sixième niveau de l'échelle de maturité technologique (TRL), comme indiqué dans le graphique ci-joint, ciblant les secteurs prometteurs à fort contenu technologique et à forte valeur ajoutée.

Le Ministère a lancé le PAQ Post PFE qui soutient les projets aux premiers niveaux de leur maturité technologique, tandis que le PAQ Collabora soutient les projets entre les quatrième et sixième niveaux. Dans le but de passer du niveau VI au niveau VIII de maturité technologique du projet, le PAQ-PAS (Pré-amorçage et essaimage Scientifique) a été créé.

Par ailleurs, depuis 1992, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique finance le programme d'évaluation des résultats de la recherche (VRR), qui finance des projets innovants et proposés par des structures de recherche (centres de recherche, laboratoires et unités de recherche) en partenariat avec les entreprises économiques dans le but de renforcer la recherche scientifique appliquée et la rendre accessible aux entreprises économiques, car ces projets conduisent à terme soit au développement de nouveaux produits ou modèles de production, soit à l'achèvement et au développement de modèles industriels, soit à l'émergence de startups.

Il faut noter que le processus de financement des projets d'évaluation de la recherche se déroule après leur évaluation positive par des experts indépendants sur une période allant jusqu'à trois ans, en fonction d'un accord entre le ministère, la structure de recherche et le maître d'ouvrage, fixant les modalités et les conditions d'octroi du financement.



Compte tenu de la forte valeur ajoutée apportée par le secteur de la recherche et de l'innovation, qui augmenterait le rapport coût-efficacité de l'activité économique et qui contribuerait de manière efficace à promouvoir le développement et la pérennité de l'entreprise économique et à soutenir les efforts de l'État pour développer la compétitivité de l'entreprise économique et atteindre ces objectifs, le ministère continuera à émettre un nouvel appel à la candidature au titre de 2021 et 2022. 2023 pour financer des projets innovants cohérents avec les priorités nationales.

- **Limites de l'indicateur :**

- Le manque de soutien et de sensibilisation aux projets innovants et aux startups représente une perte d'opportunités de profit pour l'université, en particulier pour les chercheurs et l'économie nationale. En effet, il a été possible de bénéficier des résultats de la recherche à haut niveau de connaissances et de technologies et à haute valeur ajoutée utilisés au service du développement et du renforcement de la compétitivité de l'entreprise économique et dans le but de fournir un environnement propice à la création de startups issues de programmes et de projets de recherche et d'innovation, via:

- Sur le plan technologique: créer un **espace intégré de rénovation** dans les universités afin de fédérer toutes les initiatives telles que les centres de carrières et de la certification des compétences (Centres 4 C), les bureaux universitaires de transfert technologique (BUTT), les incubateurs de projets ou les incubateurs d'entreprises, en plus de l'espace dédié à la rénovation au sein des universités, des unités d'innovation et de transfert technologiques programmées dans les écoles d'ingénieurs et instituts supérieurs des études technologiques, au sein d'un espace unifié et intégré qui unifie toutes les activités liées à la rénovation et à la création des startups connues comme «**l'espace intégré de rénovation**».

- Au niveau de l'appui: Mettre en place des mécanismes et des programmes de financement de projets innovants issus des incubateurs et des structures d'accélération du transfert technologique

- Au niveau de la gouvernance: revoir le fonctionnement des incubateurs d'entreprises dans le sens à donner plus de flexibilité et d'efficacité à leur performance, moderniser les services fournis aux entrepreneurs porteurs de projets innovants, et les suivre dans la phase de post-crédation.

-L'étendue de l'opérationnalisation du système au sein des établissements de recherche.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur :

Intitulé : La proportion de femmes à la tête des structures de recherche

Date de mise à jour : Juillet 2020

Caractéristiques générales de l'indicateur :

- Programme rattaché : Recherche Scientifique
- Sous-programme rattaché :
- Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Soutenir le rôle des femmes dans la conduite des structures de recherche scientifique.
- Définition de l'indicateur : Les indicateurs suivants ont permis d'évaluer l'étendue de la représentation des femmes aux postes de décision dans le système de recherche scientifique
- Type de l'indicateur : indicateur de résultat.
- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité
- Déclinaison : unités de recherche / laboratoires de recherche

Détails technique de l'indicateur :

- Méthode de calcul de l'indicateur :
 - ✓ Nombre de femmes chefs d'unités de recherche / nombre des unités de recherche
 - ✓ Nombre de femmes chefs de laboratoires de recherche / nombre de laboratoires de recherche
- Unité : Pourcentage
- Données de base : Rapports d'activité des centres de recherche
- Méthode de collecte des données de base : Collecte de données auprès des centres de recherche
- Source des données de base : Statistiques avec des sources administratives et d'information
- Date de disponibilité de l'indicateur : Début du deuxième trimestre de l'année suivante
- Valeur cible :
- Services responsables de l'indicateur: Direction générale de la recherche scientifique

Lecture des résultats de l'indicateur :

- **Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

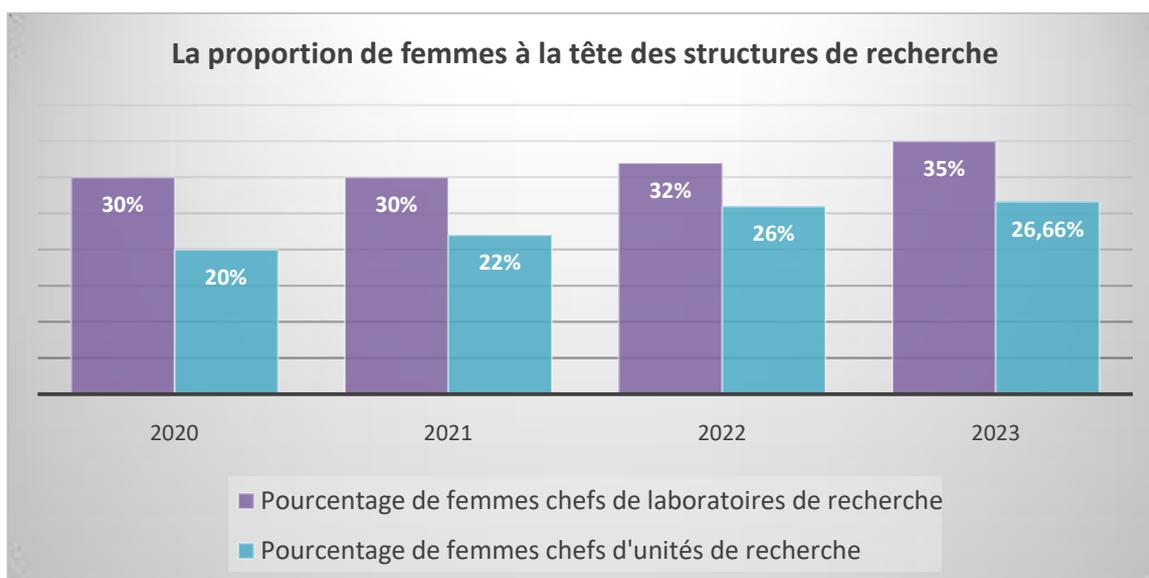
- ✓ Pourcentage de femmes chefs de laboratoires de recherche

	Réalizations			L.F 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Le nombre de femmes chefs d'unités de recherche				28	28	24	25
Nombre de chefs d'unités				94	94	75	70
Pourcentage de femmes chefs de laboratoires de recherche				30 %	30%	32%	35%

- ✓ Pourcentage de femmes chefs d'unités de recherche

Indicateur	Réalizations			L.F 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Le nombre de femmes chefs de laboratoires de recherche				87	96	115	120
Nombre de laboratoires de recherche				435	436	442	450
Pourcentage de femmes chefs d'unités de recherche				20%	22%	26%	26.66%

Graphique



- **Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :**

Concevoir et préparer un programme de formation et d'accompagnement des chercheuses pour les encourager à se porter candidates à la présidence des structures de recherche et leur permettre d'avoir des compétences en leadership et management.

FICHES INDICATEURS
PROGRAMME
ŒUVRES UNIVERSITAIRES

Fiche indicateur 3.1.1

Code de l'indicateur : 3.1.1

Intitulé : Pourcentage des chambres individuelles et doubles.

Date de mise à jour : Mars 2020

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme rattaché : Œuvres Universitaires
- 2- Sous-programme rattaché : Office des Œuvres Universitaires ONOU
- 3- Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Améliorer la prise en charge des étudiants
- 4- Définition de l'indicateur : L'indicateur a pour objectif de montrer l'évolution du nombre des chambres mis à la disposition des étudiants et hébergeant un ou deux étudiant.
- 5- Type de l'indicateur : indicateur de Qualité
- 6- Nature de l'indicateur : du point de vue du bénéficiaire (l'étudiant)
- 7- Déclinaison : par ONOU

II- Détails technique de l'indicateur :

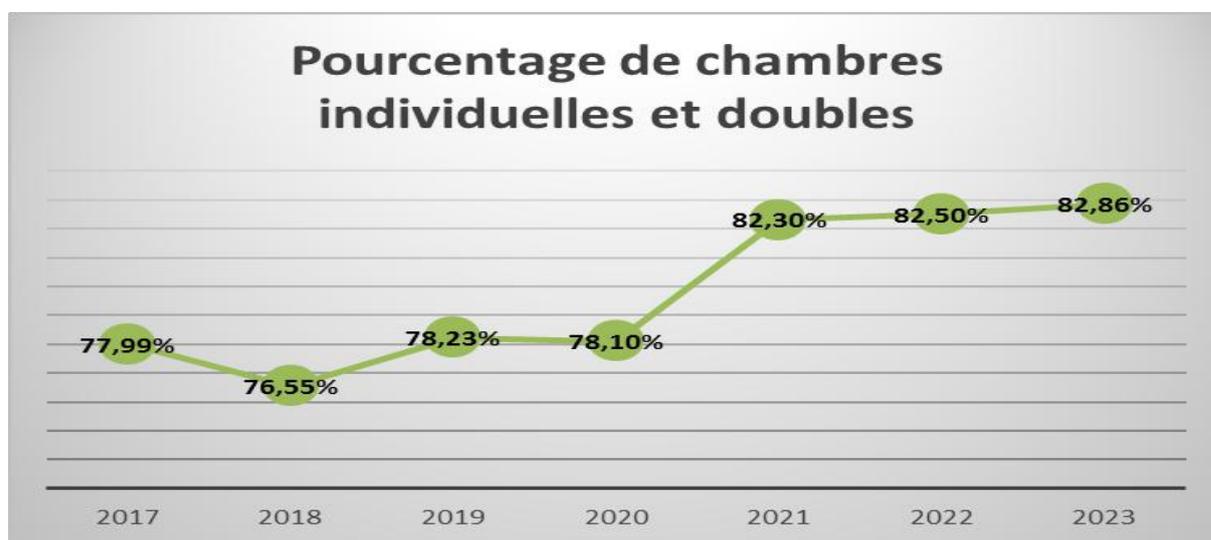
- 1- Méthode de calcul de l'indicateur : $\frac{\text{Nombre des chambres hébergeant un ou deux étudiants}}{\text{Nombre total des chambres dans les établissements d'hébergement universitaire}}$
- 2- Unité : Pourcentage
- 3- Données de base pour le calcul de l'indicateur : Nombre des chambres hébergeant un ou deux étudiants et Nombre total des chambres dans les établissements d'hébergement universitaire.
- 4- Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur : Enquête statistique fournie par le bureau des études de la planification et de la programmation remplie par les établissements d'hébergement universitaire.
- 5- Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur : services de l'ONOU
- 6- Date de disponibilité de l'indicateur : Deuxième trimestre
- 7- Valeur cible : 82% d'ici l'année 2023
- 8- Responsable de l'indicateur dans le programme : Direction générale des affaires

III- Lecture des résultats de l'indicateur :

- Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur : (voir tableau des indicateurs)

Indicateur	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre des chambres hébergeant un ou deux étudiants	18037	17219	18600	20190	20397	20597	21122
Nombre total des chambres dans les établissements d'hébergement universitaire	23128	22494	23201	26080	24755	24965	25490
Indicateur : Pourcentage de chambres individuelles et doubles.	77,99%	76,55%	78,23%	78,1%	82,3%	82,5%	82,86%

Graphique



- **Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

En raison des travaux continus d'aménagement, d'entretien et d'extension touchant la plupart des établissements universitaires d'hébergement, visant principalement à améliorer la qualité d'hébergement, cet indicateur connaît une évolution importante d'année en année, en effet, le nombre de chambres d'hébergement individuelles et doubles a atteint 78,23% du nombre total de chambres mises à disposition des étudiants pour l'hébergement.

Ces résultats sont susceptibles d'être améliorés si les travaux se poursuivent avec la même cadence dans les établissements programmés.

On constate également que cet indicateur s'est développé dans tous les établissements rattachés aux trois Offices des Œuvres universitaires, en particulier l'Office des Œuvres universitaires du Sud, qui devrait bientôt se passer complètement de l'utilisation du troisième lit dans ses chambres.

- **Activités programmées :**

- Apporter les améliorations nécessaires dans les plans architecturaux des chambres d'hébergement au sein des blocs en cours d'aménagement.

- Prendre en compte cette orientation au niveau des plans architecturaux des nouveaux foyers et cités programmés.

- Recherche de foyers privés offrant des chambres individuelles et doubles (à travers la sous-traitance).

- **Limites de l'indicateur :**

- Continuité des travaux avec les difficultés administratives, immobilières et juridiques existantes.

- L'impact négatif sur le taux de réponse aux demandes d'hébergement ce qui conduira au recours accru à la sous-traitance et à la location des foyers privés.

- Le coût élevé relatif aux actions d'aménagement et surtout de la modification des plans architecturaux et fonctionnels des bâtiments.

- Une grande partie des activités culturelles et sportives ont été suspendues en raison de la perte de leurs espaces à cause des travaux continus.

Fiche indicateur 3.1.2

Code de l'indicateur : 3.1.2

Intitulé : Pourcentage d'établissements d'hébergement universitaire offrant des services intégrés aux étudiants.

Date de mise à jour : Mars 2020

I. Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. Programme rattaché : Œuvres universitaires
2. Sous-programme rattaché : Office des œuvres universitaires ONOU
3. Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Améliorer la prise en charge des étudiants
4. Définition de l'indicateur : Cet indicateur donne une idée sur le pourcentage d'établissements d'hébergement universitaire public offrant des services intégrés aux étudiants dans le cadre de l'amélioration des conditions d'hébergement.
5. Type de l'indicateur : indicateur de qualité
6. Nature de l'indicateur : du point de vue du bénéficiaire (l'étudiant)
7. Déclinaison : par ONOU

I.Détails technique de l'indicateur :

1. Méthode de calcul de l'indicateur : Nombre des établissements d'hébergement universitaire offrant au moins 5 services parmi les services suivants: unité de douche/10 étudiants, unité sanitaire/8 étudiants, Bac lavabo/5 étudiants, buvette, espace équipé d'internet, quitchenette, salle de soin équipé)/ Nombre total des établissements d'hébergement universitaire.
2. Unité : Pourcentage
3. Données de base : Nombre des établissements d'hébergement universitaire offrant au moins 5 services et le Nombre total des établissements d'hébergement universitaire.
4. Méthode de collecte des données de base : Enquête statistique fournie par le bureau des études de la planification et de la programmation remplie par les établissements d'hébergement universitaire.
5. Source des données de base : services de l'ONOU
6. Date de disponibilité de l'indicateur : Deuxième trimestre

7. Valeur cible : 65% en 2023.

8. Services responsables de l'indicateur : Direction générale des affaires estudiantines

II. Lecture des résultats de l'indicateur :

- Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur	Réalizations			LF	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'établissements d'hébergement universitaire offrant des services intégrés				45	58	60	64
Nombre total des établissements d'hébergement universitaire.				93	94	95	97
Indicateur : Pourcentage d'établissements d'hébergement universitaire offrant des services intégrés aux étudiants.	(*)	(*)	(*)	42,86 %	61,70 %	63,15 %	65,67 %

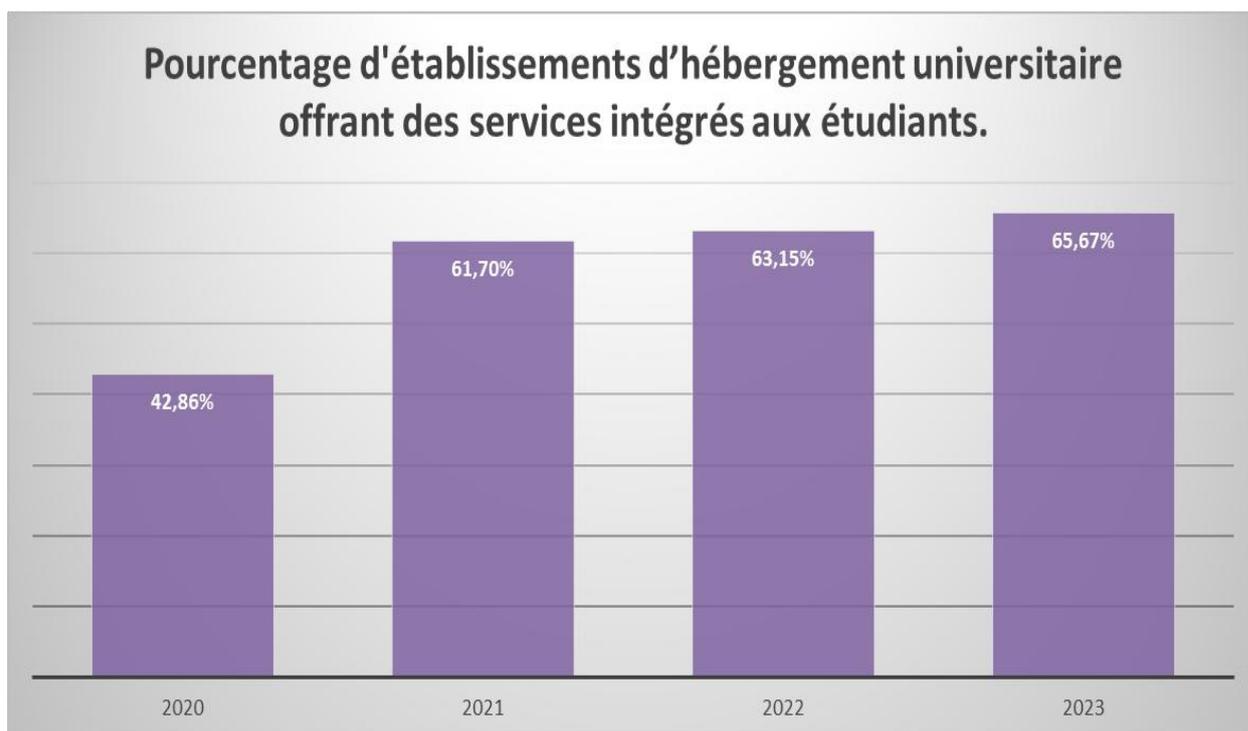
(*) À l'occasion de la mise à jour du cadre de performance du programme réalisée au cours de l'année 2020, la méthode de calcul de l'indicateur a été révisée.

- **Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

-Malgré la lenteur, cet indicateur connaît une évolution progressive, compte tenu de son lien direct avec l'ensemble des travaux d'aménagement et d'extension dont la plupart des établissements d'hébergement sont confrontés, et de la difficulté à atteindre l'ensemble des critères de la qualité des services fixés, en plus de l'engagement lié à la généralisation des chambres individuelles et doubles dans tous les établissements.

-Malgré le coût élevé et le temps nécessaire pour mener à bien toutes les diverses opérations d'aménagement, on s'attend à ce que les services intégrés soient presque généralisés conformément aux critères établis pour la plupart des établissements d'hébergement d'ici 2023.

Graphique:



- **Activités programmées :**

- Poursuivre les améliorations nécessaires sur les plans fonctionnels et techniques des établissements prévus dans le cadre de l'aménagement des douches, blocs sanitaires et autres espaces communs.
- Renforcer les espaces informatiques et les salles de soins dans les établissements d'hébergement universitaire avec les équipements nécessaires.
- Aménager les espaces conçus pour les quichenettes et les buvettes dans certains foyers universitaires.
- Assurer la conformité des établissements retenus dans le cadre de la sous-traitance au cahier de charge régissant l'hébergement universitaire privé.
- Assurer la fourniture des services spécifiés par les établissements retenus dans le cadre de la sous-traitance.
- Aménagement des chambres et des espaces sanitaires dans divers foyers au profit des personnes ayant des besoins spécifiques.
- Equiper les entrées des foyers publics d'un système de protection et de surveillance par caméras.

- **Limites de l'indicateur:**

- Difficulté de modifier les plans architecturaux de nombreux foyers.
- Délais des procédures relatives aux aménagements des foyers et des cités universitaires.
- Le manque d'espaces appropriés dans certains foyers universitaires pour accueillir des fonctionnalités et des services tels que les espaces pour les buvettes et les salles Internet.
- La diminution de la capacité d'hébergement des établissements d'hébergement en raison des travaux d'aménagement.

Fiche indicateur 3.1.3

Code de l'indicateur : 3.1.3

Intitulé : Nombre de restaurants universitaires impliqués dans le processus de certification.

Date de mise à jour : Mars 2020

III. Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. Programme rattaché : Œuvres universitaires
2. Sous-programme rattaché : Office des œuvres universitaires ONOU
3. Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Améliorer la prise en charge des étudiants.
4. Définition de l'indicateur : l'objectif est de suivre l'évolution du nombre des restaurants universitaires inscrits dans le processus de certification. La certification couvre toutes les activités des restaurants comme la sécurité alimentaire, le service d'accueil, et la mise en place d'un système de management de la qualité
5. Type de l'indicateur : indicateur de qualité
6. Nature de l'indicateur : du point de vue du bénéficiaire (l'étudiant)
7. Déclinaison : par ONOU/Restaurant Universitaire

I. Détails technique de l'indicateur :

1. Méthode de calcul de l'indicateur :

Nombre des restaurants universitaires inscrits dans le processus de certification pour les étudiants pour cette année - Nombre des restaurants universitaires inscrits dans le processus de certification pour les étudiants pour année dernière

*100

Nombre des restaurants universitaires inscrits dans le processus de certification pour les étudiants pour année dernière

2. Unité : Pourcentage
3. Données de base : Nombre des restaurants universitaires inscrits dans le processus de certification.

4. Méthode de collecte des données de base : Rapport d'évaluation des restaurants éligibles pour l'obtention de la certification.
5. Source des données de base : L'autorité responsable du processus de certification
6. Date de disponibilité de l'indicateur : deuxième trimestre
7. Valeur cible : 20 restaurants en 2022.
8. Services responsables de l'indicateur : Direction générale des affaires estudiantines

II. Lecture des résultats de l'indicateur :

- **Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Indicateur	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre de restaurants universitaires impliqués dans le processus de certification.	(*)	(*)	(*)	2	9	15	22
Pourcentage d'évolution de Nombre de restaurants universitaires impliqués dans le processus de certification.	(*)	(*)	(*)	(*)	350 %	66%	46%

(*) À l'occasion de la mise à jour du cadre de performance du programme réalisée au cours de l'année 2020, la méthode de calcul de l'indicateur a été révisée.

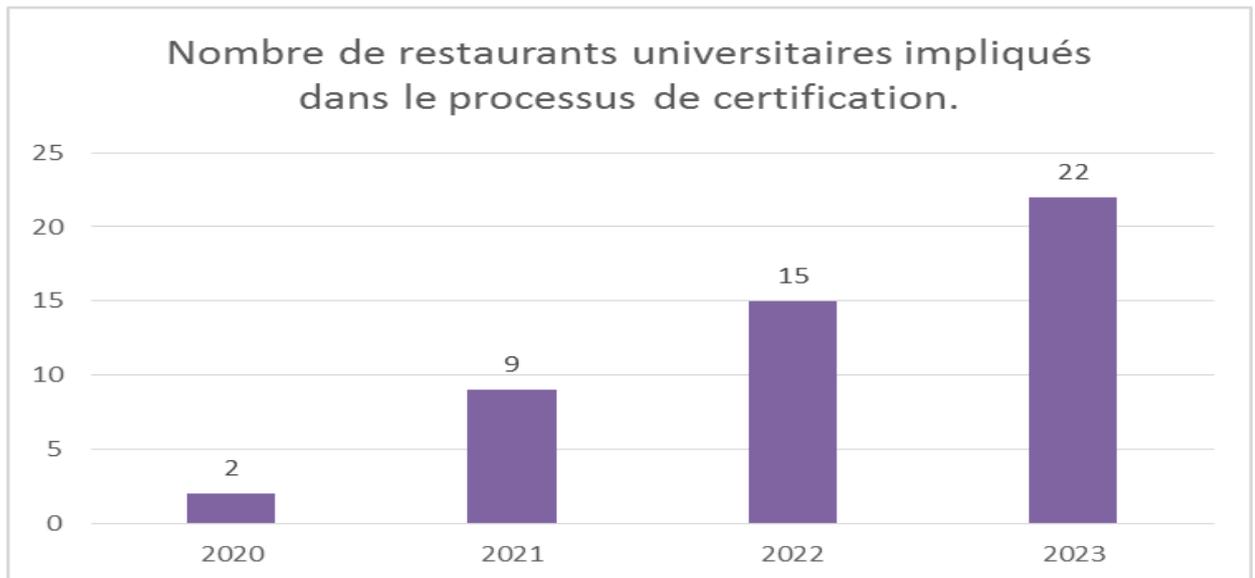
- **Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Il est à noter que l'indicateur de certification a été revu en concertation avec les responsables des sous-programmes, en redéfinissant les conditions d'éligibilité pour adhérer au parcours de certification qui obligent tous les établissements concernés à contracter avec un bureau d'expertise spécialisé dans le domaine de la certification et en lançant un plan à plusieurs étapes pour réaliser les travaux d'aménagement, de maintenance, de sécurité et de prévention exigée par les normes de certifications, d'une part, ainsi que la poursuite de la formation des agents dans les domaines des techniques de restauration, de la distribution et du stockage des produits alimentaires, de la sécurité professionnelles et de la prévention des accidents.

Compte tenu de la démarche susmentionnée, le nombre d'établissements concernés par le parcours de certification a atteint au cours de l'année académique 2018-2019, deux établissements seulement après la certification du restaurant universitaire de Kélibia et du restaurant universitaire d'El Mourouj.

On estime que ce nombre doublera au début de l'année universitaire 2020-2021.

- **Graphique:**



- **Activités programmées :**

- Inviter tous les établissements à passer des contrats avec des bureaux spécialisés dans la certification afin de s'engager à mettre en œuvre toutes les procédures, notamment les conditions de santé et de sécurité alimentaire.
- Poursuite de la construction, de l'aménagement et de l'extension de nombreux restaurants universitaires, et étude de projets de création d'autres restaurants, avec l'introduction de critères liés à la certification au programme fonctionnel de chaque projet.
- Continuer à acquérir, entretenir et distribuer les équipements et matériel nécessaires à l'activité de restauration et de sécurité alimentaire, selon les conditions fixées par les normes de certification.
- Généralisation progressive du système électronique pour bénéficier du repas universitaire, éviter la surpopulation et améliorer les conditions de la restauration universitaire.
- Poursuite de la programmation des sessions de formation des restaurateurs dans le domaine des techniques culinaires, de la nutrition et de la sécurité alimentaire.
- Créer des espaces aménagés pour les personnes ayant des besoins spécifiques dans les restaurants universitaires.

- **Limites de l'indicateur :**

- Difficulté de répondre à toutes les exigences et spécifications régies par la démarche de certification pour tous les restaurants universitaires.
- Le manque de ressources nécessaires pour financer le recrutement et la formation et pour effectuer les aménagements nécessaires pour se conformer aux exigences qualité.

Fiche indicateur 3.2.1

Code de l'indicateur : 3.2.1

Intitulé : Pourcentage des étudiants bénéficiant d'une assistance psychologique.

Date de mise à jour : Mars 2020

I. Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. Programme rattaché : Œuvres universitaires
2. Sous-programme rattaché : Office des œuvres universitaires ONOU
3. Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Promouvoir le bien-être et l'épanouissement de l'étudiant
4. Définition de l'indicateur : l'objectif de cet indicateur est de suivre le pourcentage des étudiants bénéficiant de séances d'écoute et de séance d'assistance psychologiques au sein des établissements d'hébergement universitaires assurées par des médecins et psychologues.
5. Type de l'indicateur : indicateur d'activité
6. Nature de l'indicateur : du point de vue du bénéficiaire (l'étudiant)
7. Déclinaison : par ONOU/Foyer/Cité/Centre culturel et sportif

II. Détails technique de l'indicateur :

1. Méthode de calcul de l'indicateur :
(Nombre des étudiants bénéficiant d'une assistance psychologique / Nombre total des étudiants hébergés dans les établissements d'hébergement universitaire)*100.
2. Unité : Pourcentage
3. Données de base : le nombre des étudiants bénéficiant de séances d'écoute collective et individuelle et de séminaires de sensibilisation dans le domaine de l'assistance et la prévention psychologique et le nombre total des étudiants hébergés dans les établissements d'hébergement universitaire.
4. Méthode de collecte des données de base : Rapports de psychologues et de directeurs des établissements d'hébergement universitaire et de centres universitaires culturels et sportifs.
5. Source des données de base : services de l'ONOU

6. Date de disponibilité de l'indicateur : deuxième trimestre
7. Valeur cible : 25% en 2022.
8. Services responsables de l'indicateur : Direction générale des affaires estudiantines

III. Lecture des résultats de l'indicateur :

- Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre des étudiants bénéficiant d'une assistance psychologique.	--	--	5102	15900	14650	16450	18500
Nombre total des étudiants hébergés dans les établissements d'hébergement universitaire.	--	--	55895	55895	63036	63674	64961
Indicateur : Pourcentage des étudiants bénéficiant d'une assistance psychologique.	--	--	9,13%	28,30%	23,24%	25,83%	28,47%

- **Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

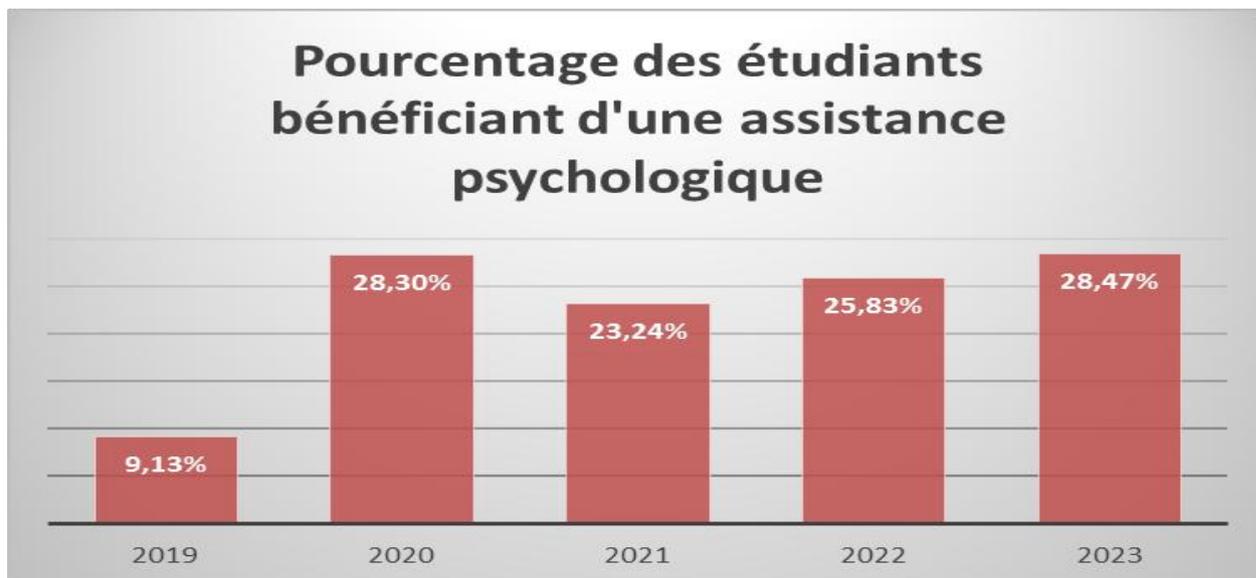
Cet indicateur a été adopté récemment parmi les indicateurs mesurant la performance du programme œuvres universitaires en concertation avec les responsables des sous-programmes en raison de l'importance du rôle de cet indicateur dans l'amélioration du bien-être de l'étudiant et le développement de ses capacités psychologiques et de sa prédisposition pour les études et les activités académiques et culturels dans les meilleures conditions.

L'objectif consiste à organiser des séances d'écoute individuelle et collective, ainsi que des activités d'intervention thérapeutique et d'urgence menées par des spécialistes à la demande des directeurs d'établissements ou à l'initiative des étudiants exprimant un besoin d'intervention curative en fonction de leurs situations.

- La politique du programme tend à intensifier les manifestations dans le domaine de l'assistance psychologique, en particulier les séminaires scientifiques à double rôle, un rôle thérapeutique d'une part et un rôle de sensibilisation et de prévention d'autre part, de tels événements contribueront à l'amélioration du nombre de bénéficiaires de soins psychologiques en milieu universitaire.

- Les résultats obtenus sont jugés satisfaisants, compte tenu de la spécificité d'un tel service et de l'importance de sa marge d'amélioration notamment après avoir comptabiliser les séminaires et les réunions de sensibilisation et de prévention, au lieu de l'ancienne méthode qui était focalisée davantage sur les séances d'écoute individuelle et collective à caractère thérapeutique.

- **Graphique:**



• **Activités programmées :**

- Intensification des séminaires et réunions scientifiques à caractère préventif et de sensibilisation afin d'augmenter le nombre d'étudiants bénéficiant d'une assistance psychologique.

- Exhorter la création de clubs de santé mentale pour aider les psychologues à mener leurs activités au sein des établissements et à surveiller les cas comportementaux de certains étudiants et faciliter le processus d'intervention thérapeutique précoce en leur faveur.

- Assurer une coordination plus efficace entre les activités du psychologue, du département de médecine scolaire et universitaire, et de tous les intervenants liés à ce domaine.

- Amélioration des conditions de travail des psychologues, notamment en ce qui concerne leur transport nocturne vers les établissements d'hébergement universitaire.

• **Limites de l'indicateur :**

-L'Absence de recrutements nécessaires de psychologues compte tenu de l'augmentation régulière du nombre de résidents et de la nécessité urgente d'intensifier les activités de

prévention, de sensibilisation et de conseil pour diagnostiquer et détecter les cas demandant une intervention au sein des foyers et y remédier rapidement.

- La difficulté de transporter des spécialistes la nuit pour exercer leurs fonctions dans de nombreux établissements d'hébergement.

- Problèmes de coordination entre les établissements universitaires et le travail des psychologues pour mettre en œuvre les programmes préétablis en début d'année, ainsi qu'entre les spécialistes et diverses autres structures de santé.

Fiche indicateur 3.2.2

Code de l'indicateur : 3.2.2

Intitulé : Pourcentage d'étudiants inscrits dans des clubs culturels et sportifs.

Date de mise à jour : Mars 2020

I. Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. Programme rattaché : Œuvres universitaires
2. Sous-programme rattaché : Office des œuvres universitaires ONOU
3. Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Promouvoir le bien-être et l'épanouissement de l'étudiant.
4. Définition de l'indicateur : l'objectif de l'indicateur est de suivre le pourcentage d'étudiants inscrits dans des clubs culturels et sportifs dans les établissements d'hébergement universitaire par rapport au total des étudiants hébergés.
5. Type de l'indicateur : indicateur de produit
6. Nature de l'indicateur : du point de vue du bénéficiaire (l'étudiant)
7. Déclinaison : par ONOU/Foyer/Cité/Centre culturel et sportif

II. Détails technique de l'indicateur :

1. Méthode de calcul de l'indicateur : Nombre d'étudiants inscrits dans des clubs culturels et sportifs dans les établissements d'hébergement universitaire/ Nombre des étudiants hébergés dans les établissements d'hébergement universitaire.
2. Unité : Pourcentage
3. Données de base : Le nombre d'étudiants inscrits dans des clubs culturels et sportifs dans les établissements d'hébergement universitaire et le nombre des étudiants hébergés dans les établissements d'hébergement universitaire.
4. Méthode de collecte des données de base : Enquête statistique fournie par le bureau des études de la planification et de la programmation remplie par les établissements d'hébergement universitaire.
5. Source des données de base : services de l'ONOU
6. Date de disponibilité de l'indicateur : deuxième trimestre
7. Valeur cible : 45% en 2022.
8. Services responsables de l'indicateur : Direction générale des affaires estudiantines

III.Lecture des résultats de l'indicateur :

- **Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

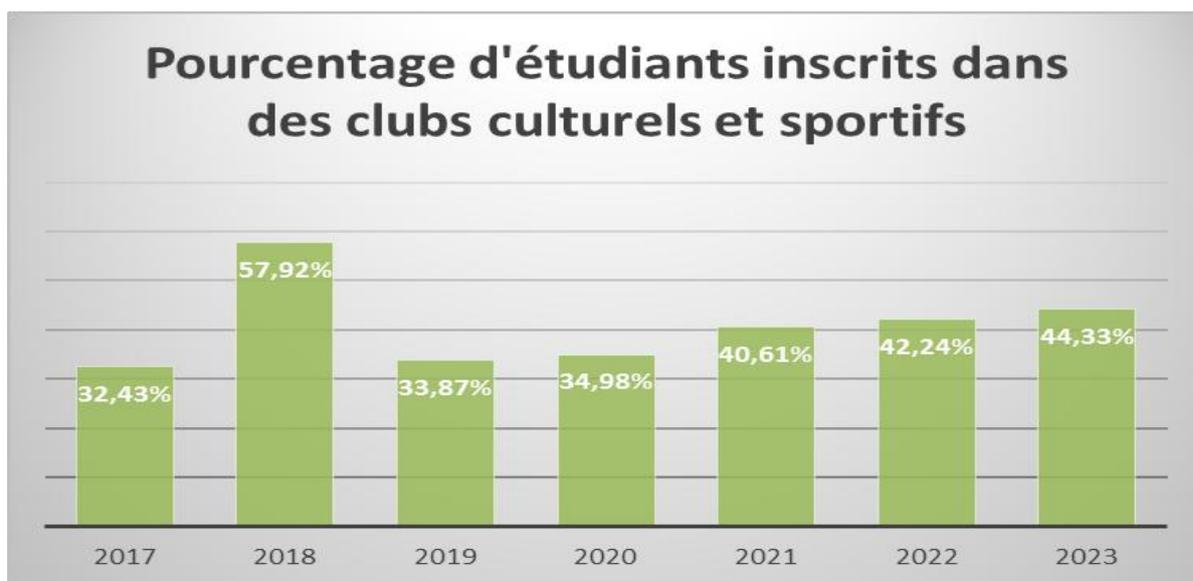
Indicateur	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre d'étudiants inscrits dans des clubs culturels et sportifs dans les établissements d'hébergement universitaire.	18621	27170	18935	19658	25600	26900	28800
Nombre des étudiants hébergés dans les établissements d'hébergement universitaire.	57418	46904	55895	56192	63036	63674	64961
Indicateur : Pourcentage d'étudiants inscrits dans des clubs culturels et sportifs.	32,43 %	57,92 %	33,87 %	34,98 %	40,61 %	42,24 %	44,33 %

- **Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

- Cet indicateur est de la plus haute importance vu son rôle essentiel dans la préservation de l'équilibre psychologique de l'étudiant, l'éloignant de diverses maladies comportementales et lui permettant d'avoir diverses occasions de pratiquer ses talents dans divers domaines culturels et sportifs.

- En se basant sur les réunions de réflexion organisées avec les responsables de l'activité culturelle dans les sous-programmes, les adhérents dans les clubs culturels et les bénéficiaires des activités offerts par les différents clubs ont été identifiés, en constatant que le nombre de participants actifs dépassent 1/3 du nombre de résidents au cours de la dernière année universitaire, ce taux devrait atteindre 50%, si l'on considère le nombre supplémentaire d'espaces culturels et sportifs qui seront disponibles dans les années à venir après l'achèvement des travaux programmés dans de nombreux espaces au sein des foyers et des centres culturels et sportifs des universités dans toutes les régions, ainsi que la bonne utilisation du méga complexe sportif multi-spécialités de Borj Cedria, qui a été inauguré au début de l'année universitaire 2019-2020.

Graphique:



- **Activités programmées :**

- Accélérer le rythme d'exécution des travaux en cours dans de nombreux foyers et cités universitaires, notamment dans les espaces culturels et sportifs.
- Fournir l'équipement nécessaire pour la pratique d'activités culturelles et sportives dans les foyers et les cités universitaires.
- Aménager les centres universitaires culturels et sportifs et leur permettre de doter des crédits et des équipements nécessaires et modernes pour continuer à jouer leur rôle de pionnier dans l'attraction des compétences et des talents dans diverses disciplines culturelles, scientifiques et sportives.
- S'orienter vers des activités culturelles et sportives ne nécessitant pas trop d'équipements complexes ni de grands espaces.
- Développer des mécanismes médiatiques pour motiver les étudiants à s'engager dans les diverses activités culturelles et sportives, en particulier des mécanismes destinés aux nouveaux étudiants.
- Intensification des manifestations culturelles, scientifiques et sportives.

- **Limites de l'indicateur :**

- La poursuite des travaux dans de nombreux foyers et cités universitaires et la difficulté de mettre à la disposition des étudiants des espaces adéquats compte tenu de l'orientation vers le renforcement d'autres services prioritaires liés principalement à l'hébergement universitaire au détriment des activités culturelles et sportives.
- Absence du cadre d'animation nécessaire pour répondre aux besoins de tous les clubs en matière d'encadrement dans tous les domaines culturels, scientifiques et sportifs.

- Difficulté de pratiquer les activités culturelles et sportives dans la plupart des établissements retenus dans le cadre de la sous-traitance.
- La difficulté de fournir les moyens de transport nécessaires aux étudiants du club pour les transporter et pour effectuer des activités en dehors des établissements de leur résidence, ainsi que la faible valeur ajoutée des voyages récréatifs et culturels à l'université.

Fiche indicateur 3.2.3

Code de l'indicateur : 3.2.3

Intitulé : Taux d'évolution du nombre de manifestations culturelles, scientifiques et sportives.

Date de mise à jour : Mai 2020

I. Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. Programme rattaché : Œuvres universitaires
2. Sous-programme rattaché : Office des œuvres universitaires ONOU
3. Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Promouvoir le bien-être et l'épanouissement de l'étudiant.
4. Définition de l'indicateur : L'indicateur montre l'évolution du nombre d'événements culturels, scientifiques et sportifs organisés et auxquels ont participé des clubs des établissements des œuvres universitaires au cours de l'année.
5. Type de l'indicateur : indicateur de résultat
6. Nature de l'indicateur : du point de vue du bénéficiaire (l'étudiant)
7. Déclinaison : par ONOU/Foyer/Cité/Centre culturel et sportif

II. Détails technique de l'indicateur :

1. Méthode de calcul de l'indicateur :

Nombre de manifestations culturelles, scientifiques et sportives pour cette année - Nombre de manifestations culturelles, scientifiques et sportives pour l'année dernière

Nombre de manifestation culturels, scientifiques et sportifs pour l'année dernière

*100

2. Unité : Pourcentage
3. Données de base : Données sur le Nombre de manifestations culturelles, scientifiques et sportives et le nombre de bénéficiaires
4. Méthode de collecte des données de base : Enquête statistique fournie par le bureau des études de la planification et de la programmation remplie par les établissements d'hébergement universitaire.

5. Source des données de base : services de l'ONOU
6. Date de disponibilité de l'indicateur : deuxième trimestre
7. Valeur cible : 450 Manifestations en 2022.
8. Services responsables de l'indicateur : Direction générale des affaires estudiantines

III.Lecture des résultats de l'indicateur :

- **Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

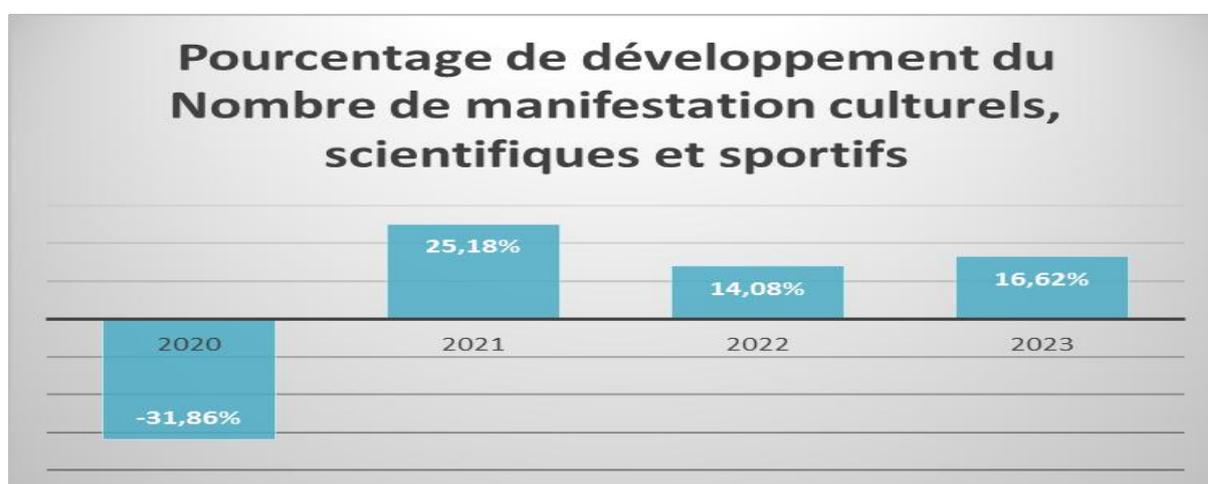
Indicateur	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre de manifestation culturels, scientifiques et sportifs	--	--	408	278	348	397	463
Taux d'évolution du nombre de manifestations culturelles, scientifiques et sportives				- 31,86 %	25,18 %	14,08%	16,62 %

- **Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

-Cet indicateur a été adopté en 2020 en coordination avec tous les sous-programmes, en raison de son importance pour inciter les étudiants à s'engager dans les clubs culturels, scientifiques et sportifs, et dans les manifestations en tant qu'activités parallèles à l'activité scientifique et académique pour développer les capacités de l'étudiant et lui offrir une formation intégrée.

En examinant cet indicateur, et en se basant sur la définition arrêtée d'un événement culturel en termes de nature, de contenu et de nombre de bénéficiaires, un ensemble de résultats encourageants ont été enregistrés, notamment face à plusieurs contraintes liées aux mesures préventives contre l'épidémie «Covid 19» et compte tenu du coût de réalisation de chaque manifestation.

Graphique:



- **Activités programmées :**

- Activation des accords conclus avec les structures spécialisées dans les activités culturelles et sportives, permettant de bénéficier des services des animateurs rattachés à ces structures dans les centres culturels et des établissements d'hébergement universitaires.
- Intensifier les voyages universitaires récréatifs et impliquer les étudiants dans les programmes de tourisme des jeunes dont la mise en œuvre est assurée par ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Intégration professionnelle.
- Programmation des séminaires et des réunions pédagogiques dans le domaine du conseil sanitaire et de la prévention.
- Augmenter les fonds alloués pour financer les divers événements culturels et sportifs, festivals et voyages de tourisme étudiant.

- **Limites de l'indicateur :**

- La difficulté de mener des manifestations culturelles et sportives après l'émergence du «virus Covid-19» et les mesures prudentes prises pour éviter les grands rassemblements et les activités dans des espaces clos.
- Les fonds limités alloués à l'organisation d'événements culturels et sportifs, compte tenu de la taille des programmes et des attentes.
- Flotte de transport limitée pour les voyages récréatifs et le transport dédié aux événements culturels et sportifs programmés, le vieillissement de la flotte existante et le coût élevé de la location d'autobus privés, ce qui empêche l'organisation d'un nombre suffisant de voyages, d'événements culturels et de compétitions sportives.

Fiche indicateur 3.2.4

Code de l'indicateur : 3.2.4

Intitulé : Pourcentage d'étudiantes inscrites dans des clubs culturels et sportifs.

Date de mise à jour : Juin 2020

I. Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. Programme rattaché : Œuvres universitaires
2. Sous-programme rattaché : Office des œuvres universitaires ONOU
3. Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Promouvoir l'épanouissement de l'étudiant.
4. Définition de l'indicateur : Ce pourcentage représente le nombre d'étudiantes inscrites dans les clubs culturels et sportifs dans les foyers et les cités universitaires sur le total des étudiantes résidentes
5. Type de l'indicateur : indicateur d'activité
6. Nature de l'indicateur : du point de vue du bénéficiaire (l'étudiante)
7. Déclinaison : par ONOU/Etablissement/Région

II .Détails technique de l'indicateur :

- Méthode de calcul de l'indicateur : Nombre d'étudiantes inscrites dans des clubs culturels et sportifs dans les foyers et les cités universitaires universitaire/ Nombre des étudiantes hébergées dans les foyers et les cités universitaires.
- Unité : Pourcentage
- Données de base : Le nombre d'étudiantes inscrits dans des clubs culturels et sportifs dans les établissements d'hébergement universitaire et le nombre des étudiants hébergés dans les dans les foyers et les cités universitaires.
- Méthode de collecte des données de base : Enquête statistique fournie par l'ONOU remplie par les foyers et les cités universitaire.
- Source des données de base : services de l'ONOU et le bureau des études de la planification et de la programmation
- Date de disponibilité de l'indicateur : deuxième trimestre
- Valeur cible : 36.75% en 2022.
- Services responsables de l'indicateur : Direction générale des affaires estudiantines

III. Lecture des résultats de l'indicateur :

- **Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

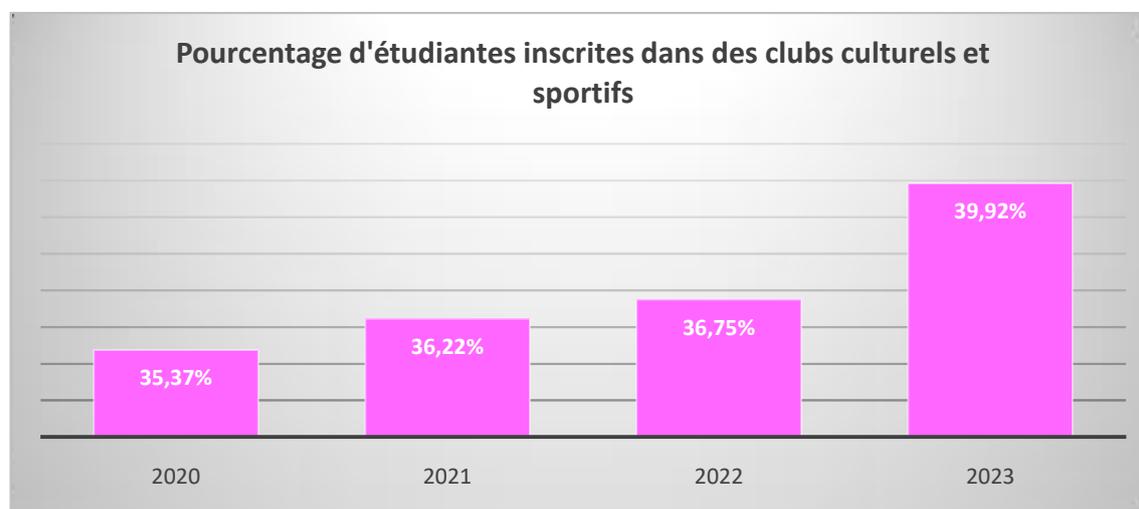
Indicateur	Réalizations			LF	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'étudiantes inscrits dans des clubs culturels et sportifs dans les foyers et les cités universitaires.	--	--	--	16500	17500	18500	20000
Nombre des étudiantes hébergés dans les foyers et les cités universitaires.	--	--	--	46639	48306	50327	50100
Indicateur : Pourcentage d'étudiantes inscrites dans des clubs culturels et sportifs.	--	--	--	35,37 %	36,22 %	36,75 %	39,92 %

- **Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

L'importance de développer cet indicateur se révèle dans l'intérêt d'améliorer la présence féminine au sein des institutions universitaires en général et des institutions culturelles et sportives en particulier, et de ce point de vue, un effort sera accompli pour attirer le plus grand nombre possible de résidentes et les inciter à s'engager dans des activités culturelles et sportives.

Les statistiques réalisées fin juin 2019 montre que le nombre de participantes s'élève à plus d'un tiers (1/3) du nombre total d'étudiantes résidant dans les établissements d'hébergements universitaires et les foyers, ce taux va s'améliorer au cours des trois prochaines années pour atteindre de 1/2 des résidentes.

Graphique



- **Activités programmées :**

- Améliorer le nombre des encadreurs et des animateurs femmes dans les différents foyers et cités universitaires en raison de leur rôle positif pour attirer les étudiantes et les inciter à s'engager dans diverses activités culturelles et sportives. Surtout après la révision de l'arrêté concernant la rémunération des animateurs culturels et sportifs.
- La création dans chaque foyer ou cité universitaire d'un club de santé et de santé génétique, en raison de l'importance de ces clubs pour la santé des étudiantes et leur culture dans le domaine de la santé féminine.
- Intensification des clubs sportifs adaptés aux étudiantes et appropriés, tels que la gymnastique, la danse rythmique et d'autres sports qui ne nécessitent pas de grands espaces ou un équipement complexe.
- Intensification des programmes médiatiques dans les établissements universitaires destinés aux nouvelles étudiantes en les encourageant à s'engager dans des activités culturelles et sportives.

- **Limites de l'indicateur :**

- Le nombre réduit des cadres et des animateurs dans les foyers.
- La poursuite des travaux dans de nombreux foyers et cités universitaires et la difficulté de mettre à la disposition des étudiants des espaces adéquats compte tenu de l'orientation vers le renforcement d'autres services prioritaires liés principalement à l'hébergement universitaire au détriment des activités culturelles et sportives.
- Activités de loisirs limitées, telles que des excursions.
- La réticence de nombreuses étudiantes à pratiquer des activités culturelles et sportives en dehors des espaces universitaires.

FICHES INDICATEURS
PROGRAMME
PILOTAGE ET APPUI

Fiche indicateur 4.1.1

Code de l'indicateur : 4.1.1

Intitulé : Taux de réalisation des décisions et des recommandations des comités de pilotage prioritaires

Date de mise à jour : Octobre 2020

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme rattaché : Pilotage et Appui
- 2- Sous-programme rattaché : Appui
- 3- Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Améliorer la gouvernance de la mission
- 4- Définition de l'indicateur : Taux de réalisation des décisions et des recommandations des comités de pilotage prioritaires au ministère par rapport aux décisions et des recommandations qui sont formulées lors des réunions de ces comités (Les comités de pilotage au ministère qui seront comptés ses décisions et recommandations tels que le Conseil des Universités + le Comité du Contrôle Interne + le Comité de mise en oeuvre du Système de la gestion budgétaire par objectifs)
- 5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats
- 6- Nature de l'indicateur : Efficacité
- 7- Déclinaison :

II- Détails technique de l'indicateur :

- 1- Méthode de calcul de l'indicateur :

$$\frac{\text{Nombre des décisions et recommandations mise en œuvre par les structures de pilotage du ministère}}{\text{Nombre Total des décisions et recommandations émises par les comités de pilotage au sein du ministère}} * 100$$

- 2- Unité : Pourcentage
- 3- Données de base pour le calcul de l'indicateur : Collecte de données auprès des

comités de Pilotage

- 4- Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur : Statistiques de source administrative
- 5- Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur : Structures de Pilotage
- 6- Date de disponibilité de l'indicateur : Au Deuxième trimestre de l'année
- 7- Valeur cible : 55% d'ici l'année 2023
- 8- Responsable de l'indicateur dans le programme : Direction Générale des Services Communs

III- Lecture des résultats de l'indicateur :

- Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur :	Réalizations			L.F 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre des décisions et recommandations mise en œuvre par les structures de pilotage du ministère	-	-	-	-	-	-	-
Nombre Total des décisions et recommandations émises par les comités de pilotage au sein du ministère	-	-	-	-	-	-	-
Taux de réalisation des décisions et des recommandations des comités de pilotage prioritaires	-	-	-	20%	30%	45%	55%

Graphique



Fiche indicateur 4.1.2

Code de l'indicateur : 4.1.2

Intitulé : Taux de consultations du site Web du ministère

Date de mise à jour : Octobre 2020

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme rattaché : Pilotage et Appui
- 2- Sous-programme rattaché : Appui
- 3- Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Améliorer la gouvernance de la mission
- 4- Définition de l'indicateur : Evolution Taux de consultations du site Web du ministère et de la page Facebook
- 5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats
- 6- Nature de l'indicateur : Efficacité
- 7- Déclinaison : Administration centrale

II- Détails technique de l'indicateur :

- 1- Méthode de calcul de l'indicateur :

Nombre de consultations du site Web du ministère et de la page Facebook pour l'année en cours (N) - Nombre des utilisateurs du site Web du ministère et de la page Facebook pour l'année en cours (N-1) *100

Nombre de consultations du site Web du ministère et de la page Facebook pour l'année en cours (N-1)

- 2- Unité : Pourcentage
- 3- Données de base pour le calcul de l'indicateur : Nombre Total des consultations du site Web du ministère et de la page Facebook pour l'année concernée
- 4- Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur : Statistiques ayant une source administrative
- 5- Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur : La direction Informatique

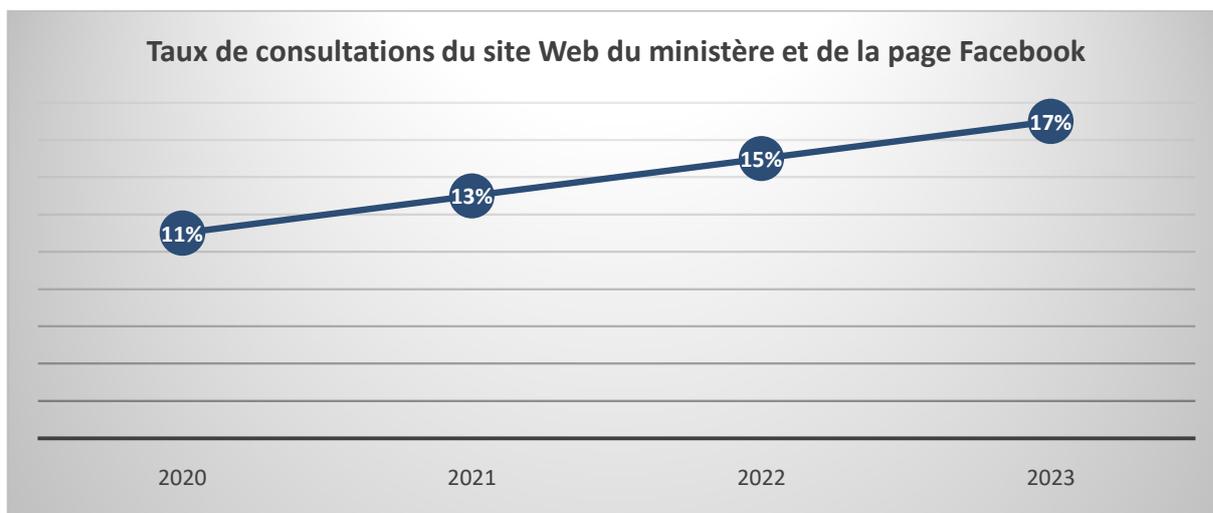
- 6- Date de disponibilité de l'indicateur : Fin de chaque Année
- 7- Valeur cible : 17% d'ici l'année 2023
- 8- Responsable de l'indicateur dans le programme : La direction Informatique

III- Lecture des résultats de l'indicateur :

- Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur :	Réalizations			L.F 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre de consultations du site Web du ministère et de la page Facebook	-	-	-	-	-	-	-
Taux de consultation du site Web du ministère	-	-	-	11%	13%	15%	17%

Graphique



- **Activités programmées :**

- Mise à jour régulière du site Web du ministère.
- Restructurer le site officiel du ministère
- Inclure les activités interactives.
- Publier tous les documents, décisions et publications du ministère.

- **Limites de l'indicateur :**

- Manque de Compétences spécialisés dans le domaine du développement des systèmes informatiques.

Fiche indicateur 4.1.3

Code de l'indicateur : 4.1.3

Intitulé : Taux d'exécution du programme de développement des services à distance.

Date de mise à jour : Octobre 2020

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme rattaché : Pilotage et Appui
- 2- Sous-programme rattaché : Appui
- 3- Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Améliorer la gouvernance de la mission
- 4- Définition de l'indicateur : Le nombre de services à distance développés par rapport au nombre total de services programmés.
- 5- Type de l'indicateur : indicateur d'activité
- 6- Nature de l'indicateur : Efficacité
- 1- Déclinaison : Ministère

II- Détails technique de l'indicateur :

- 1- Méthode de calcul de l'indicateur :

$$\frac{\text{Le Nombre de services à distance développés}}{\text{Le Nombre total des services programmés}} * 100$$

- 2- Unité : Pourcentage
- 3- Données de base pour le calcul de l'indicateur : Les applications informatiques développées ou améliorées.
- 4- Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur : Collecte de données auprès de la direction informatique
- 5- Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur : La direction Informatique.
- 6- Date de disponibilité de l'indicateur : Le Premier Trimestre de l'année
- 7- Valeur cible : 55% d'ici l'année 2023

8- Responsable de l'indicateur dans le programme : La direction Informatique

III- Lecture des résultats de l'indicateur :

- Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur :	Réalizations			L.F	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Le Nombre de services à distance développés	-	-	-	-	-	-	-
Le Nombre total des services programmés	-	-	-	-	-	-	-
Taux d'exécution du programme de développement des services à distance	-	-	-	40%	45%	50%	55%

- **Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur**

L'indicateur de développement des services à distance du ministère vise à soutenir les efforts déployés par le ministère pour rapprocher ses services au citoyen en s'efforçant à la numérisation de ses différents services. La stratégie du ministère est de développer un ensemble de nouveaux services à distance ou d'améliorer annuellement des applications existantes.

Jusqu'en 2019, le ministère a développé 35 services en ligne :

En 2015, deux services en ligne ont été développés pour les étudiants lauréats de l'Institut Préparatoire des Etudes Scientifiques et Techniques de la Marsa et les étudiants des écoles d'ingénieurs en France et en Allemagne.

En 2016, le service des concours externes pour le recrutement à l'Administration centrale et aux universités et le service de convocation pour le passage des concours externes pour le recrutement à l'Administration centrale ont été ajoutés.

En 2017, le service du guide interactif en ligne a été ajouté au site de l'orientation universitaire, et le service d'inscription dans la base de données des jeunes doctorants sur le site doctorat.tn.

En 2018, deux services ont été développés : le service de consultation du portail des parcours pédagogiques pour les établissements universitaires, et le service d'émission de la

carte d'étudiant

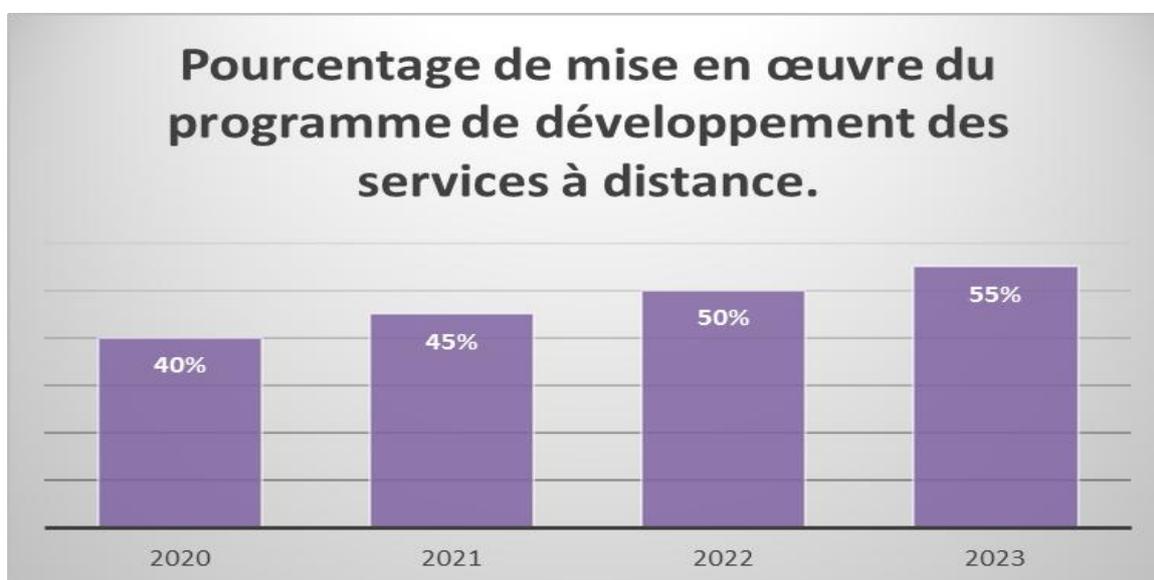
En 2019 :

-Le service d'obtention de mot de passe à distance pour les étudiants concernés par l'orientation universitaire via le site Web.

- Le service concernant la recherche des équipements lourds disponibles et la réservation à distance via le site relatif aux structures de recherche.

Cette tendance est considérée comme faible vue l'importance de cette orientation pour le rapprochement des services aux citoyens et principalement pour les étudiants et les enseignants universitaires.

Graphique



- **Activités programmées :**

- Le ministère continuera au cours de la période 2018-2021 à introduire au moins deux services à distance par an afin d'améliorer le pourcentage de services fournis à distance, ce qui est relativement faible, en raison de la complexité du manuel de procédures pour chaque service, ce qui rend plus difficile la numérisation de ces services.

- Mise à niveau et renforcement des ressources humaines spécialisées dans le développement de logiciels Web, qui est l'un des facteurs les plus importants permettant d'atteindre plus efficacement la valeur souhaitée.

- **Limites de l'indicateur :**

- Manque de Compétences spécialisées dans le domaine du développement Web

Fiche indicateur 4.2.1

Code de l'indicateur : 4.2.1

Intitulé : Taux d'exécution de la masse salariale.

Date de mise à jour : Juillet 2020

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme rattaché : Pilotage et Appui
- 2- Sous-programme rattaché : Appui
- 3- Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Optimiser la gestion des ressources humaines
- 4- Définition de l'indicateur : L'indicateur mesure le degré de maîtrise de la masse salariale à travers des estimations liées aux crédits alloués aux salaires.
- 5- Type de l'indicateur : indicateur d'activité
- 6- Nature de l'indicateur : Efficience
- 7- Déclinaison : Ministère

II- Détails technique de l'indicateur :

- 1- Méthode de calcul de l'indicateur :

Les Crédits réalisés de la masse salariale

Les Crédits alloués de la masse salariale

- 1- Unité : Pourcentage
- 2- Données de base pour le calcul de l'indicateur : les Crédits consommés et alloués pour la masse salariale.
- 3- Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur : statistiques ayant une source administrative
- 4- Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur : La direction générale des services communs
- 5- Date de disponibilité de l'indicateur : Le Premier Trimestre de l'année

6- Valeur cible : Réduire l'écart entre les estimations et les réalisations de la masse salariale pour atteindre en 2023 environ 100,01%

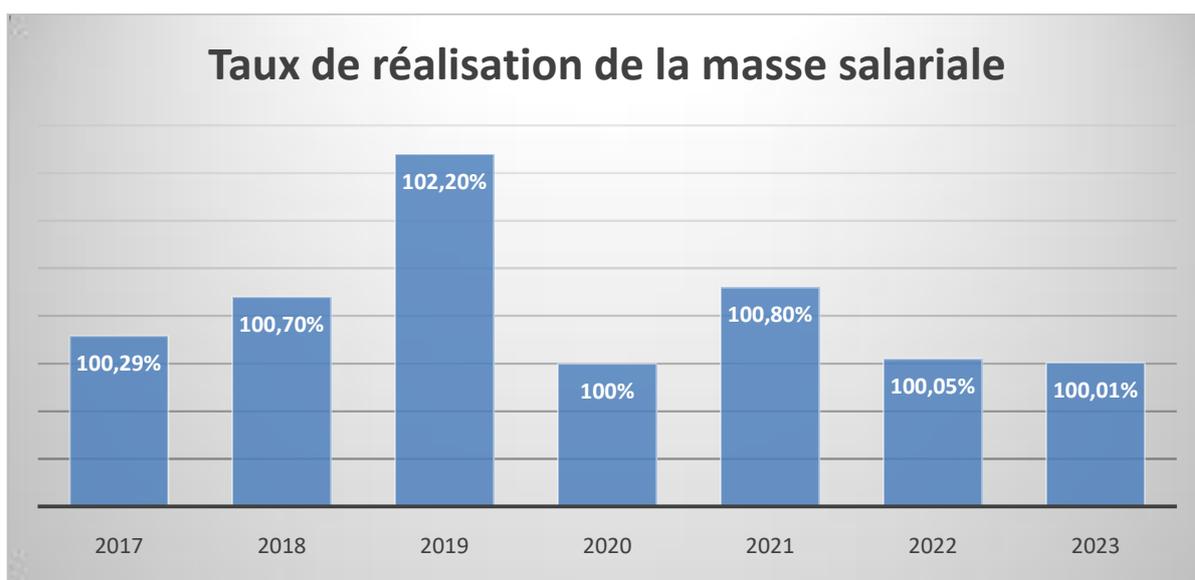
7- Responsable de l'indicateur dans le programme : La direction générale des services communs

III- Lecture des résultats de l'indicateur :

- Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur :	Réalizations			L.F 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Les Crédits réalisés pour la masse salariale	1 027 941	1 051 979	1 175 686	-	-	-	-
Les Crédits alloués pour la masse salariale	1 030 997	1 059 713	1 199 377	1 270 000	1 270 000	-	-
Taux de mise en œuvre de la masse salariale	100,29%	100,7%	102,2%	100%	100,8%	100,05%	100,01%

Graphique



Fiche indicateur 4.2.2

Code de l'indicateur : 4.2.2

Intitulé : Taux du personnel formé dans les domaines prioritaires.

Date de mise à jour : Juillet 2020

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme rattaché : Pilotage et Appui
- 2- Sous-programme rattaché : Appui
- 3- Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Optimiser la gestion des ressources humaines
- 4- Définition de l'indicateur : Nombre du personnel formé dans les domaines prioritaires par rapport aux nombre total de personnel.
- 5- Type de l'indicateur : indicateur d'activité
- 6- Nature de l'indicateur : Efficacité
- 7- Déclinaison : Ministère

II- Détails technique de l'indicateur :

- 1- Méthode de calcul de l'indicateur :

$$\frac{\text{Nombre du personnel formé dans des domaines prioritaires}}{\text{Nombres total du personnel}} * 100$$

- 2- Unité : Pourcentage
- 3- Données de base pour le calcul de l'indicateur : Collecte de données auprès de la direction des ressources humaines
- 4- Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur : Statistiques de source administrative
- 5- Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur : La direction des ressources humaines
- 6- Date de disponibilité de l'indicateur : Le Premier Trimestre de l'année

7- Valeur cible : 29% d'ici l'année 2023

8- Responsable de l'indicateur dans le programme : La direction des ressources humaines

III- Lecture des résultats de l'indicateur :

- Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur :	Réalizations			L.F 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre de personnel formé dans des domaines prioritaires	-	-	2944	3300	3900	4550	5250
Nombre total du personnel	-	-	18182	17995	17950	17900	17850
Taux du personnel formé dans les domaines prioritaires	-	-	16,9%	18,3%	21,8%	25%	29%

- Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur**

Au cours de l'année 2019, le ministère et ses établissements sous tutelle ont organisé 325 sessions de formation sur 694 programmées, soit entre 46,8% et 62% avec la participation de 5989 bénéficiaires dans les diverses spécialités réparties entre 23 domaines de formation, en notant que le nombre de formations réalisées à l'échelle centrale était estimé à 43 sur les 51 formations programmées, avec un taux de réalisation de 84%, réparti entre 15 domaines de formation, sachant qu'environ 50% des formations ont été mises en œuvre dans des domaines prioritaires qui ont été fixés dans la circulaire de la Présidence du Gouvernement sur l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif de formation pour l'année 2019.

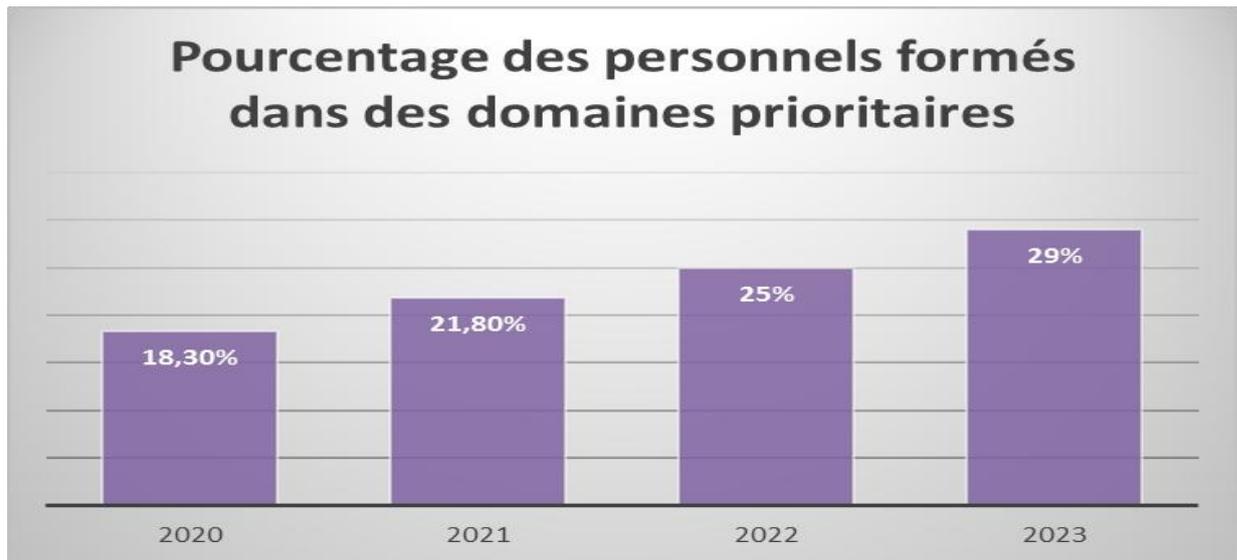
Cette carence dans le taux d'exécution du plan de formation est due à la disparité entre les structures au niveau de la mise en œuvre de leurs plans de formation. En effet plusieurs structures enregistrent des taux d'exécution élevés notamment : l'administration centrale 84%, l'université virtuelle de Tunis, Gabès 100%, Monastir 84% ,le centre de Biotechnologie de Borj-Cedria 100% ,le centre de Nanotechnologie de Sousse 72% , le

Centre Numérique de Sfax 81%, en parallèle, on retrouve des structures avec un taux d'exécution moyen, comme pour les offices des Œuvres universitaires et l'Université de Jendouba, d'environ 50%. Par contre, on trouve certaines structures, comme les universités de Carthage et de Sousse, le Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales, et le Centre de Publication Universitaire, qui n'ont pas réalisé de programmes de formation. Cet écart dans le niveau de réalisation du plan de formation se reflète dans le taux de consommation des crédits alloués à la formation, où les valeurs varient entre des structures dont le taux de consommation de crédits est élevé, comme l'office des œuvres universitaires du Nord 99%, le l'office des œuvres universitaires du Centre 92% et le Centre de recherche en numérique Sfax 100%. D'autre part, il existe des structures qui ont partiellement consommé leur budget de formation, comme l'Université de Sfax 12% et l'Université de Gafsa 30%.

Les domaines de formation les plus importants sont:

- ✓ L'Informatique et l'Informatique spécialisée
- ✓ La santé et la sécurité au travail
- ✓ La gestion budgétaire par objectifs
- ✓ Langues vivantes (français, anglais, arabe)
- ✓ Gouvernance
- ✓ Nouvelles technologies dans le domaine du génie civil
- ✓ Prise en charge psychologique des étudiants
- ✓ Maintenance des équipements (électrique, imprimerie, climatisation et réfrigération ...)
- ✓ Contrôle interne et audit
- ✓ Cuisine et préservation de la santé
- ✓ Planification stratégique
- ✓ Ingénierie de configuration
- ✓ Conduite et entretien des véhicules
- ✓ La Gestion administrative moderne
- ✓ Systèmes qualité
- ✓ Accueil et renseignement

- **Graphique**



- **Activités programmées :**

- Mettre en place des formations à distance.

- Création d'une application dédiée à la formation comprenant toutes les données statistiques nécessaires et les noms des bénéficiaires de la formation, répartis selon les directions, les grades et le sexe.

- Recourir à la négociation directe pour les thèmes de formation inclus dans le cahier des charges et jugés infructueux pendant deux années consécutives.

- Envisager de développer davantage les mécanismes de suivi et d'incitation des structures concernées à mettre en œuvre les plans de formation spécifiques, sachant que les Universités de Carthage et de Sousse, le Centre de publication universitaire et le Centre d'études et de recherche économiques et sociales n'ont pas réalisé de session de formation.

- Révision de l'organigramme des universités et des centres de recherche scientifique en créant une direction pour la formation.

- Etudier la possibilité de créer une direction chargée de la formation au sein de l'administration centrale.

- Organisation de réunions périodiques avec les universités, les offices des œuvres universitaires et les centres de recherche scientifique afin d'identifier les défaillances et les difficultés rencontrées dans ces structures dans le domaine de la formation et de fixer leurs besoins en la matière.

- Revoir les textes juridiques liés aux appels d'offres de formation en adaptant les critères vers plus de flexibilité et d'équilibre entre qualité et coût.

- L'évaluation en temps réel est jugée insuffisante, il est prévu d'effectuer une évaluation à froid en adressant des formulaires au responsable direct pour savoir dans quelle mesure l'agent a tiré profit des sessions de formation afin d'identifier les lacunes et les surmonter.
- Augmenter les crédits alloués à la formation pour certaines structures pour les aider à achever leur programme de formation.
- Renforcer la participation des agents des centres de recherche scientifique dans les sessions de formation organisées par les services de l'administration centrale en raison du budget limité de ces structures.
- Encourager la formation interne en permettant aux cadres du ministère d'assurer des formations dans des domaines spécifiques comme l'informatique, la gestion budgétaire par objectifs et les marchés publics ...

Fiche indicateur 4.3.1

Code de l'indicateur : 4.3.1

Intitulé : Taux d'exécution du budget.

Date de mise à jour : Juillet 2020

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme rattaché : Pilotage et Appui
- 2- Sous-programme rattaché : Appui
- 3- Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des ressources financières
- 4- Définition de l'indicateur : Ecart entre Estimations et réalisations du Budget.
- 5- Type de l'indicateur : indicateur d'activité
- 6- Nature de l'indicateur : Efficience
- 7- Déclinaison : Ministère

II- Détails technique de l'indicateur :

- 1- Méthode de calcul de l'indicateur :

Réalisations du Budget

Estimations du Budget

*100

- 2- Unité : Pourcentage
- 3- Données de base pour le calcul de l'indicateur : Estimations et Réalisations du Budget pour l'année fiscale
- 4- Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur : La collecte de données de la direction générale des services communs à partir de l'Application ADAB
- 5- Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur : La direction générale des services communs
- 6- Date de disponibilité de l'indicateur : Le Premier Trimestre de l'année
- 7- Valeur cible : 99.7% d'ici l'année 2023

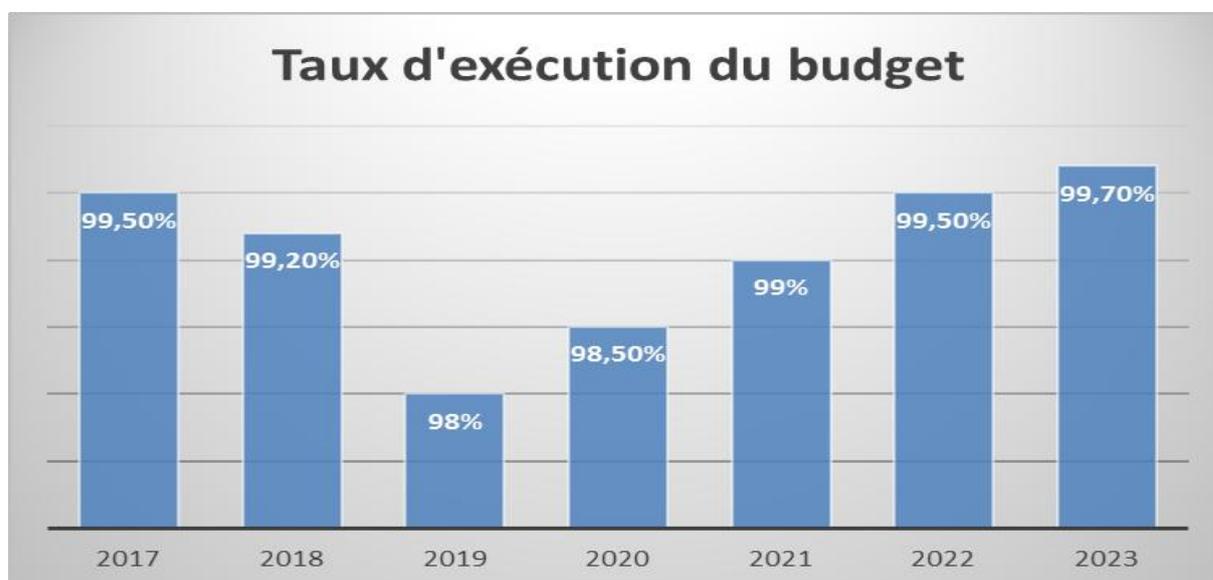
8- Responsable de l'indicateur dans le programme : Le directeur général de la direction générale des services communs

III- Lecture des résultats de l'indicateur :

- Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur :	Réalizations			L.F 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Réalizations du Budget	1431661	1486969	1650634				
Estimations du Budget	1438849	1498828	1684200	1782591	1828000	1929000	1983000
Taux d'exécution du budget	99,5%	99,20%	98%	98,5%	99%	99,5%	99,7%

Graphique



Fiche indicateur 4.3.2

Code de l'indicateur : 4.3.2

Intitulé : Le coût de fonctionnement par agent.

Date de mise à jour : Juillet 2020

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme rattaché : Pilotage et Appui
- 2- Sous-programme rattaché : Appui
- 3- Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des ressources financières
- 4- Définition de l'indicateur : Le coût de fonctionnement par agent
- 5- Type de l'indicateur : indicateur d'activité
- 6- Nature de l'indicateur : Efficience
- 7- Déclinaison : Universités et les Offices des œuvres universitaires

II- Détails technique de l'indicateur :

- 1- Méthode de calcul de l'indicateur :

Ressources allouées pour le fonctionnement

Nombre d'agents impliqués (Les agents de l'administration centrale + les agents des universités + les agents des offices des œuvres universitaires sans la prise en compte des agents au niveau des établissements d'enseignement supérieur, des centres de recherche et des établissements de oeuvres universitaires, étant donné que les dépenses de fonctionnement sont consacrés en grande partie aux étudiants)

- 2- Unité : pourcentage
- 3- Données de base pour le calcul de l'indicateur : Les ressources financières allouées pour le fonctionnement pour l'année budgétaire et le nombre d'agents concernés.
- 4- Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur : La collecte de données de la direction générale des services communs

5- Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur : La direction générale des services communs

6- Date de disponibilité de l'indicateur : Le Premier Trimestre de l'année

7- Valeur cible : Réduction progressive des charges de fonctionnement jusqu'aux limites de 5992 D.

8- Responsable de l'indicateur dans le programme : Le directeur général de la direction générale des services communs

III- Lecture des résultats de l'indicateur :

- Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur : (voir tableau des indicateurs)

Indicateur :	Réalizations			L.F 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Ressources allouées pour le fonctionnement	-	13917	13853	16550	16500	16350	16000
Nombre d'agents impliqués	-	-	-	2752	2730	2700	2670
Le coût de fonctionnement par agent	-	-	-	6013 Dinars	6111 Dinars	6055 Dinars	5992 Dinars

Graphique



- **Activités programmées :**

- Rationaliser la consommation d'énergie
- La Pression sur les dépenses obligatoires
- Développer des systèmes d'information et adopter à l'administration électronique
- Encourager l'utilisation commune des équipements administratifs.

- **Limites de l'indicateur :**

- Une réduction significative de la masse de fonctionnement peut impacter négativement les conditions de travail et par conséquent le rendement des agents.

Fiche indicateur

Code indicateur:

Intitulé de l'indicateur: Taux des femmes occupant des hautes responsabilités au ministère.

Date de mise à jour de l'indicateur : Juillet 2020

I - Caractéristiques générales de l'indicateur:

1. Programme auquel l'indicateur fait référence : pilotage et appui
2. Sous-programme auquel se réfère l'indicateur : Administration centrale
3. Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Efficacité et efficience de programme pilotage et appui
4. Définition de l'indicateur : Nombre de femmes (présidents d'université, doyens, directeurs d'établissements universitaires et directeurs généraux de l'administration centrale) par rapport au nombre total des hauts responsables au sein du ministère
5. Type d'indicateur : Indicateur d'activité
6. Nature de l'indicateur : un indicateur d'efficacité
7. Déclinaison : Ministère

II . Détails techniques de l'indicateur

1. **Méthode de calcul de l'indicateur :** Nombre de femmes présidents d'université, doyens, directeurs d'établissements universitaires, directeurs généraux de l'administration centrale / Nombre total de directeurs d'université, doyens, directeurs d'établissements universitaires et directeurs généraux de l'administration centrale.
2. **Unité de l'indicateur :** Pourcentage
3. **Données de base pour le calcul de l'indicateur :** Des données administratives.
4. **Méthode de collecte des données de base pour calculer l'indicateur :** Collecte de données auprès de la direction des ressources humaines.
5. **La source des données de base pour le calcul de l'indicateur :**
La direction des ressources humaines.
6. **Disponibilité de l'indicateur :** premier trimestre de l'année.
7. **Valeur cible de l'indicateur :** augmenter le nombre de femmes de haute responsabilité à 35% d'ici 2022.

8. Responsable de l'indicateur dans le programme : Cabinet

III Lecture des résultats de l'indicateur:

1. Série des résultats et des prévisions de l'indicateur

Indicateur	Réalizations			L.F 2020	Estimations		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre de femmes présidents d'université, doyens, directeurs d'établissements universitaires, directeurs généraux de l'administration centrale	-	-	-	57	67	75	76
Nombre total de directeurs d'université, doyens, directeurs d'établissements universitaires et directeurs généraux de l'administration centrale	-	-	-	209	209	209	209
Taux des femmes occupant des hautes responsabilités au ministère	-	-	-	27%	32%	35%	35%

2. Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur

Le ministère envisage d'augmenter le nombre de femmes à la tête des structures au sein du ministère, en tenant compte de l'évolution marquée du nombre des femmes diplômées de l'enseignement supérieur, sachant que le nombre de femmes parmi les directeurs généraux de l'administration centrale est de 7 contre 8 hommes contrairement au nombre de présidents d'université 2 femmes contre 11 hommes et cadres Établissements universitaires 151 hommes à 30 femmes.

3. Graphique



4. Activités principales programmées pour atteindre la valeur souhaitée :

-Encouragez les femmes à se présenter pour occuper les plus hautes responsabilités du ministère et présenter leurs candidatures aux élections universitaires

5. Identifier les limites les plus importantes liées à l'indicateur

- La plupart de ces postes sont soumis à élection, à l'exception des directeurs généraux de l'administration centrale.

FICHES OPERATEURS
PUBLICS

Fiche n ° 1 : Centre de Biotechnologie de Sfax

Programme : Recherche Scientifique

I- Présentation

- 1- **Activité principale:** Mener des études et des recherches dans les divers domaines de la biotechnologie et les développer au service du développement socioéconomique, en particulier dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, de l'énergie, de l'environnement et de la santé.
- 2- **Classement de l'établissement:**
- 3- **Référence juridique de création:** Décret n ° 1037/1983 du 04 Novembre 1983
- 4- **Référence de l'organisation administrative et financière:**
Décret n ° 416 de 2008

II- Cadre de performance:

1- Stratégie générale :

Elle s'inscrit dans la stratégie nationale de la recherche scientifique, qui consiste à mettre toutes les compétences au service du développement national dans toutes ses dimensions, à améliorer la qualité des programmes d'enseignement supérieur et à stimuler la distinction scientifique. La stratégie comprend deux axes:

✓ Recherche et rénovation:

- Sécurité alimentaire et hydrique, en valorisant la biodiversité et la résistance à la salinité, à la sécheresse et aux ravageurs nuisibles.
- La santé des citoyens à travers le développement de substituts biologiques pour traiter notamment le cancer
- Développement durable à travers la valorisation des déchets industriels et ménagers et la préservation de l'environnement.

✓ Formation et transfert technologique:

- Formation: encadrement de projets des thèses de doctorat, de mastères et des projets de fin d'études.
- Transfert technologique à travers les brevets et ouverture sur l'environnement

industriel.

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme :

Le centre contribue directement à la réalisation des objectifs du programme en signant un contrat-programme pour le 2019-2022

3- Les principales priorités et objectifs:

Objectif Stratégique	Indicateur de Performance	Objectif Opérationnel
Objectif 1 : Promouvoir l'excellence et le rayonnement de la recherche scientifique	-Pourcentage des articles scientifiques publiés dans des revues impactées de type Q1 et Q2 -Nombre des articles scientifiques publiés dans des revues indexées -Classement des universités tunisiennes dans le domaine de la recherche scientifique	Améliorer la qualité de la production scientifique
		Mise en place d'un système d'assurance qualité au niveau des centres de recherche
		L'internationalisation de la recherche scientifique
		Améliorer le processus d'évaluation et de financement des activités de recherche
		Mettre en place un système de gestion de la qualité au niveau des centres de recherche
		L'internationalisation de la recherche scientifique dans les Centres de Recherche
		Améliorer la qualité de la Production Scientifique dans les Centres de Recherche
Objectif 2 : Améliorer l'impact de la recherche et innovation sur le développement socio-économique	-Nombre de demandes de brevets nationaux et internationaux et les obtentions végétales -Nombre de conventions conclues avec l'environnement économique et social - Nombre des startups issues de programmes et de projets de recherche et de rénovation	Valorisation des résultats de recherche et transfert technologique
		Valorisation des résultats de recherche et transfert technologique dans les Centres de Recherche
		Promotion de la recherche et la culture scientifique

4- Les mesures d'accompagnement :

- ✓ Approuver l'organigramme du centre
- ✓ Mise en place d'unités spécialisées
- ✓ Renforcer les ressources humaines du centre

III- Le Budget:

Prévisions budgétaires 2021 en Dinars.

Dépense de Gestion				Investissement		Total
Rémunération	Fonctionnement	Interventions	Public	Ressources publiques du Budget	Crédits	
5072	528	43	950			6593

Fiche n ° 2 : Centre des Recherches et des Technologies de l'Energie

Programme : Recherche Scientifique

I- Présentation

- 1- **Activité principale :** Valorisation de la Recherche
- 2- **Classement de l'établissement :**
- 3- **Référence juridique de création :** Décret n ° 338/2005 du 16 février 2005.
- 4- **Référence de l'organisation administrative et financière :** Décret n ° 3484 de 2010 du 16/02/2010

II- Cadre de performance:

1- Stratégie générale :

- Réaliser le programme de recherche attribué aux structures de recherche du centre.
- Contribuer au développement de la recherche et des technologies dans le domaine des technologies énergétiques, notamment celles des énergies renouvelables, durables et propres, et l'efficacité de leur utilisation et de leur remplacement.
- Méthodes et technologies ciblées visant à rationaliser la consommation d'énergie dans tous les secteurs.
- Établir et soutenir des partenariats internationaux dans le domaine de la recherche et des technologies énergétiques.
- Contribuer à la formation et à l'encadrement des étudiants chercheurs au stade des études doctorales.
- Encourager la création d'entreprises innovantes, notamment dans le cadre des pôles technologiques.

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme :Contribution directe

3- Les principales priorités et objectifs:

- Présentation, à l'échelle nationale et internationale, des capacités scientifiques et technologiques du centre.
- Introduire le Centre des Recherches et des Technologies de l'Energie en tant qu'institution gouvernementale chargée des études stratégiques et technologiques pour l'État dans les domaines des énergies renouvelables.

- La mise en oeuvre de programmes de formation continue pour le personnel du Centre des Recherches et des Technologies de l'Energie dans les domaines des énergies renouvelables notamment dans la préparation des études de projets liés aux énergies renouvelables.
- Orienter le personnel du Centre de Recherches et des Technologies de l'Energie vers des projets de recherche liés aux stratégies nationales dans les domaines des énergies renouvelables.
- Renforcement du partenariat entre le personnel du Centre de Recherche et des Technologies de l'Energie et du tissu industriel et économique
- Migrer d'une production scientifique basée sur les publications dans des revues scientifiques à des brevets pouvant être commercialisés pour les industriels.
- La formation d'une équipe du Centre de Recherches et des Technologies de l'Energie pour se spécialiser dans la formulation de projets scientifiques.

4- Les Objectifs, les indicateurs de performance et les principales activités

Objectif Stratégique	Indicateur de Performance	Objectif Opérationnel
Objectif 1 : Promouvoir l'excellence et le rayonnement de la recherche scientifique	-Pourcentage des articles scientifiques publiés dans des revues impactées de type Q1 et Q2 -Nombre des articles scientifiques publiés dans des revues indexées -Classement des universités tunisiennes dans le domaine de la recherche scientifique	Améliorer la qualité de la production scientifique
		Mise en place d'un système d'assurance qualité au niveau des centres de recherche
		L'internationalisation de la recherche scientifique
		Améliorer le processus d'évaluation et de financement des activités de recherche
		Mettre en place un système de gestion de la qualité au niveau des centres de recherche
		L'internationalisation de la recherche scientifique dans les Centres de Recherche
		Améliorer la qualité de la Production Scientifique dans les Centres de Recherche
Objectif 2 : Améliorer l'impact de la recherche et innovation sur le développement socio-économique	-Nombre de demandes de brevets nationaux et internationaux et les obtentions végétales -Nombre de conventions conclues avec l'environnement économique et social - Nombre des startups issues de programmes et de projets de recherche et de rénovation	Valorisation des résultats de recherche et transfert technologique
		Valorisation des résultats de recherche et transfert technologique dans les Centres de Recherche
		Promotion de la recherche et la culture scientifique

Les principales activités :

- L'augmentation annuelle du nombre de brevets pour le centre
- Développement des ressources propres du Centre de Recherches et des Technologies de l'Energie grâce à des projets et à la prestation de services
- Renforcement du nombre de projets nationaux et internationaux liés aux priorités nationales dans le domaine des énergies renouvelables
- Augmenter le nombre d'étudiants en doctorat et en mastère formés au Centre de Recherches et des Technologies de l'Energie dans le domaine des énergies renouvelables.

5- Les mesures d'accompagnement :

- Numérisation des transactions administratives entre les laboratoires et la direction générale du Centre de Recherches et des Technologies de l'Energie
- Mise en place d'une programmation informatique automatisée pour la réalisation des opérations de programmation dans le domaine des énergies renouvelables.
- Restructuration du site internet du Centre de Recherches et des Technologies de l'Energie afin de valoriser le rayonnement du Centre au niveau national et international.
- Entretien régulier des bâtiments et des laboratoires
- Lancement du projet de soufflerie, qui se compose de plusieurs laboratoires de normes internationales
- Maintenance des équipements scientifiques et des unités expérimentales rattachées aux projets scientifiques.
- Former les étudiants au niveau doctoral, dans le cadre du programme de l'institut, et les intégrer au niveau des incubateurs d'entreprises du pôle
- Organisation des événements scientifiques
- Soutenir le centre avec des ressources humaines.

III- Le Budget :

Prévisions budgétaires 2021 en Dinars.

Dépense de Gestion				Investissement		Total
Rémunération	Fonctionnement	Interventions	Public	Ressources publiques du Budget	Crédits	
6175	338	56	450			7019

**Fiche n ° 3 : L'Institut National de Recherche et d'Analyse Physico-
chimique**

Programme : Recherche Scientifique

I- Définition

- 1- **Activité principale :** Réaliser et promouvoir toutes les activités de recherche, expériences et mesures dans le domaine de les recherches et les analyses chimiques et physiques.
- 2- **Classement de l'établissement :**
- 3- **Référence juridique de création :** Loi n ° 95/4 du 02 janvier 1995.
- 4- **Référence de l'organisation administrative et financière :** Décret n ° 416 de 2008 du 11 février 2008

II- Cadre de performance:

1- Stratégie générale :

-Faire du système de recherche et d'innovation dans le domaine des sciences analytiques un pilier d'une nouvelle économie caractérisée par des connaissances et des contenus technologiques selon une stratégie basée sur l'amélioration des performances de ce système, le renforcement de son rôle et sa mise à niveau au niveau des standards internationaux.

-Faire du programme de recherche scientifique une véritable locomotive de développement en utilisant les résultats de la recherche dans le système de production et de transfert technologique, ce qui nécessite le développement et l'amélioration des méthodes adoptées dans le domaine de la recherche scientifique, du développement et de l'innovation afin de pouvoir aboutir à l'impact requis sur le plan socioéconomique.

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme :

Contribution directe

3- Les principales priorités et objectifs:

- Renforcement de la recherche scientifique et technique dans le domaine de l'analyse physique et chimique et son intégration dans le domaine socioéconomique.

- Promouvoir toutes les activités de recherche, expériences et mesures dans le domaine de la recherche pour le développement R&D et de l'analyse physico-chimique.
- Évaluer les résultats de la recherche et assurer leur exploitation par les entreprises économiques à travers la conclusion d'accords.
- Encourager les partenariats dans le domaine de la recherche scientifique et du développement technologique avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi qu'avec les institutions et établissements publics et privés, et dans le cadre de la coopération internationale à travers des projets de recherche multilatéraux.

4- Les Objectifs, les indicateurs de performance

Objectif Stratégique	Indicateur de Performance	Objectif Opérationnel
Objectif 1 : Promouvoir l'excellence et le rayonnement de la recherche scientifique	-Pourcentage des articles scientifiques publiés dans des revues impactées de type Q1 et Q2 -Nombre des articles scientifiques publiés dans des revues indexées -Classement des universités tunisiennes dans le domaine de la recherche scientifique	Améliorer la qualité de la production scientifique
		Mise en place d'un système d'assurance qualité au niveau des centres de recherche
		L'internationalisation de la recherche scientifique
		Améliorer le processus d'évaluation et de financement des activités de recherche
		Mettre en place un système de gestion de la qualité au niveau des centres de recherche
		L'internationalisation de la recherche scientifique dans les Centres de Recherche
		Améliorer la qualité de la Production Scientifique dans les Centres de Recherche
Objectif 2 : Améliorer l'impact de la recherche et innovation sur le développement socio-économique	-Nombre de demandes de brevets nationaux et internationaux et les obtentions végétales -Nombre de conventions conclues avec l'environnement économique et social - Nombre des startups issues de programmes et de projets de recherche et de rénovation	Valorisation des résultats de recherche et transfert technologique
		Valorisation des résultats de recherche et transfert technologique dans les Centres de Recherche
		Promotion de la recherche et la culture scientifique

III- Le Budget:

Prévisions budgétaires 2021 en Dinars.

Dépense de Gestion				Investissement		Total
Rémunération	Fonctionnement	Interventions	Public	Ressources publiques du Budget	Crédits	
4649	272	55	1400			6376

Fiche n ° 4 : Centre des Recherches et des Technologies des Eaux de Borj Cedria

Programme : Recherche Scientifique

I- Définition

1- Activité principale :

- Réalisation de programmes de recherche développementale dans le cadre de contrats d'objectifs dans le secteur de l'eau.
- Contribuer au développement de la recherche scientifique et technologique dans le secteur de l'eau.
- Effectuer toutes les recherches, expériences et tests qui peuvent être demandés par les ministères et les organismes nationaux, les Institutions et les établissements publics et privés dans le cadre d'accords conclus à cet effet.
- Réaliser des programmes de recherche et développement scientifiques.
- Contribuer au développement de la science et de la technologie dans le secteur de l'eau.
- Formation et encadrement des étudiants en ingénierie, mastère et doctorat.
- Évaluer les résultats de la recherche dans le secteur de l'eau.
- Assurer la veille technologique dans le secteur de l'eau.

2- Classement de l'établissement :

3- Référence juridique de création :

Le Centre des Recherches et des Technologies des Eaux a été créé par décret n ° 337 de 2005 du 16 février 2005, qui est une institution à caractère administratif.

4- Référence de l'organisation administrative et financière :

Le Centre des Recherches et des Technologies des Eaux sur l'eau a été transformé en établissement public à caractère scientifique et technologique conformément au décret n ° 3484 de 2010 du 21 décembre 2010.

II- Cadre de performance :

1- Stratégie générale :

- Utiliser les résultats de la recherche en particulier dans le domaine du traitement de l'eau et du dessalement et de la calcification, ainsi que le diagnostic et l'évaluation et la désinfection des eaux usées en introduisant des nouvelles technologies innovantes. Le centre travaille également sur le développement de techniques d'oxydation avancées pour le traitement des eaux usées et la valorisation des matières organiques dans les eaux usées en vue de leur réutilisation, en plus de la sonde géophysique des réservoirs d'eau de surface et profonds, et l'étude d'impact du climat sur les ressources en eau.

- Valoriser la recherche et créer un climat convenable à la valorisation, à l'innovation et au transfert technologique, notamment dans le domaine de l'eau, en s'ouvrant à l'environnement socioéconomique.

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme :

Le Centre des Recherches et des Technologies des Eaux de Borj Cedria contribue directement au soutien du développement en appuyant et en développant la recherche scientifique dans les différents domaines de l'eau et en cherchant à valoriser les résultats de la recherche dans des domaines connexes.

3- Les principales priorités et objectifs:

Les objectifs les plus importants du Centre de Recherche et des Technologies des Eaux de Borj Cedria sont :

- Mise à niveau de la production scientifique et amélioration de sa qualité.
- Soutenir le transfert et la valorisation des résultats de la recherche en contribuant au développement de solutions innovantes aux problèmes pouvant survenir dans le secteur de l'eau.

4- Les Objectifs, les indicateurs de performance

Le tableau suivant résume les objectifs reflétant les principales tendances et objectifs dans le domaine de la recherche scientifique pour le Centre des Recherches et des Technologies des Eaux de Borj Cedria:

Objectif Stratégique	Indicateur de Performance	Objectif Opérationnel
Objectif 1 : Promouvoir l'excellence et le rayonnement de la recherche scientifique	-Pourcentage des articles scientifiques publiés dans des revues impactées de type Q1 et Q2 -Nombre des articles scientifiques publiés dans des revues indexées -Classement des universités tunisiennes dans le domaine de la recherche scientifique	Améliorer la qualité de la production scientifique
		Mise en place d'un système d'assurance qualité au niveau des centres de recherche
		L'internationalisation de la recherche scientifique
		Améliorer le processus d'évaluation et de financement des activités de recherche
		Mettre en place un système de gestion de la qualité au niveau des centres de recherche
		L'internationalisation de la recherche scientifique dans les Centres de Recherche
		Améliorer la qualité de la Production Scientifique dans les Centres de Recherche
Objectif 2 : Améliorer l'impact de la recherche et innovation sur le développement socio-économique	-Nombre de demandes de brevets nationaux et internationaux et les obtentions végétales -Nombre de conventions conclues avec l'environnement économique et social - Nombre des startups issues de programmes et de projets de recherche et de rénovation	Valorisation des résultats de recherche et transfert technologique
		Valorisation des résultats de recherche et transfert technologique dans les Centres de Recherche
		Promotion de la recherche et la culture scientifique

III- Le Budget:

Prévisions budgétaires 2021 en Dinars.

Dépense de Gestion				Investissement		Total
Rémunération	Fonctionnement	Interventions	Public	Ressources publiques du Budget	Crédits	
6575	382	46	150			7153

Fiche n ° 5 : Centre de Recherche en Numérique de Sfax

Programme : Recherche Scientifique

I- Définition

1- Activité principale: Recherche Scientifique

2- Classement de l'établissement:

3- Référence juridique de création:

Décret n ° 1216 de 2012 du 27 juillet 2012 modifié par le décret gouvernemental n ° 2119 de 2015 du 4 décembre 2015.

4- Référence de l'organisation administrative et financière:

Décret n ° 416 de 2008 du 11 février 2008 relatif à l'organisation administrative, financière et scientifique des institutions publiques de recherche et à leurs modalités de fonctionnement

II- Cadre de performance:

1- Stratégie générale :

Les caractéristiques de la stratégie générale de l'opérateur public sont définies conformément à la stratégie du programme auquel il est attaché.

L'opérateur public travaille dans le cadre du sous-programme pour atteindre les objectifs du programme de recherche scientifique en reposant sur les axes suivants:

- Soutien et développement de la recherche appliquée basée sur l'innovation dans le domaine de la numérisation en renforçant le recrutement de chercheurs distingués dans les spécialités requises, en créant un laboratoire de recherche et en se concentrant sur des activités de recherche dans les domaines innovants et à valeur ajoutée, ainsi que la formation des doctorants chercheurs sur les mécanismes liés à la création des projets et à l'intégration du système économique ; et œuvrer pour l'obtention de la certification des laboratoires de recherche.
- Maîtriser les nano-technologies pour sécuriser les services au profit de l'environnement en formant les chercheurs dans les domaines nano-technologiques (technologies de la santé, gestion et contrôle de l'énergie, gouvernance électronique ...)

- Construire un partenariat permanent avec des institutions actives dans le domaine du numérique, à travers la recherche des institutions souhaitant développer des activités de recherche et de rénovation, signer des accords avec elles, et assister activement aux événements scientifiques liés au domaine du numérique.
- Œuvrer à l'implication du centre dans des consortiums de recherche dans les domaines des technologies numériques à travers la création d'un consortium dans le domaine des technologies de la santé et le lancement de projets communs avec des structures économiques et sociales.
- Établir un environnement économique pour l'innovation et le transfert technologique, en créant une unité spécialisée dans le domaine du transfert technologique et de la valorisation des résultats de la recherche, en plus de former des spécialistes dans le domaine de la commercialisation des résultats de la recherche.
- Intégration du centre dans les réseaux de centres d'excellence internationaux par la conclusion d'accords de partenariat avec des centres de recherche internationaux.
- Création de laboratoires de recherche internationaux en partenariat avec des centres d'excellence internationaux.
- Contribuer à des projets de recherche dans le cadre d'appels d'offres internationaux, notamment dans le cadre de l'horizon 2020.
- Contribuer à la mise en place d'une administration moderne qui répond aux besoins de toutes les parties prenantes en instaurant un système de gestion de la qualité et en encourageant la formation d'agents, en plus du développement des applications de gestion administrative et financière et d'un système d'information approprié tout en renforçant les ressources propres du centre.

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme :

Contribution directe

3- Les Objectifs, les indicateurs de performance

Objectif Stratégique	Indicateur de Performance	Objectif Opérationnel
Objectif 1 : Promouvoir l'excellence et le rayonnement de la recherche scientifique	-Pourcentage des articles scientifiques publiés dans des revues impactées de type Q1 et Q2	Améliorer la qualité de la production scientifique
	-Nombre des articles scientifiques publiés dans des revues indexées	Mise en place d'un système d'assurance qualité au niveau des centres de recherche
	-Classement des universités tunisiennes dans le domaine	L'internationalisation de la recherche scientifique
		Améliorer le processus d'évaluation et de

	de la recherche scientifique	financement des activités de recherche
		Mettre en place un système de gestion de la qualité au niveau des centres de recherche
		L'internationalisation de la recherche scientifique dans les Centres de Recherche
		Améliorer la qualité de la Production Scientifique dans les Centres de Recherche
Objectif 2 : Améliorer l'impact de la recherche et innovation sur le développement socio-économique	-Nombre de demandes de brevets nationaux et internationaux et les obtentions végétales -Nombre de conventions conclues avec l'environnement économique et social - Nombre des startups issues de programmes et de projets de recherche et de rénovation	Valorisation des résultats de recherche et transfert technologique
		Valorisation des résultats de recherche et transfert technologique dans les Centres de Recherche
		Promotion de la recherche et la culture scientifique

4- Les mesures d'accompagnement : (soutien financier, approbation de certains texte réglementaires, renforcement de la structure avec les ressources humaines nécessaires ...)

-Pour atteindre les objectifs susmentionnés, le centre doit renforcer son budget, et procéder à des recrutements, notamment dans le domaine des chercheurs et des technologues, en accélérant la publication du décret d'organisation du Centre de recherche en numérique Sfax

III- Le Budget:

Prévisions budgétaires 2021 en Dinars.

Dépense de Gestion				Investissement		Total
Rémunération	Fonctionnement	Interventions	Public	Ressources publiques du Budget	Crédits	
1220	278	20	110	400	500	2528

Fiche n ° 6 : Centre National de Recherches en Sciences des Matériaux

Programme : Recherche Scientifique

I- Définition

- 1- **Activité principale:** Développement de la recherche en science des matériaux
- 2- **Classement de l'établissement:**
- 3- **Référence juridique de création:** Décret n°1599/2006 du 06 janvier 2006
- 4- **Référence de l'organisation administrative et financière:**

II- Cadre de performance:

1- Stratégie générale :

- Réaliser le programme de recherche attribué aux structures de recherche du centre.
- Contribuer au développement de la recherche en science des matériaux et orienter les résultats de ces recherches au profit de l'activité économique.
- Valorisation des matériaux et leur incorporation dans de multiples usages.
- Établir et améliorer les méthodes pour des résultats des matériaux.
- Assurer la veille scientifique et technologique.
- Organisation d'événements scientifiques.
- Établir un partenariat international dans le domaine de la science des matériaux

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme :

Contribution directe

3- Les principales priorités et objectifs:

- Développement de la recherche dans le domaine des matériaux.
- Présentation, à l'échelle nationale et internationale, des capacités scientifiques et technologiques du centre.
- L'introduction du centre en tant qu'institution publique chargée des études stratégiques et technologiques pour l'Etat en domaines des sciences des matériaux.
- Renforcement du partenariat entre le centre et le tissu industriel et économique.
- Formation et accompagnement des étudiants en sciences des matériaux

4- Les Objectifs, les indicateurs de performance

Objectif Stratégique	Indicateur de Performance	Objectif Opérationnel
Objectif 1 : Promouvoir l'excellence et le rayonnement de la recherche scientifique	-Pourcentage des articles scientifiques publiés dans des revues impactées de type Q1 et Q2 -Nombre des articles scientifiques publiés dans des revues indexées -Classement des universités tunisiennes dans le domaine de la recherche scientifique	Améliorer la qualité de la production scientifique
		Mise en place d'un système d'assurance qualité au niveau des centres de recherche
		L'internationalisation de la recherche scientifique
		Améliorer le processus d'évaluation et de financement des activités de recherche
		Mettre en place un système de gestion de la qualité au niveau des centres de recherche
		L'internationalisation de la recherche scientifique dans les Centres de Recherche
		Améliorer la qualité de la Production Scientifique dans les Centres de Recherche
Objectif 2 : Améliorer l'impact de la recherche et innovation sur le développement socio-économique	-Nombre de demandes de brevets nationaux et internationaux et les obtentions végétales -Nombre de conventions conclues avec l'environnement économique et social - Nombre des startups issues de programmes et de projets de recherche et de rénovation	Valorisation des résultats de recherche et transfert technologique
		Valorisation des résultats de recherche et transfert technologique dans les Centres de Recherche
		Promotion de la recherche et la culture scientifique

III- Le Budget:

Prévisions budgétaires 2021 en Dinars.

Dépense de Gestion				Investissement		Total
Rémunération	Fonctionnement	Interventions	Public	Ressources publiques du Budget	Crédits	
3625	265	33	160	300		4383

Fiche n ° 7 : Centre de Biotechnologie de Borj Cédria

Programme : Recherche Scientifique

I- Définition

1- Activité principale: Mener des études et des recherches dans les divers domaines de la biotechnologie et les renforcer au service du développement socioéconomique, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, de l'énergie, de l'environnement et de la santé.

2- Classement de l'établissement:

3- Référence juridique de création: Décret n° 339/2005 du 16 février 2005.

4- Référence de l'organisation administrative et financière:

II- Cadre de performance:

1- Stratégie générale :

Elle s'inscrit dans la stratégie nationale de la recherche scientifique, qui consiste à mettre toutes les compétences au service du développement national dans toutes ses dimensions, à améliorer la qualité des programmes d'enseignement supérieur et à stimuler la distinction scientifique. La stratégie comprend:

- La sécurité alimentaire et hydrique, en valorisant la biodiversité et la résistance à la salinité, à la sécheresse et aux ravageurs nuisibles.
- La santé des citoyens à travers le développement de substituts biologiques pour traiter notamment le cancer
- Développement durable à travers la valorisation des déchets industriels et ménagers et la préservation de l'environnement.
- -Transfert de technologie par les brevets et l'ouverture sur l'environnement industriel.

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme :

Contribution directe

3- Les principales priorités et objectifs:

- ✓ Développer la production scientifique et améliorer sa qualité.
- ✓ Ouverture sur l'environnement économique et social

- ✓ Valorisation des résultats de recherche et transfert technologique.
- ✓ Renforcer le système de gouvernance de la recherche scientifique.

4- Les Objectifs, les indicateurs de performance

Objectif Stratégique	Indicateur de Performance	Objectif Opérationnel
Objectif 1 : Promouvoir l'excellence et le rayonnement de la recherche scientifique	-Pourcentage des articles scientifiques publiés dans des revues impactées de type Q1 et Q2 -Nombre des articles scientifiques publiés dans des revues indexées -Classement des universités tunisiennes dans le domaine de la recherche scientifique	Améliorer la qualité de la production scientifique
		Mise en place d'un système d'assurance qualité au niveau des centres de recherche
		L'internationalisation de la recherche scientifique
		Améliorer le processus d'évaluation et de financement des activités de recherche
		Mettre en place un système de gestion de la qualité au niveau des centres de recherche
		L'internationalisation de la recherche scientifique dans les Centres de Recherche
		Améliorer la qualité de la Production Scientifique dans les Centres de Recherche
Objectif 2 : Améliorer l'impact de la recherche et innovation sur le développement socio-économique	-Nombre de demandes de brevets nationaux et internationaux et les obtentions végétales -Nombre de conventions conclues avec l'environnement économique et social - Nombre des startups issues de programmes et de projets de recherche et de rénovation	Valorisation des résultats de recherche et transfert technologique
		Valorisation des résultats de recherche et transfert technologique dans les Centres de Recherche
		Promotion de la recherche et la culture scientifique

III- Le Budget:

Prévisions budgétaires 2021 en Dinars.

Dépense de Gestion				Investissement		Total
Rémunération	Fonctionnement	Interventions	Public	Ressources publiques du Budget	Crédits	
6897	453	50	250			7650

Fiche n ° 8 : Centre de Recherche en Microélectronique et Nanotechnologie

Programme : Recherche Scientifique

I- Définition

- 1- **Activité principale:** Mener des études et recherches en microélectronique et nanotechnologie
- 2- **Classement de l'établissement:**
- 3- **Référence juridique de création:** Décret n° 2012-1217 du 27 juillet 2012
- 4- **Référence de l'organisation administrative et financière:**

II- Cadre de performance:

1- Stratégie générale :

Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de la recherche scientifique en contribuant au développement de la recherche scientifique, à l'acquisition et à la diffusion des technologies dans le domaine de l'électronique et des nanotechnologies.

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme :

Contribution directe

3- Les principales priorités et objectifs:

- ✓ Assurer la vigilance scientifique et technologique et mener des études prospectives sur terrain.
- ✓ Fournir une expertise scientifique et technologique aux niveaux national et international.
- ✓ Soutenir les activités de formation et de recherche dans le cadre de réseaux et consortiums de recherche dans le domaine de sa spécialité.
- ✓ Renforcement du système de gouvernance de la recherche scientifique.
- ✓ Contribuer à la formation des étudiants et les encadrer, notamment dans les mastères et les doctorats.
- ✓ Organiser des événements scientifiques et technologiques dans son domaine de compétence.

4- Les Objectifs, les indicateurs de performance

Objectif Stratégique	Indicateur de Performance	Objectif Opérationnel
Objectif 1 : Promouvoir l'excellence et le rayonnement de la recherche scientifique	-Pourcentage des articles scientifiques publiés dans des revues impactées de type Q1 et Q2 -Nombre des articles scientifiques publiés dans des revues indexées -Classement des universités tunisiennes dans le domaine de la recherche scientifique	Améliorer la qualité de la production scientifique
		Mise en place d'un système d'assurance qualité au niveau des centres de recherche
		L'internationalisation de la recherche scientifique
		Améliorer le processus d'évaluation et de financement des activités de recherche
		Mettre en place un système de gestion de la qualité au niveau des centres de recherche
		L'internationalisation de la recherche scientifique dans les Centres de Recherche
		Améliorer la qualité de la Production Scientifique dans les Centres de Recherche
Objectif 2 : Améliorer l'impact de la recherche et innovation sur le développement socio-économique	-Nombre de demandes de brevets nationaux et internationaux et les obtentions végétales -Nombre de conventions conclues avec l'environnement économique et social - Nombre des startups issues de programmes et de projets de recherche et de rénovation	Valorisation des résultats de recherche et transfert technologique
		Valorisation des résultats de recherche et transfert technologique dans les Centres de Recherche
		Promotion de la recherche et la culture scientifique

III- Le Budget:

Prévisions budgétaires 2021 en Dinars.

Dépense de Gestion				Investissement		Total
Rémunération	Fonctionnement	Interventions	Public	Ressources publiques du Budget	Crédits	
1604	276	20	150	870	1500	4420

Fiche n ° 9 : Palais des Sciences de Monastir

Programme : Recherche Scientifique

I- Définition

1- **Activité principale:**

Créer une dynamique intellectuelle, culturelle et scientifique qui inclut tous les types de citoyens pour soutenir l'activité intellectuelle, culturelle et scientifique dont le pays est témoin, comme le stipule la loi de création.

2- **Classement de l'établissement:**

3- **Référence juridique de création:** Loi n ° 36 de 2007 du 4 juin 2007.

4- **Référence de l'organisation administrative et financière:**

Décret n ° 3003 de 2008 du 8 septembre 2008

II- Cadre de performance:

1- **Stratégie générale :**

-Le Palais des Sciences de Monastir est un pilier fondamental pour construire la société du savoir en diffusant la culture scientifique auprès de tous les types de citoyens, en particulier parmi les jeunes, ce qui contribue à diffuser la culture scientifique auprès du public, éveille les aspirations intellectuelles des citoyens, développe leur innovation et leur créativité, et les encourage à prendre des initiatives. Ces orientations se présentent sous la forme des axes suivants :

- Le développement et la diffusion des connaissances.
- Soutenir les efforts des activités scientifiques et les développer,
- Renforcer l'ouverture du palais des sciences de Monastir sur l'environnement.

Ces axes stratégiques se concentrent sur un certain nombre de sous-objectifs, qui sont les suivants:

Axes stratégiques	Sous-objectifs
1-Contribuer au développement et à la diffusion des	-Diffuser les connaissances, sensibiliser le public et le familiariser avec les méthodes et découvertes scientifiques -Assurer une formation complémentaire aux niveaux scolaire et

connaissances	universitaire -Diffuser la culture de l'institution auprès du public et encourager l'entrepreneuriat -Contribuer à assurer la formation à distance en coordination avec l'Université virtuelle de Tunis
2-Soutenir la qualité des activités scientifiques et les développer	-Développer et diversifier les activités scientifiques -Améliorer la qualité des activités et services scientifiques -Augmenter le nombre de visiteurs au Palais des Sciences -Améliorer la satisfaction des visiteurs
3-Le Palais des Sciences de Monastir s'ouvre à l'environnement.	-Soutenir la coopération scientifique et culturelle avec les institutions universitaires et économiques, les universités et les clubs scientifiques au niveau national -Renforcer la coopération scientifique et culturelle avec les institutions similaires et les organisations scientifiques au niveau international.

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme :

Le Palais des Sciences contribue à la réalisation des objectifs du programme d'enseignement supérieur et de la recherche à travers:

-Assistance scientifique précoce pour les étudiants en ouvrant les espaces de l'institution pour pratiquer diverses activités scientifiques (clubs scientifiques et culturels multidisciplinaires en plus de la tenue d'événements et de concours, ce qui valorise et développe les compétences des futurs diplômés universitaires).

-Contribuer à soutenir le fonctionnement de l'enseignement supérieur et à améliorer la qualité de la formation, en assurant une formation pédagogique ou préparatoire au profit des étudiants dans de nombreux domaines scientifiques, notamment dans les domaines de l'informatique et de l'enseignement de l'anglais.

- Contribuer également à éveiller les aspirations intellectuelles des citoyens, à développer leur innovation et leur créativité, et à les encourager à avoir l'esprit entrepreneurial, en diffusant la culture scientifique et institutionnelle parmi les étudiants, en les encourageant à créer des startups et en incitant les diplômés de l'enseignement supérieur à monter leurs propres projets.

-Il œuvre également à créer des réseaux de communication entre les institutions universitaires et les composantes du tissu socioéconomique, et contribue à promouvoir

l'apprentissage et la formation à distance, et à créer de nouvelles formes de formation au profit des étudiants, en coordination avec l'Université virtuelle de Tunis.

3- Les principales priorités et objectifs:

Les principaux objectifs du Palais des Sciences tels que définis par la loi de création sont:

- ✓ Contribuer au développement et à la diffusion du savoir afin de permettre à tous les citoyens de bénéficier des progrès de la science,
- ✓ Sensibiliser le public et le familiariser avec les méthodes scientifiques et les découvertes.
- ✓ Eveiller les aspirations intellectuelles des citoyens et attirer les jeunes,
- ✓ Diffuser la culture scientifique et fondamentale auprès du public, développer la créativité et encourager l'initiative,
- ✓ Promouvoir l'apprentissage et la formation à distance en coordination avec l'Université Virtuelle de Tunis,
- ✓ Encourager la création de startups et encourager les diplômés à monter leurs propres projets.
- ✓ Créer des cercles de communication entre les institutions universitaires et les composantes du tissu économique et commercial.

4- Les Objectifs, les indicateurs de performance et les principales activités

Objectifs	Indicateurs	Activités
Objectif 1.1 : Contribuer au développement et à la diffusion du savoir	Indicateur 1.1.1: Le taux d'évolution du nombre des participants aux manifestations et séminaires scientifiques	(Nombre de participations de l'année en cours - Nombre de participations de l'année dernière)/Nombre de participations de l'année dernière
	Indicateur 1.1.2: Le taux d'évolution du nombre de participations à l'espace multimédia	(Nombre de participations de l'année en cours - Nombre de participations de l'année dernière) / Nombre de participations de l'année dernière
	Indicateur 1.1.3: Le taux d'évolution du nombre de participations aux expositions scientifiques permanentes	(Nombre de participations de l'année en cours - Nombre de participations de l'année dernière) / Nombre de participations de l'année dernière
	Indicateur 1.1.4: Le taux d'évolution du nombre de	(Nombre de participations de l'année en cours - Nombre de participations

	participations aux sciences mobiles	de l'année dernière) / Nombre de participations de l'année dernière
Objectif 1.2 : Soutenir la qualité des activités scientifiques et les développer	Indicateur 1.2.1: Le taux d'évolution du nombre des activités scientifiques	(Nombre d'activités scientifiques de l'année en cours - Nombre d'activités scientifiques de l'année dernière) / (Nombre d'activités de l'année dernière)
	Indicateur: 2.2.1 Le taux d'évolution du nombre de visiteurs	(Nombre de visiteurs de l'année en cours - Nombre de visiteurs de l'année dernière) / Nombre de visiteurs de l'année dernière
Objectif 1.3 : Renforcer l'ouverture du Palais des Sciences de Monastir sur l'environnement.	Indicateur 1.3.1: Le taux d'évolution du nombre de contrats de partenariat et de coopération scientifique conclus au niveau national	(Nombre de contrats de partenariat de l'année en cours - Nombre de contrats de partenariat de l'année dernière) / (Nombre de contrats de partenariat de l'année dernière)
	Indicateur 1.3.2: Le taux d'évolution du nombre d'événements co-organisés avec les institutions économiques et universitaires, les sociétés et les clubs scientifiques (secteurs public et privé)	(Nombre de doubles manifestations de l'année en cours - Nombre doubles manifestations de l'année dernière) / Nombre de doubles manifestations de l'année dernière
	Indicateur 1.3.3: Le taux d'évolution des contrats de partenariat et de coopération scientifique conclus au niveau international	(Nombre de contrats de partenariat conclus au niveau international de l'année en cours - Nombre de contrats de partenariat conclus au niveau international de l'année dernière) / Nombre de contrats de partenariat conclus au niveau international de l'année dernière

III- Le Budget:

Prévisions budgétaires 2021 en Dinars.

Dépense de Gestion				Investissement		Total
Rémunération	Fonctionnement	Interventions	Public	Ressources publiques du Budget	Crédits	
1208	415	39	500			2162

Fiche n ° 10 : Cité des Sciences

Programme : Recherche Scientifique

I- Définition

1- Activité principale: Diffusion de la culture scientifique dans toute la république et parmi les différentes catégories sociales, en particulier parmi les jeunes.

2- Classement de l'établissement: A

3- Référence juridique de création:

Loi n ° 118-92 du 07 décembre 1992 relative à la création de la Cité des Sciences Les sciences.

4- Référence de l'organisation administrative et financière:

Décret n ° 403-2004 du 24 février 2004 relatif à l'organisation administrative et financière et aux modalités de fonctionnement de la Cité des Sciences de Tunis

II- Cadre de performance:

1- Stratégie générale :

La Cité des Sciences s'efforce à mettre en œuvre sa stratégie pour la période 2019-2020 dans le but de contribuer à accélérer le rythme de développement en Tunisie à travers:

- Des espaces scientifiques et des activités innovantes
- Une Cité performante, intelligente et numérisée
- Une Cité qui consacre une culture de proximité et décentralisée
- Une Cité qui développe ses partenariats à l'échelle nationale et internationale

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme :

Contribution à la réalisation de l'objectif 2.2: Valorisation des résultats de la recherche et transfert de technologie à travers l'objectif opérationnel: Diffusion de la culture scientifique.

3- Les principales priorités et objectifs:

- Contribuer au développement et à la diffusion du savoir.
- Sensibiliser le public et le familiariser avec les méthodes et découvertes scientifiques.
- Eveiller les aspirations intellectuelles des citoyens et soutenir la préparation des

jeunes à la science.

- Présentation de l'histoire, du présent et de l'avenir de la Tunisie dans le domaine scientifique.

5- Les Indicateurs de performance et les principales activités

Les Indicateurs de performance :

- ✓ Développer des partenariats aux niveaux national et international.
- ✓ L'évolution du nombre des expositions mobiles
- ✓ Nombre de nouveaux espaces scientifiques.
- ✓ Développer le nombre d'espaces scientifiques

Les Activités :

- ✓ Organisation des conférences sur divers sujets, des ateliers et des journées d'animations.
- ✓ Organisation de séminaires de formation et des cours d'été dans de nombreux domaines scientifiques (astronomie, physique, chimie ...)
- ✓ Organisation des événements scientifiques
- ✓ Organisation des expositions (scientifiques, éducatives et culturelles) ouvertes au public.
- ✓ Ces activités contribuent à la diffusion de la culture scientifique parmi les différentes catégories sociales, en particulier parmi les jeunes.

Cela contribue indirectement à donner à l'étudiant une formation complémentaire dans les domaines scientifiques et une aide pour enrichir ses connaissances.

4- Les mesures d'accompagnement :

- ✓ Développement des aspects logistiques.
- ✓ Recrutement des ressources humaines
- ✓ Revue des aspects structurels et de gestion.

III- Le Budget:

Prévisions budgétaires 2021 en Dinars.

Dépense de Gestion				Investissement		Total
Rémunération	Fonctionnement	Interventions	Public	Ressources publiques du Budget	Crédits	
6087	383	103				6573

Programme : Recherche Scientifique

I- Définition

1- Activité principale:

- La mission du centre est de mener des études et des recherches nucléaires à caractère pacifique dans divers domaines ainsi que de chercher à contrôler la technologie nucléaire avec des applications pacifiques, de la développer et de l'utiliser pour servir le développement économique et social, l'industrie, l'énergie, l'environnement et la médecine.

-Le centre réalise principalement les travaux suivants:

- ✓ Mener des études, des projets et des programmes de recherche théorique et appliquée dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires ayant des applications pacifiques,
- ✓ Collecte et traitement des informations présentant un intérêt pour la science, la recherche et la technologie nucléaires,
- ✓ Fournir des services dans le domaine de sa spécialisation au profit des institutions universitaires et des institutions publiques et privées, y compris la formation,
- ✓ Garantir les exigences de sûreté nucléaire et de radioprotection,
- ✓ En général, mener toutes les activités visant à développer la science nucléaire, promouvoir ses diverses applications et contrôler la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

2- Classement de l'établissement:

Un établissement public à caractère non administratif, jouissant d'un caractère civil et d'une indépendance financière.

3- Référence juridique de création: Loi n ° 115 de 1993 du 22 novembre 1993 portant création du Centre national des sciences et technologies nucléaires

4- Référence de l'organisation administrative et financière:

Décret n ° 1707 de 1994 du 15 août 1994 relatif à l'organisation administrative et financière du Centre National des Sciences et Technologies Nucléaires

5- Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le ministère et le Centre: Le dernier contrat de programme a été préparé pour le centre en

2014 et concerne la période de 2015 à 2018

II- Cadre de performance:

1- Stratégie générale :

Compte tenu des tâches qui lui sont confiées, le Centre est appelé à œuvrer pour soutenir l'effort de développement du pays en favorisant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire afin qu'elle englobe tous les secteurs socioéconomiques conformément aux priorités nationales du secteur de la recherche scientifique et technologique.

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme :

Contribution directe et indirecte

3- Les principales priorités et objectifs:

Objectif Stratégique	Indicateur de Performance	Objectif Opérationnel
Objectif 1 : Promouvoir l'excellence et le rayonnement de la recherche scientifique	-Pourcentage des articles scientifiques publiés dans des revues impactées de type Q1 et Q2 -Nombre des articles scientifiques publiés dans des revues indexées -Classement des universités tunisiennes dans le domaine de la recherche scientifique	Améliorer la qualité de la production scientifique
		Mise en place d'un système d'assurance qualité au niveau des centres de recherche
		L'internationalisation de la recherche scientifique
		Améliorer le processus d'évaluation et de financement des activités de recherche
		Mettre en place un système de gestion de la qualité au niveau des centres de recherche
		L'internationalisation de la recherche scientifique dans les Centres de Recherche
		Améliorer la qualité de la Production Scientifique dans les Centres de Recherche
Objectif 2 : Améliorer l'impact de la recherche et innovation sur le développement socio-économique	-Nombre de demandes de brevets nationaux et internationaux et les obtentions végétales -Nombre de conventions conclues avec l'environnement économique et social - Nombre des startups issues	Valorisation des résultats de recherche et transfert technologique
		Valorisation des résultats de recherche et transfert technologique dans les Centres de Recherche
		Promotion de la recherche et la culture scientifique

- **Législation et modalités de pratique:**

-L'objectif principal de la législation, des lois et des règlements spéciaux est de développer et de soutenir les activités de recherche scientifique et technologique en général et les activités liées à la science et à la technologie nucléaires en particulier, afin que les structures concernées puissent exercer leurs responsabilités et mener à bien leurs tâches. L'application des politiques nationales dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires dépend des conditions créées par la législation. Dans ce contexte, il est proposé de:

- Mettre en place des structures nationales définissant les systèmes et les règles régissant toutes les pratiques incluant les rayonnements ionisants ou les sources radioactives ou nucléaires afin de bénéficier de l'énergie nucléaire et de ses aspects positifs dans divers domaines tout en réduisant les risques qui en découlent à un niveau acceptable,

- Établir des normes et des exigences pour toutes les pratiques qui incluent l'exposition aux rayonnements et fixer la responsabilité pour la mise en œuvre toutes les mesures nucléaires,

- Diffuser la culture de sécurité parmi les agents exposés avec des rayonnements ou des matières radioactives à tous les niveaux. En plus de fournir tous les équipements, équipements techniques et compétences humaines nécessaires à la protection et à la sécurité.

- **Développement des ressources humaines:**

- Le développement du centre nécessite le renforcement des ressources humaines et la mise en place de programmes dans le domaine de la formation des ressources humaines pour créer une masse critique dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires. Cette formation devrait inclure tous les acteurs, que ce soit au niveau des centres de recherche ou au niveau des bénéficiaires, et les questions liées aux tâches de coordination, de planification, de programmation et d'évaluation devant figurer parmi les thèmes de cette formation, et une attention particulière devrait être accordée à la fonction d'utilisation efficace de la technologie nucléaire. Dans ce contexte, il est suggéré de:

- Mettre en place une politique et une méthodologie intégrées pour la formation des ressources humaines à tous les niveaux,

- Établir un plan de recrutements et de développement des capacités humaines nationales,

- Faciliter la création de structures de recherche dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires.

• **Développer l'infrastructure du centre et la soutenir en fournissant les installations et équipements nécessaires:**

- Construction des locaux des laboratoires de recherche en sciences de l'énergie et des matériaux et de l'unité de gestion des matières radioactives,

- Recharger l'unité de radiothérapie,

- Réhabilitation de l'accélérateur électronique et l'activer régulièrement.

• **Questions d'organisation du centre:**

- Approbation du projet de l'organigramme et des textes rattachés,

- Approbation du projet de révision du statut du personnel du centre,

III- Le Budget:

Prévisions budgétaires 2021 en Dinars.

Dépense de Gestion				Investissement		Total
Rémunération	Fonctionnement	Interventions	Public	Ressources publiques du Budget	Crédits	
5004	391	60	410			5865

**Fiche n ° 12 : L'Agence Nationale de Promotion
de la Recherche Scientifique**

Programme : Recherche Scientifique

I- Définition

- 1- **Activité principale:** Aider les structures de recherche à valoriser leur recherche scientifique.
- 2- **Classement de l'établissement:**
- 3- **Référence juridique de création:** Loi n ° 60 du 4 août 2008
- 4- **Référence de l'organisation administrative et financière:**

II- Cadre de performance:

1- Stratégie générale :

- Assister les structures de recherche dans les programmes et projets de recherche
- Soutenir les Structures inter faciales
- Contribuer à l'instauration d'un partenariat entre le secteur public et privé

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme :

Contribution directe

3- Les Objectifs Stratégiques :

- Promouvoir l'excellence et le rayonnement de la recherche scientifique
- Améliorer l'impact de la recherche et innovation sur le développement socio-économique

4- Les Objectifs, les indicateurs de performance

Objectifs Opérationnels	Indicateur de Gestion
	Nombre d'événements scientifiques organisés
	Nombre d'activités d'organismes non gouvernementales et d'associations impliquées dans les activités de soutien à la culture scientifique
	Nombre de participants aux événements scientifiques

III- Le Budget:

Prévisions budgétaires 2021 en Dinars.

Dépense de Gestion				Investissement		Total
Rémunération	Fonctionnement	Interventions	Public	Ressources publiques du Budget	Crédits	
1030	76	25				1131

Fiche n ° 13 : Université Virtuelle de Tunis

Programme : Enseignement supérieur

I- Définition

1- **Activité principale:**

- Développer et rénover les offres de formation à distance
- Élargir la base des bénéficiaires de la formation à distance
- Promouvoir la formation numérique dans l'enseignement supérieur.

2- **Classement de l'établissement:** EPST

3- **Référence juridique de création:** Décret n ° 112 du 28 janvier 2002

4- **Référence de l'organisation administrative et financière:**

Décret n ° 1936 du 10 juillet 2002.

Décret n ° 2542 du 21 décembre 2015, changeant le caractère de l'université en établissement public à caractère scientifique et technologique(EPST).

II- Cadre de performance:

4- **Stratégie générale :** Assurer et développer la formation non présentielle

5- **Détermination de la contribution aux objectifs du programme :**

Contribution directe

6- **Les principales priorités et objectifs:**

- Élargir la base des formés à distance
- Assurer la flexibilité de la formation à distance
- Promouvoir la formation numérique dans l'enseignement supérieur

7- **Les Objectifs, Indicateurs de performance**

- Diplômes de formation à distance.
- Multiplier les domaines et le contenu de la formation à distance
- Développer un certain nombre d'offres de formation ouvertes
- Développer un certain nombre d'offres de formation pour les filières enregistrant une surpopulation.
- Développer le nombre de recherches scientifiques sur les usages des technologies

numériques

- Développement d'un certain nombre d'offres de formation intégrée

8- et les principales activités

- Création de contenus de formation avancés et renouvelés
- Développement de plates-formes de formation à distance
- Renforcer et élargir les relations avec les universités tunisiennes et étrangères

III- Le Budget:

Prévisions budgétaires 2021 en Dinars.

Dépense de Gestion				Investissement		Total
Rémunération	Fonctionnement	Interventions	Public	Ressources publiques du Budget	Crédits	
5183	347	80	470	200		6280

Fiche n ° 14 : Maison de la Tunisie à Paris

Programme : Œuvre Universitaire

I- Définition

- 1- **Activité principale:** Assistance des étudiants tunisiens résidant à Paris
- 2- **Classement de l'établissement:** Fondation
- 3- **Référence juridique de création:** Le statut de la Maison de Tunisie à Paris, du 02 mai 2010
- 4- **Référence de l'organisation administrative et financière:**

II- Cadre de performance:

1- Stratégie générale :

- Renforcer l'assistance des étudiants tunisiens à Paris, socialement et culturellement.
- Augmenter le nombre de résidents des étudiants tunisiens.

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme :

Contribution directe

3- Les Objectifs Stratégiques :

- Développer des activités de soutien aux étudiants
- Améliorer le bien être et l'épanouissement de l'étudiant

Les principales priorités:

- Doubler la capacité des étudiants tunisiens de la Maison de Tunisie à Paris.
- Développer la vie culturelle des étudiants résidents en organisant les séminaires culturels, y compris musicaux, le cinéma et les arts plastiques...

4- Les principales Activités :

- Evolution du nombre d'étudiants résidant à la Maison de Tunisie à Paris.
- Le développement du nombre de séminaires culturels

III- Le Budget:

Prévisions budgétaires 2021 en Dinars.

Dépense de Gestion				Investissement		Total
Rémunération	Fonctionnement	Interventions	Public	Ressources publiques du Budget	Crédits	
500	470	30				1000